

N° 188
1.66

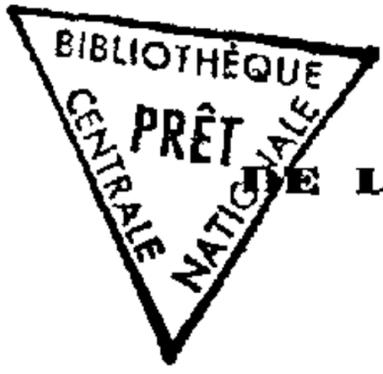
PROCÈS-VERBAUX

DE

L'ACADÉMIE

DU GARD.

ANNÉE 1865 - 1866.



NIMES

DE L'IMPRIMERIE SOUSTELLE,

BOULEVART SAINT-ANTOINE, 9.

—
1866.

B.N.C.P

Per. 80

10.201

PROCÈS-VERBAUX

DE

L'ACADÉMIE DU GARD.



Séance du 4 novembre 1865.

Présents : MM. Pagézy , *président* ; Teulon , Fontaines, Abric , Deloche, Aurès, Ollive-Meina-dier , Germer-Durand , abbé Azais , J. Salles , Liotard, Gaspard, Causse, Viguié : Maurin, *secrétaire-perpétuel*, de Clausonne, *secrétaire-adjoint*, membres résidants; Eugène Brun, Bosc , associés-résidants.

Les procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 août et de la séance publique du 25 du même mois sont lus et adoptés.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Sausse-Villiers , associé non-résidant , la seule qui soit arrivée pendant les vacances.

M. le président dépose les ouvrages suivants, qui ont été également adressés à l'Académie pendant les vacances :

1° Par ses membres ou par ses associés :

Cicéron et ses amis, par M. Gaston Boissier, professeur de rhétorique à Paris, membre non résidant, 1 vol. in-8° ;

Une *Notice sur les rentes et les biens de Saint-Servais, église de Maëstricht*, par M. Alexandre Schaepkens, associé-correspondant ;

Une *Etude bibliographique sur Jean Reboul*, par M. Ernest Roussel, associé-résidant ;

Considérations sur les instincts religieux des masses, par M. Rodier de Labruguière, membre non-résidant, 1 vol. in-12 ;

Deux *Discours* par M. Emile Causse, membre résidant, l'un relatif à son admission à l'Académie, l'autre prononcé par lui à la distribution des prix des écoles communales d'Aiguesvives ;

Une *Notice sur la porte d'un temple d'Agrigente* par M. Aurès, membre résidant.

2° Du dehors :

Bulletin de la Société Archéologique de l'Orléanais. — 1er semestre de 1865 ;

Bulletins des séances de la Société impériale et centrale d'agriculture de France, par M. Payen. — v^e série, tom. 20, n^{os} 7, 8 et 9, 1865.

Bulletins mensuels de la Société protectrice des animaux. — Tom. xi ; juin, juillet, août, sept. 1865.

Annales de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-inférieure, — 1er semestre 1865. — *Catalogue* des radiaires, des annélides, des cirrhipèdes et des mollusques de la Loire-Inférieure.

Académie d'Arras, sujet mis au concours pour 1866-67.

• *Bulletins* de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.—1865, 1er et 2me trimestres.

Société d'encouragement pour l'industrie nationale. — Résumé des procès-verbaux.

Journal d'agriculture pratique par la Société d'agriculture de la Haute-Garonne et de l'Ariège. — Avril, mai, juin, juillet, août et septembre 1865.

Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry (Aisne). — 1864.

Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère. — Juin 1865.

Bulletin de la Société impériale des antiquaires, de France. — 1er trimestre 1865.

Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du département de la Charente. — n° 1, janvier, février et mars 1865.

Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente. — 4me série, tom. 1, 1863.

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers. — 2e série, tom. 3, 3e livraison.

Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure. — 3e série, tom. 8, 1862 et 1863.

Mémoires de l'académie d'Arras, tom. 37.

Bulletin de la Société polymathique du Morbihan. — 1865, 1er semestre.

Recueil des notices et mémoires de la société archéologique de la province de Constantine. 1865.

Revue des Sociétés savantes des départements, publiée sous les auspices du ministre de l'instruction publique. — 4me série, tom. 1, mars-avril 1865.

Distribution des récompenses aux sociétés savantes, le 22 avril 1865.

Rapport à l'Académie des inscriptions et belles lettres, au nom de la commission des Antiquités de la France, par M. Hauréau. Séance du 7 juillet 1865.

Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar. — 5e année, 1864.

Lettres d'un Bénédictin. XI, XII, XIII.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest. — 2e trimestre de 1865.

Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes. — Août 1865, n° 8.

Tribune artistique et littéraire du Midi. Septembre 1865.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences arts et belles-lettres du département de l'Aube, tom. 1er, 3e série.

Annales de la Société impériale d'agriculture, industrie, arts et lettres de la Loire. — Tom. ix, 1er, et 2e semestre, 1865.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts du département de la Somme. — 2e série, tom. iv.

Description des machines et procédés : Brevets d'invention. — Tom. 50, in-4°.

Catalogue des brevets d'invention ; n° 5, 6, 7.

Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes. Sept, 1865.

Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie. — 1865, tom. 3, in-4°.

L'Académie reçoit avec intérêt la communication suivante qui lui est faite par son président, relative à l'accueil qu'ont reçu les publications de quelques-uns de ses membres :

« D'après une décision du comité impérial relatif aux Sociétés savantes, le *Dictionnaire topographique du département du Gard*, de M. Germer-

Durand, qui fut couronné, sera publié aux frais du gouvernement ; et M. Henri Révoil devait être vivement remercié de sa magnifique publication sur *l'Architecture romane dans le midi de la France*.

» Dans la distribution des récompenses aux Sociétés savantes, on a fait l'éloge d'une notice de M. Alègre sur le camp dit *de César*, à Laudun, et le travail de l'ingénieur en chef, M. Aurès, relatif aux *Architectes grecs*, a été si parfaitement apprécié qu'on désire, dit-on, « qu'il donne, quelque » jour, un Vitruve dont il arracherait, comme de » mauvaises herbes, les leçons vicieuses ou les » commentaires erronés dont ce texte précieux a » été embarrassé par les erreurs d'éditeurs insuf- » fisamment préparés à l'intelligence de matières » aussi ardues, ou dépourvus des connaissances » théoriques et pratiques qui distinguent M. Au- » rès ».

Ce travail de M. Aurès et celui de M. Alègre doivent être publiés par ordre du ministre de l'instruction publique.

M. le président propose que, en exécution de l'article 64 du règlement, il soit nommé une commission qui serait chargée de s'occuper des propositions et des travaux d'un intérêt local. Vu l'absence de la plupart des membres indiqués par M. Pagézy comme pouvant faire partie de cette commission, la proposition est ajournée.

A la suite d'un rapport très-favorable de M. le président sur un mémoire de M. Ch. Lenthéric, ingénieur des ponts-et-chaussées, intitulé : *Le port d'Aiguemortes et les houilles du Gard*, et attendu que le projet de M. Lenthéric, de faire un port houiller à Aiguemortes, présente des avantages considérables pour la grande industrie des mines du département du Gard, et aussi pour le

commerce , l'Académie décide que ce travail sera adressé et particulièrement recommandé à M. le ministre des travaux publics dans l'intérêt de notre pays.

L'Académie déclare vacantes les deux places d'associé-résidants [auxquelles avaient été nommés : MM. Maillet , professeur de philosophie du Lycée de Nimes , devenu professeur à Marseille ; et l'abbé Gareiso , qui n'a pas pu accepter. Il sera pourvu au remplacement de ces deux membres dans la séance du 2 décembre.

Il sera procédé dans la même séance à l'élection d'un membre non-résidant.

M. Ollive-Meinadier rend compte d'un rapport présenté à la Société des sciences , agriculture et arts du Bas-Rhin , par M. Pereboullet, sur les éducations de vers-à-soie de mûriers , faites en Alsace pendant l'année 1864.

M. Ollive-Meinadier fait d'abord remarquer que, quoique s'appliquant spécialement à des éducations faites dans le Bas-Rhin , ce rapport renferme des observations qui peuvent donner lieu à de justes appréciations pour les autres localités où l'on est dans l'usage d'élever le ver-à-soie de mûrier.

« M. Pereboullet , dit le rapporteur , se propose de confirmer , par de nouveaux faits , la possibilité d'élever avec succès dans le Bas-Rhin cet insecte précieux ; et, dans ce but, il présente les principaux résultats des éducations qui ont été faites par MM. Bès de Berc, directeur de l'asile de Stéphanfeld ; Guimas , directeur de la colonie d'Ostwald ; Jacquemin , professeur à l'école de pharmacie ; Besson , professeur au lycée ; Rudolph (Thiébaud) , cultivateur à Plobsheim , et Mayküchel , farinier , à Strasbourg.

» Déjà M. le docteur Bès de Berc avait fait, en 1863 , une éducation de vers-à-soie provenant de

graine obtenue à Stéphanfeld en 1862; et qui était elle-même issue de graine venue directement de Bukarest, l'année précédente.

» Cette première éducation avait parfaitement réussi, et il importait de continuer l'expérience pour voir si la qualité des produits ne dégénérerait pas sous l'influence du climat de l'Alsace.

» La graine préparée par M. le docteur Bès de Berc a parfaitement réussi entre les mains des éducateurs que nous avons nommés, et le rendement a été satisfaisant; puisque, pour ne citer que ce qui est advenu dans l'éducation faite par M. Bès de Berc, 28 grammes de graine ont donné 23 kilogrammes 550 grammes de beaux cocons, dont la majeure partie a été appréciée dans le Midi comme étant de première qualité.

» Une circonstance particulière ajoute de l'intérêt à l'expérience entreprise par M. Jacquemin; l'éducation des vers a été faite sans l'emploi d'aucune chaleur artificielle. Les œufs ont été mis dans une chambre non chauffée, dont les fenêtres étaient fermées la nuit, et ouvertes pendant la plus grande partie de la journée. C'est à dessein que M. Jacquemin s'est abstenu de toute chaleur artificielle: il désirait montrer que l'uniformité de température n'est pas une condition indispensable à une bonne réussite, et que le climat de l'Alsace, malgré ses variations, n'est pas aussi contraire, que quelques personnes le prétendent, à l'éducation des vers-à-soie.

» Il résulte des faits qui précèdent que la graine originaire de Bukarest et reproduite à Stéphanfeld a conservé sa bonne qualité, et qu'elle peut être acceptée avec toute confiance par les sériciculteurs du Midi.

» Le rapport de M. Pereboullet relate, en outre, une expérience extrêmement intéressante, entreprise à la sollicitation de M. Guérin-Méneville sur

des graines étrangères adressées à la Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin, par l'intelligent et zélé directeur de l'établissement de Vincennes.

» Les échantillons envoyés par M. Guérin-Ménéville, pour être expérimentés à Strasbourg et dans un certain nombre de stations échelonnées entre cette ville et Marseille, sont :

» 1° Graine de Kea-ting et de Pao-ning, localités montagneuses et renommées de la Chine, où les habitants des contrées voisines vont renouveler leur graine ;

» 2° Graine de Chine, qui a traversé la Mongolie et la Sibérie exposée à un froid de 38° cent. :

» 3° Graine de Chine, qui a fait le même voyage, mais soigneusement emballée et préservée contre ce grand froid ;

» 4° Echantillon d'une race élevée au Puy, et qui, depuis trois générations, n'a montré aucune trace de gattine ;

» 5° Enfin, comme terme de comparaison, une certaine quantité de graine provenant d'une éducation fortement gattinée. « Cette graine, dit M. Guérin-Ménéville, dans sa lettre, peut donner lieu à une expérience de grande importance. Il s'agit de savoir si la nourriture fournie par les mûriers sains du nord de la France peut amener la guérison des races positivement malades ».

» Ces échantillons ont été confiés, pour la majeure partie, à M. Bès de Berc, les autres à M. Guimas. Mais les deux premières sortes de graine ont fourni un résultat complètement négatif. L'éclosion de la graine de Chine préservée du froid a aussi été à-peu-près nulle à Ostwald; quelques chenilles seulement sont sorties de leur coque et sont mortes peu de temps après.

» A Stéphanfeld, cette graine a fourni un certain nombre de vers qui ont suivi assez régulièrement leurs périodes, mais n'a donné qu'un produit dans la proportion extrêmement faible de 1 kilogramme 920 grammes pour 30 grammes de graine.

» La graine du Puy n'a fourni que 5 kil. 250 gr. par 30 grammes de graine. M. Bès de Berc présume que les cocons de cette provenance, à cause de leur nuance et de leur forme, dérivent primitivement de graine de Bukarest, et qu'ils peuvent être considérés comme étant de bonne qualité.

» La graine issue d'une éducation fortement gâtinée a été expérimentée à Stéphanfeld et à Ostwald, mais elle a donné partout de mauvais résultats, malgré les feuilles parfaitement saines qui ont servi à nourrir les chenilles; ce qui semble démontrer qu'il ne faut pas chercher dans les feuilles de mûrier la cause de la maladie qui continue à ravager les éducations du Midi de l'Europe. Il faut regarder la maladie du ver-à-soie comme une affection miasmatique, une sorte de peste endémique et épidémique, favorisée et entretenue par l'encombrement, c'est-à-dire par des éducations faites sur une trop grande échelle, et dont on parviendrait peut-être à diminuer les effets par l'emploi des désinfectants, particulièrement du chlorure de chaux, à l'exemple d'un sériciculteur de la Lozère qui s'est bien trouvé de cette précaution.

» Mais, s'il est établi, dit M. Pereboullet, que les feuilles du mûrier ne sont pour rien dans la maladie du ver-à-soie, il n'est nullement prouvé qu'un changement de climat ne puisse pas, au bout de quelques générations, améliorer la race; et voilà pourquoi il serait intéressant de suivre l'expérience commencée à Stéphanfeld.

» Les faits consignés dans son rapport prouvent, d'après M. Pereboullet, de la manière la plus évi-

dente, que les variations de température ne constituent pas un obstacle à l'élevé du ver à-soie dans l'Alsace, et que les habitants des campagnes peuvent, en toute confiance, et sans porter aucun préjudice à leurs cultures et à leurs travaux ordinaires, se livrer à une industrie utile pour tout le monde et qui peut devenir lucrative pour eux, si, comme il est à désirer, ils destinent leurs produits au grainage.

» M. Pereboullet cite, en terminant, une note lue par M. Guérin-Méneville, à l'Académie des sciences, dans sa séance du 4 juillet 1864, dans laquelle il est dit que « les graines provenant de » localités où l'épidémie de gattine ne sévit pas, » peuvent donner de bonnes récoltes dans les pays » atteints; tandis que la graine obtenue de ces » bonnes récoltes est infectée dès la première » génération. On est donc obligé de faire venir la » graine de pays étrangers où la maladie ne règne » pas; ce qui fait sortir de France 17 millions de » francs environ tous les ans ».

» Après avoir cité plusieurs localités françaises où les races sont demeurées saines, M. Guérin-Méneville conclut « qu'il serait possible d'arriver à » nous affranchir de l'acquisition des 44,000 kilo- » grammes d'œufs de vers à-soie à 400 fr. le ki- » logramme, nécessaires à notre consommation » annuelle.

» Une étude persévérante, quelques encourage- » ments distribués aux éleveurs et une grande pu- » blicité donnée à ces faits, suffiraient peut-être » pour ramener notre récolte de soie, réduite si » déplorablement aujourd'hui au sixième, à l'état » normal inconnu chez nous depuis plus de dix » ans et qui faisait la richesse de nos départements » méridionaux ».

M. L. MAURIN fait un rapport sur un ouvrage que lui a adressé un magistrat distingué de la cour de Montpellier, M. Grasset, qui n'en est pas du reste à son coup d'essai en fait de publications intéressantes. Cet ouvrage a pour titre : *Pline-le-Jeune, sa vie et ses écrits*.

Il y a déjà quelques années que M. Maurin avait lu à l'Académie, sous le titre de *Calpurnia*, les fragments d'une étude du même genre, quoique à un point de vue plus restreint. Il a pris d'autant plus d'intérêt à la lecture du livre de M. Grasset, et se trouvait ainsi d'autant mieux préparé à en apprécier la valeur.

« C'est à-coup-sûr, dit M. Maurin, une œuvre d'érudition que cet ouvrage ; mais l'érudition n'embarrasse ni ne refroidit le récit. Elle en compose la trame solide, mais sans diminuer en rien la vivacité, le mouvement et la couleur qui lui imprime son cachet.

» Sous la plume fine mais animée de l'écrivain, on voit se réveiller du tombeau et se mouvoir devant soi cette figure de Pline-le-Jeune, aux aspects si multiples et si variés, on se sent en compagnie de son esprit et de son imagination.

» Or, opérer, si je puis ainsi parler, de ces sortes de résurrections morales, c'est la vraie manière, j'allais dire l'unique manière, de comprendre l'antiquité et de la faire comprendre aux autres. La rhétorique, j'entends par là l'art du rhéteur, consiste à peindre la nature morte ; elle avait, en un temps qui n'est pas si éloigné, abusé du modèle à tel point qu'elle avait rendu ses œuvres insupportables. De là, Messieurs, ce vers ingénieux, écho de l'opinion du monde :

Qui nous délivrera des Grecs et des Romains ?

» Il était opportun de retourner à la nature vivante ; et depuis qu'on l'a fait, comme tout est

changé , comme on est revenu à ces anciens si discrédités , comme les sympathies se sont reprises à eux ! C'est que , là où nous ne voyions que de vieux portraits , sans relation de ressemblance et sans affinité avec nous , nous avons retrouvé des figures de connaissance ; sous l'expression de ces physiologies rendues à la vie , nous avons retrouvé une âme , sœur de la nôtre , éprouvant des sentiments qui ne nous sont pas inconnus et par conséquent indifférents.

La question ainsi envisagée , arrivons à Plinelle-Jeune , et demandons-nous quel est le caractère de ce visage souriant qui pose devant nous ; et , avec l'aide de M. Grasset , essayons de pénétrer l'intérieur moral qui s'y révèle ; car bien évidemment cet état n'est pas toujours le même et se ressent de l'influence des événements.

» Echappé aux proscriptions impitoyables et raffinées de Domitien , et échappé (suivant une très-fine observation de l'auteur) avec plus de dignité que Tacite , son contemporain et son ami , Plinelle-Jeune est un homme heureux dans toute l'acceptation du mot. On sait quels souvenirs de félicité laissa dans l'âme des Romains le règne de Trajan , trop grand pour éprouver ces ombrages qui , avant comme après lui , firent tant de victimes , et pour ne pas en imposer à cette soldatesque qui renversait et élevait le trône impérial , au grand détriment de la sécurité publique.

» C'est le sentiment de bonheur que lui fait éprouver cet état de sécurité si nouveau pour Rome , qui se manifeste chez Pline dans toute sa plénitude.

» Voilà ce qui éclate à toutes les pages de ses lettres , que M. Grasset analyse si bien et auxquelles il fait parfois des emprunts si heureux. On sent , en les lisant , son cœur qui se dilate de joie à l'idée que , à cette heure fortunée où l'on est si laborieu-

sement arrivé, on n'a plus qu'à se laisser vivre et à abandonner sa voile au vent, sans avoir à veiller au gouvernail. S'il fut, en effet, une époque malheureuse — et cela ne date pas de si loin — où la grande affaire c'était de vivre, aujourd'hui vivre n'est plus même une petite affaire. Cela va de soi.

» Avec ce fil conducteur, suivez maintenant Pline-le-Jeune à Rome, où tantôt il plaide, tantôt rend la justice; dans ces sociétés de lettrés, où il entend les autres avec autant de plaisir qu'il se fait entendre lui-même; au milieu de ces villas, dont il se plaît à décrire les agréments avec tant de complaisance; dans son gouvernement de Bithynie, où il se montre possédé d'une noble ambition de satisfaire son souverain autant que les populations confiées à ses soins. Suivez-le dans son gynécée, où il retrouve cette femme aimable et spirituelle qu'il aime, et qui l'aime d'un amour si tendre et si chaste; dans son exèdre, où il vit dans la compagnie de tout ce qu'il y a de plus élevé dans Rome par l'intelligence et par le cœur, Tacite en tête. Orateur applaudi au Sénat et au Prétoire, poète même accueilli avec faveur dans ces conférences littéraires qui étaient de mode alors, aimé de tout ce qui l'entoure et le connaît, estimé des provinces où son nom est placé à côté de celui de Tacite, sans jaloux, il le semble du moins, bien que cela puisse paraître extraordinaire, très-consideré de l'Empereur qui a pour lui une confiance illimitée, voilà ce qu'est Pline-le-Jeune. Que lui manque-t-il donc pour être un des heureux de ce monde? Et comment le bonheur qu'il possède et qu'il apprécie si bien, en débordant de son âme, ne rejallirait-il pas un peu sur les autres?

» A Dieu ne plaise que, en m'exprimant ainsi, je veuille diminuer le mérite de ces qualités aimables que M. Grasset se plaît à louer avec tant d'es-

fusion. Ce que je veux dire seulement, c'est que ces qualités peuvent se donner pleine carrière, sans rencontrer d'obstacle dans les préoccupations personnelles.

» Pline-le-Jeune est généreux, bienfaisant, désintéressé, encore que sa fortune ne soit pas considérable; il est dévoué à ses amis, il est doux et humain pour ses esclaves. Tout cela lui est facile sans doute, mais tout cela ne lui ôte rien de son mérite; car il ne manque pas, même en ce temps où l'âme se repose en paix des terreurs auxquelles elle était naguère en proie, de ces égoïstes raffinés qui trouvent que c'est assez que leur bonheur soit assuré, sans avoir encore à s'occuper de celui des autres.

» Telle est la vraie physionomie de Pline le-Jeune, telle qu'elle me paraît se dégager de ses écrits, éclairée par l'analyse si spirituelle de M. Grasset.

» Il me permettra seulement de faire une réserve, qui n'est pas du reste pour lui seul.

» Cette bienveillance, qui fait le fond du caractère de Pline, a-t-elle vis-à-vis des chrétiens la portée qu'on lui attribue généralement?

» Il me semble que non; et je crois — je me trompe peut-être — qu'on a singulièrement exagéré les termes de sa fameuse lettre à Trajan, où il le consulte sur la conduite à tenir vis-à-vis des partisans du nouveau culte.

» M. Grasset cite, d'après l'historien italien Cantù, une tradition selon laquelle le proconsul de Bithynie se serait converti au christianisme. Il eût pu ajouter que, dans cette voie de tradition légendaire, le moyen-âge avait enchéri encore jusqu'à faire de lui un Martyr du nom de Secundus, Secundus étant un des noms de Pline.

» Bien évidemment, ce n'est pas de ces fables absurdes dont il pourrait être question, quand je dirai qu'il me paraît qu'il y a bien évidemment à

rabattre de la prétendue bienveillance de Pline pour les chrétiens.

» Cette bienveillance n'est véritable que lorsqu'il rend justice aux mœurs pures et inoffensives de nos ancêtres en croyance. Elle se traduit dans des termes dont l'accent de sincérité expansive est touchant ; mais ce sont des paroles, et les actes n'y répondent guère.

» Quand on y regarde d'un peu près , on ne voit guère chez Pline que le scrupule d'un juge délicat qui ne veut pas condamner sur information légère ; mais ce juge n'hésite pas , quand la preuve est faite, quand les accusés surtout ne renient pas leur culte, à les envoyer au supplice. Il le déclare hautement à son maître , et ne craint pas même de lui apprendre qu'il croit devoir employer les tortures pour obtenir des aveux.

» À comparer sa conduite avec celle de Tacite , qui appelle le christianisme une secte exécrationnelle , j'avoue que je ne suis pas tout-à-fait de l'avis de M. Grasset , qui trouve que l'avantage est du côté de Pline ; car les paroles de l'historien , si mauvaises qu'elles soient , ne tuent pas , tandis que les décisions du gouverneur de Bithynie sont meurtrières.

» Qu'après cela , il tienne les chrétiens pour de parfaits honnêtes gens , comme il le dit à Trajan , qu'importe ? si ce jugement , qui est à l'adresse de son maître , ne les rachète pas des condamnations homicides de son tribunal.

» Sans doute il obéissait aux préjugés de son temps en agissant au rebours de ses paroles ; mais pourquoi obéirions-nous au préjugé du nôtre , en lui prêtant un rôle qu'il n'eut pas et en oubliant le sang innocent versé sans remords ?

» Je l'ai dit , ce n'est pas contre une opinion particulière à M. Grasset que je m'élève, mais contre l'opinion dominante qu'il a adoptée. En compensa-

tion de ma critique, je le remercie de ses excellentes observations sur les combats intérieurs que devait se livrer l'âme de Trajan, à en juger par la réponse à son lieutenant, où il l'engageait à se montrer impitoyable pour la persévérance dans l'erreur. Il est impossible, à cette lecture, de ne pas songer à cet Olympe, ruiné dans la foi des peuples, en l'honneur de qui ces recommandations étaient faites, et d'oublier la place que devait y occuper l'empereur après sa mort, suivant le rituel de la chancellerie officielle.

» Le Panégyrique de Trajan, la correspondance d'Etat, la correspondance privée, voilà les principaux matériaux qu'a mis en œuvre M. Grasset pour la composition de sa remarquable étude; mais que de publications diverses touchant à Pline, aux hommes, aux choses de son temps, n'a-t-il pas consultées, et quelle immense lecture elle suppose! Que de rapprochements solides ou ingénieux il a su trouver avec nos mœurs contemporaines, et quel vif intérêt ne ressort-il pas de ces rapprochements!

» La correspondance privée est surtout riche de détails sur la vie romaine du II^e siècle; et M. Grasset y a puisé abondamment, mais avec un choix habile, afin de satisfaire le vif sentiment de notre âge pour tout ce qui touche à l'art de restituer à l'époque qu'on étudie sa physionomie morale avec sa couleur vraie.

» On a souvent comparé la correspondance de Cicéron avec celle de Pline-le-Jeune, et bien évidemment ce n'a pas été pour donner la palme à celle-ci. Il est vrai que celle de Cicéron a trait à de plus grandes affaires, aux luttes de la vieille constitution romaine expirante; mais, si celle de Pline roule sur des sujets plus modestes, et pour cause, quel prix n'a-t-elle pas pour la curiosité historique en quête de détails sur la civilisation

d'une période des plus intéressantes et des moins connues peut-être de la vie romaine ? Combien il y a à puiser là de notions sur les hommes et sur les choses du temps, qui ne se trouvent pas ailleurs !

» Je ne saurais, Messieurs, avoir la prétention de vous donner une idée, par une sèche analyse, du mérite de l'ouvrage dont vous m'avez confié l'examen ; mais j'ai celle d'inspirer le goût de le lire à quelqu'un de vous.

» En attendant, je vous propose d'adresser des remerciements à son auteur et de lui conférer le grade d'associé-correspondant de notre Académie. Si ma proposition est agréée, je crois que nous aurons rarement fait un meilleur choix ».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 18 novembre 1863.

Présents : MM. Pagézy, *président* ; Fontaines, Abric, Deloche, de Daunant, de Castelnau, Aurès, Ollive-Meinadier, Azaïs, Ch. Liotard, Révoil, Bigot, Courcière, Liquier, Causse ; de Clausonne, *secrétaire-adjoint*, membres résidants.

MM. L. Alègre, membre non-résidant ; Bosc, associé-correspondant, assistent à la séance.

Le procès-verbal de la séance du 4 novembre est lu et adopté.

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus dans la dernière quinzaine :

Revue des Sociétés savantes des départements, 4^e série, tome I, mai-juin 1865; tome II, juillet 1865.

Société pour l'extinction de la mendicité dans la ville d'Anduze, compte-rendu présenté aux membres de la société par J.-P. Hugues, pasteur président (1^{er} juillet 1865).

Mémoires de l'Académie impériale des sciences inscriptions et belles-lettres de Toulouse, 6^e série, tome III, 1865.

Bulletin de la Société académique de Boulogne-sur-Mer, 1865, n^{os} 2 et 3.

Bulletin de la Société d'agriculture de Boulogne-sur-Mer, mai, juin, juillet, août et septembre 1865.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 2^e série, tome X, 1865.

Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai, tomes 27 et 28.

Tribune artistique et littéraire du Midi, octobre 1865.

La Voce della natura.

Annuaire du département du Gard pour 1865, par MM. Ern. et Ch. Liotard.

Vie de Jacques, comte de Vintimille, conseiller au parlement de Bourgogne, littérateur et savant du XVI^e siècle, par Ludovic de Vauzelles, conseiller à la cour impériale d'Orléans.

Des remerciements sont adressés à M. Ch. Liotard sur la part utile et considérable qu'il a prise à la rédaction de l'*Annuaire du Gard*.

M. Liquier est chargé de faire un rapport sur la *Vie de Jacques de Vintimille*, conseiller au parlement de Dijon, par Ludovic de Vauzelles, conseiller à la cour impériale d'Orléans.

M. Aurès expose: 1^o Que, aux termes de l'article 1^{er} d'un arrêté ministériel du 29 juillet 1864, un prix de 1,500 fr. doit être décerné en 1866 à la Société savante qui aura présenté le meilleur travail

d'archéologie nationale Les mémoires doivent être déposés au ministère de l'instruction publique avant le 31 décembre 1865.

2° Que, aux termes de l'arrêté d'organisation du comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes, du 28 février 1858, il doit être décerné deux médailles pour chaque prix, l'une de 300 fr. à la société qui a présenté le mémoire couronné, et l'autre de 1,200 fr. à l'auteur.

M. Aurès demande à l'Académie l'autorisation de se présenter sous son patronage à ce concours. L'objet de son travail d'archéologie nationale est un petit chapiteau portant une inscription celtique. Il est conservé à Nîmes, dans le musée du Temple de Diane, et l'étude des dimensions de ce chapiteau lui a permis d'en induire la *détermination du pied Gaulois*.

L'Académie accueille avec empressement cette demande, et charge en conséquence son président d'adresser et de recommander le travail de M. Aurès à M. le ministre de l'instruction publique.

L'Académie décide la réimpression de son règlement, à cause des modifications dont il a été l'objet. Un crédit de 30 fr. est mis, à cet effet, à la disposition de M. le trésorier.

A la suite d'une communication de M. Olive-Meinadier, l'Académie délibère que le procès-verbal contiendra l'expression des regrets que lui cause la perte de M. *Emile Boisson*, de Sommières, associé-correspondant.

M. le président dépose sur le bureau un portefeuille contenant :

1° *La statistique des travaux de l'Académie*, publiés de 1804 à 1860.

2° *Un compte rendu* de ce travail exécuté d'après les ordres de l'Académie.

L'Académie remercie son président de la tâche laborieuse qu'il vient d'accomplir, et renvoie à la commission spéciale nommée pour cet objet l'examen de cette œuvre de statistique.

M. E. CAUSSE lit une *Nouvelle* de sa composition, dont il a placé la scène dans la vallée de Begon, près d'Aubais. Son récit lui a fourni l'occasion de diverses descriptions empreintes d'une couleur locale, comme aussi de plusieurs réflexions sages et judicieuses sur divers sujets d'économie politique ou de morale.

M. CH. LIOTARD présente le rapport suivant au sujet de quelques pièces de poésie communiquées par M. Irénée Ginoux à l'Académie :

« Dans la période de 1825 à 1830, on remarquait, à la tête de la jeune phalange universitaire, au Lycée de Nîmes, deux brillants élèves dont j'entendis bien des fois les noms associés dans un commun triomphe. Possesseurs incontestés des premiers rangs dans les classes de philosophie et de rhétorique, à la clôture de l'année d'études 1830-1831, Jules Canonge et Irénée Ginoux se partageaient les couronnes et les bravos.

Ambo florentes ætatibus, Arcades ambo.

» Je me demandai souvent par la suite ce qu'allaient devenir, en prenant place dans un ordre de choses plus élevé, ces deux intelligences d'élite, qui avaient dominé leurs contemporains et émules dans les concours académiques. On dit fréquemment que les succès de collège, comme les succès de concert, chez les *enfants prodiges*, ne sont pas toujours une garantie certaine de la conquête d'une brillante et solide renommée dans l'avenir, et ces prévisions ne se réalisent que trop souvent. — Nos deux lauréats de 1830 n'étaient pas de ceux

qui ne tiennent pas les promesses du premier âge.

» L'un d'eux, qui nous appartient dès longtemps, s'est fait connaître par un beau poème (*le Tasse à Sorrente*), par de gracieux romans et par une foule de pièces poétiques, où se rencontrent et s'associent la pureté de la forme, la touche délicate et le riche coloris; sa réputation a franchi l'enceinte de sa ville natale, et la presse parisienne a bien des fois célébré ses mérites. — *Jules Canon*ge a été, toute sa vie, homme de loisir et a pu par suite consacrer tout son temps au culte de la muse.

» Bien différent de son ancien émule au Lycée de Nîmes, M. Ginoux a dû de bonne heure embrasser un état qui a promptement absorbé presque toute l'activité de sa vie; et ce n'est qu'à ses moments perdus (perdus pour le travail lucratif, mais très-heureusement employés, vous le verrez, à un autre point de vue), ce n'est, dis-je, que dans les rares intervalles d'un travail ingrat, consacré à d'arides calculs, qu'il a pu se livrer aux délicates jouissances de l'esprit. — Tout le monde connaît à Nîmes l'aptitude extraordinaire et la sagacité que M. Ginoux apporte dans les investigations dont il est habituellement chargé par les tribunaux, et qui ont pour but et pour résultat de rétablir l'ordre et la clarté dans les situations commerciales les plus obscures et les plus embarrassées.

» Mais tout le monde ne sait pas que, en dehors de ses études obligées de comptabilité et d'économie politique, son esprit actif a su faire une place à des occupations purement littéraires. — Pour peu qu'on approche M. Ginoux, on ne tarde pas à voir poindre l'homme de lettres sous l'enveloppe de l'homme d'affaires.

» La première fois que s'est révélée pour moi cette seconde nature de M. Ginoux, c'était au mi-

lieu d'une joyeuse réunion, provoquée pour fêter le corps d'officiers du 65^e de ligne, revenant de la campagne d'Italie. Un chant patriotique, relevé par une musique vigoureuse, passait en revue les triomphes successifs de nos armes à Montebello, à Turbigo, à Magenta, et l'auteur acclamé était *Irénée Ginoux*.

» Un autre jour, le rencontrant un volume de Musset sous le bras, je flairai le poète, et l'interpellant sur l'emploi de ses heures de loisir, j'en obtins l'aveu de ses études de prédilection.

» Amené enfin, par une communauté de travaux, à des relations plus intimes avec M. Ginoux, je pénétrai dans le cabinet du lettré et je le forçai à extraire de ses tiroirs une de ces œuvres, dont un petit nombre de discrets amis avaient seuls jusqu'alors reçu la confiance.

» Or ça, lui dis je, ami, il faut mettre au jour ces travaux trop longtemps dérobés à la lumière; et je vous préviens que je vous dénonce, si vous ne vous décidez pas à nous faire part vous même de vos œuvres poétiques. »

» M. Ginoux a tenu la promesse que je lui imposai. Il nous explique aujourd'hui, en s'appropriant une des formules de Fourier, comment il a senti le besoin de mêler aux calculs et aux opérations commerciales, qui sont le fonds obligé de sa vie, l'étude des classiques de l'antiquité et des écrivains contemporains, qui en est le charme.

» La variété dans le travail, ce que Fourier appelle *l'alternat*, est en effet le meilleur moyen de repos. Mais, tout en se reposant, notre futur confrère (permettez-moi de lui donner par anticipation ce nom amical) a produit une série de compositions poétiques, dont vous apprécierez la valeur par les quelques spécimens que je suis chargé de faire passer sous vos yeux.

» C'est d'abord par des traductions d'Horace que M. Ginoux s'est essayé dans les joûtes poétiques : il vient, après de nombreux, trop nombreux devanciers peut-être, essayer à son tour de transporter dans notre langue les finesses, la grâce, la nerveuse concision du favori de Mécène ; tentative hardie, dangereuse, qui prouve, une fois de plus, combien est puissant l'attrait de ce charmant poète, dont la reproduction, en vers comme en prose, est si difficile à nos écrivains, n'ayant à leur usage qu'un idiome surchargé de particules gênantes, de termes accessoires et sans expression, en regard de la concision du latin, dont l'armure légère ne contient que des pièces utiles et où chaque mot est une image.

» C'est dans ses pièces originales qu'il serait bon de juger M. Ginoux, et surtout dans la satire des choses de nos jours, où il apporte la mordante expression, où il prodigue la causticité et le sel qui sont le caractère de ce genre de compositions.

» J'espère qu'il nous sera donné, plus d'une fois d'apprécier ce côté de son talent. Je n'ai, pour le moment, à ma disposition que quelques traductions d'Horace.

» Voyons donc comment, après tant d'autres, M. Ginoux s'est acquitté de cette tâche délicate.

FRAGMENTS DE LA PREMIÈRE SATIRE D'HORACE.

1^{er} LIVRE.

O Mécène, d'où vient que nul n'est satisfait
 Du sort que librement à lui-même il s'est fait,
 Ou qu'il doit au hasard ? D'où vient qu'il porte envie
 A la condition qu'un autre a poursuivie ?
 Brisé par la fatigue et courbé sous les ans,
 Le vieux soldat s'écrie : Heureux sont les marchands !
 Quand l'autan déchaîné ballotte son navire,

Le marchand effrayé ne manque pas de dire :
 Mieux vaut la guerre ! car , là du moins , on se bat ;
 En un clin d'œil la mort enlève le soldat ,
 Ou bien , victorieux , la gloire le transporte.
 Qu'avant le chant du coq un client à sa porte
 Vienne frapper soudain : Oh ! dit l'homme de loi ,
 Le laboureur cent fois est plus heureux que moi !
 Celui-ci , qu'un procès force à gagner la ville ,
 Trouve qu'on ne peut pas aux champs vivre tranquille.
 De semblables travers à compter tous les cas
 Le bavard Fabius serait dans l'embarras.

.....
 Devenons sérieux : Celui qui s'évertue
 A guider dans le sol sa pesante charrue,
 Cabaretier fripon, soldat et nautonnier
 Qui de courir les mers fait le rude métier,
 Tous vous disent qu'ils n'ont qu'un but dans leurs fatigues :
 Ramasser de quoi vivre, et se montrer prodiges
 Envers l'âge où la force a déjà pris congé ;
 Comme fait la fourmi, c'est l'exemple obligé,
 La petite fourmi, la grande travailleuse,
 Qui , de l'hiver prochain trop sûre et soucieuse ,
 Prend tout ce qu'elle peut à son bec et, sans bruit,
 Va grossir le grenier qu'elle-même a construit.
 Du moins quand le Verseau, de sa triste présence,
 Inaugure le cours de l'an qui recommence,
 On ne la voit jamais s'exposer à malheur ;
 En sage elle jouit du fruit de son labeur.
 Toi, ton amour du gain devant rien ne recule ;
 Tu braves tour-à-tour l'hiver, la canicule ;
 L'eau, le feu, ni le fer ne sauraient l'arrêter,
 Tant qu'un autre sur toi paraîtra l'emporter.
 Tu vas d'un pied furtif, d'une main empressée,
 Dans la terre enfouir ta richesse entassée.
 Et que t'en revient-il ? — Le trésor entamé,
 Comme on as sans valeur , est bientôt consumé ; —
 Mais à moins d'en jouir pourrais-tu donc me dire

Quel bonheur te promet cet amas à construire ?

.....

— En plein tas il est mieux de puiser cependant.

— Pourquoi, si d'un petit je puis en prendre autant ?

Ton immense grenier sera-t-il préférable

A cet humble panier qui suffit à ma table ?

C'est comme si, n'ayant qu'une cruche à remplir,

Ou bien un verre d'eau, tu disais : Mon plaisir

Est d'aller au grand fleuve et non à la fontaine.

Eh bien ! voilà comment, d'une abondance vaine

Trop charmés, bien des gens, au rivage arrêtés,

Par l'Aufide en fureur se trouvent emportés.

Celui dont le désir se borne au nécessaire

Reste à l'abri des flots et puise une eau plus claire.

.....

Veiller à demi-mort de frayeur, jour et nuit

Redouter les larrons, l'esclave qui s'enfuit

Après avoir pillé, puis encor l'incendie,

Est-ce là ce qui fait le bonheur de ta vie ?

Puissé-je de ces biens rester pauvre toujours !

Ce n'est pas tout. As-tu, pour te porter secours,

Si quelque accident vient ou bien la maladie

Te clouer sur un lit, mettre en danger ta vie,

Quelqu'un qui prenne soin des breuvages prescrits,

Qui parle au médecin, attache quelque prix

A te mettre sur pied, te rendre à ta famille,

A tes enfants ? Mais non, voisin, garçon et fille,

Quiconque te connaît ne peut que te haïr ; *

Ta femme ni ton fils ne voudraient te guérir.

Quand on place l'argent par dessus toute chose

L'amour que l'on inspire est à petite dose.

.....

Vous me conseillez donc d'imiter les abus

Qu'ont commis Ménius ou bien Nomentanus ?

— Quelle obstination de mettre en parallèle

Les extrêmes ! Quel est l'objet de ma querelle ?

Quand je veux modérer ta passion de l'or,

Est-ce afin de te rendre ivrogne ou pis encor ?
 On peut à Tanais ne pas chercher à plaire,
 Sans de Visellius imiter le beau-père.
 D'une sage mesure il faut user en tout :
 Ne pas franchir le but, mais aller jusqu'au bout,
 Voilà la vérité. J'en reviens à mon texte :
 L'avare à ses défauts toujours trouve un prétexte ;
 L'homme le plus heureux voit plus heureux que lui,
 Et se prend à vanter la fortune d'autrui.
 Que de gens que l'on voit amaigris à la peine,
 Quand la chèvre d'autrui porte mamelle pleine !

ODE V, LIVRE I.

A PYRRHA.

Couvert de parfums et de roses ,
 Pyrrha , quel est l'adolescent ,
 Qui, dans la grotte où tu reposes ,
 Se prodigue si caressant ?
 Est-ce pour lui que, gracieuse ,
 Tu relèves tes blonds cheveux
 En natte abondante et soyeuse ?
 Oh ! que tu dois le rendre heureux !
 Mais combien de larmes amères
 Va lui coûter tout cet amour,
 Lorsque ces heures éphémères
 Auront disparu sans retour ;
 Lorsque plaisir , bonheur , promesses ,
 Espoir trompeur, fidélité ,
 Jusqu'au parfum de tes caresses ,
 L'orage aura tout emporté !

 Malheur à ceux que ton mirage
 Aura conduits sur le rocher !

Quant à moi , timide nocher ,
 A peine échappé du naufrage ,
 Au dieu du perfide élément,
 Dans son temple, avec ma prière ,
 Tout ruisselant de l'onde amère
 J'ai suspendu mon vêtement.

M. Léon ALÈGRE lit une note intéressante sur Nicolas de Maugras, 57^e évêque d'Uzès. Une médaille d'un beau travail florentin, communiquée par M. Ricard, de Montpellier, lui a fourni l'occasion d'étudier la vie de ce Prélat, qui , après avoir été prévôt de la Cathédrale, occupa, pendant 20 années, le siège épiscopal et resta longtemps en més-intelligence avec la cour de Rome. La médaille présente, au revers, un écu orné de deux coquilles en chef, et en pointe une étoile flamboyante de 8 rais. La légende en est : *In umbrâ manûs suæ protexit me Deus.*

Notre confrère a retrouvé, à la chartreuse de Valbonne, les traces du passage de Nicolas de Maugras. L'écu qu'il a blasonné est deux fois appendu aux colonnettes des chapelles latérales de Valbonne, dont l'église a été reconstruite au XVII^e siècle. Il faut admettre la conclusion de M. Alègre. C'est donc par un évêque d'Uzès, c'est donc de 1453 à 1503 qu'ont été bâties ces deux chapelles , ajoutées à l'église romane du monastère que fondait , en 1204 , Guillaume de Vénéjan , lui-même aussi évêque d'Uzès.

Il y a là une preuve de plus que, souvent, comme l'a dit un auteur moderne, la science héraldique est la clef de l'histoire de France.

M. RÉVOIL annonce à l'Académie des découvertes intéressantes faites , en ce moment , dans la crypte de l'église de Saint-Gilles, par suite de fouilles toutes récentes. On a retrouvé le tombeau de S. Gilles

lui-même. Une communication plus détaillée sera faite à l'Académie, lorsque les objets découverts auront été mieux étudiés et mieux classés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 2 décembre 1865.

Présents : MM. Pagézy, *président* ; Teulon, Plagniol, baron de Daunant, Fontaines, Girard, Aurès, abbé Azaïs, de La Farelle, Ollive-Meinadier, Liotard, Bigot, Liquier, Gaspard, Causse, Maurin, *secrétaire-perpétuel* ; de Clausonne, *secrétaire-adjoint*, membres-résidants ;

Eugène Brun, Quesnault-Desrivières, associés-résidants.

Le procès-verbal de la séance du 18 novembre est lu et adopté.

M. le ministre de l'instruction publique a écrit à l'Académie pour la remercier de l'envoi du mémoire de M. Lenthéric, relatif aux travaux à exécuter au Port d'Aiguesmortes, pour faciliter le développement du commerce des houilles du Gard.

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus pendant la quinzaine :

Etudes parallèles et morales, par M. Jules-Benoit Pons, ancien magistrat, à Clermont Ferrand. 1865.

Annales de la Société Académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure. 1865. (suite du 1er semestre.)

Bulletin de la Société d'Agriculture, belles-lettres, sciences et arts, de Poitiers. Juin, juillet, août 1865.

Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts, du département de la Lozère. 1865, septembre et octobre.

Jean Reboul. Dernières poésies, précédées d'une notice biographique par M. l'abbé de Cabrières.

Ce dernier volume est accompagné d'une lettre de M. l'abbé de Cabrières, exprimant, en son nom et en celui de MM. Germer-Durand et A. Démians, le regret du retard involontaire qu'a éprouvé la remise de l'exemplaire destiné à l'Académie.

Enfin, M. AURÈS a fait hommage à l'Académie d'une *Etude sur les ruines de Métaponte* au double point de vue de l'architecture et de la métrologie. Métaponte était une ville d'Italie, puissante et riche, du temps des Romains.

M. Aurès expose que de nouveaux renseignements qu'il a reçus sur la nature du concours institué par le ministre de l'instruction publique l'engagent à demander à l'Académie l'autorisation de retirer de ce concours son mémoire sur le chapeau gallo-grec du Temple de Diane ; ce qui est accordé.

Le même membre dépose sur le bureau et communique à l'Académie une médaille en or, du poids de huit grammes, incontestablement gauloise, trouvée près de Brignon, sur la petite élévation connue, dans le pays, sous le nom de *Serre-de-Brienne*, et fait remarquer que cette nouvelle découverte constitue un argument de plus en faveur de l'opinion qui fixe, sur ce serre, l'emplacement

de l'oppidum gaulois que les inscriptions désignent sous le nom de *Briginn*.

Sur la nouvelle d'un accident et d'une maladie grave survenus à M. Ph. Boileau de Castelnau, l'un de ses membres, l'Académie charge M. le baron de Daunant de s'informer de son état et de lui porter l'expression de sa sympathie.

L'ordre du jour appelle l'élection :

- 1° D'un membre non-résidant,
- 2° De deux associés-résidants, en remplacement de M. l'abbé Gareiso et de M. Maillet,
- 3° D'un associé-correspondant.

Il est procédé successivement aux scrutins secrets prescrits par le règlement en pareil cas. Et, comme il y a plus de deux candidats sur les rangs pour les deux places d'associé-résidant, le bureau, conformément à la délibération du 1^{er} avril dernier, s'acquitte de la tâche de rappeler à l'Académie les titres de chacun d'eux et de lui soumettre un ordre de présentation.

Le dépouillement des scrutins ayant donné plus des deux tiers des voix :

A M. l'abbé *Delacroix*, curé à Milhaud, comme membre non-résidant,

A MM. *Trénée Ginoux* et *Ch. Lenthéric*, ingénieur, comme associés-résidants,

A M. *Grasset*, conseiller à la cour impériale de Montpellier, comme associé-correspondant,

Ces Messieurs sont déclarés respectivement investis des titres divers qui viennent d'être mentionnés. M. le secrétaire-perpétuel est chargé de les informer de leur nomination et de leur adresser leurs diplômes.

M. LIQUIER fait le rapport suivant, dont il avait été chargé dans la précédente séance :

« Messieurs , l'Académie m'a demandé de lui rendre compte d'une œuvre biographique dont M. Ludovic de Vauzelles, conseiller à la cour impériale d'Orléans, lui a récemment fait hommage. J'ai accepté cette tâche avec empressement, d'autant plus qu'elle me procure l'occasion d'exprimer mes sentiments personnels à l'égard d'un magistrat distingué, qu'un remarquable discours judiciaire m'avait fait connaître de la manière la plus avantageuse, avant que la lecture de quelques autres de ses œuvres m'eût fait apprécier tout son mérite littéraire (1).

» L'œuvre dont j'ai à vous entretenir, messieurs, a pour sujet la *Vie de Jacques comte de Vintimille*, littérateur, jurisconsulte et savant du xvi^e siècle. Elle porte cette épigraphe empruntée à Philippe Robert, écrivain appartenant à ce siècle :

*Vintmilius clarus proavis et stemmate regum,
Sed magis ipse suæ virtutis imagine fulgens.*

» Ce sujet a été traité par M. le conseiller de Vauzelles, autant avec le cœur qu'avec l'esprit. La vie du vénérable Vintimille est liée aux traditions de l'ancienne famille de Vauzelles; et c'est à l'aide de ces traditions, non moins qu'avec de patientes et laborieuses recherches, que M. de Vauzelles est parvenu à rassembler les traits, épars dans divers écrits, de la vie dont il s'est fait l'historien.

» La première partie de son œuvre fait connaître la royale origine des Vintimille, qui comptaient parmi leurs ancêtres Paléologue-Dracosès, dernier

(1) M. Ludovic de Vauzelles, fils de feu M. de Vauzelles, premier-président de la cour impériale d'Orléans, est l'auteur d'une tragédie ayant pour titre : *Alceste* et d'un recueil de poésies fugitives.

empereur de Constantinople , et Lascaris II, troisième empereur de Nicée , l'un et l'autre renversés de leur trône par les armes de Mahomet II , en 1453.

» M. de Vauzelles fait succéder à cette esquisse généalogique l'émouvant tableau des orages au milieu desquels s'écoulèrent les premières années de Vintimille, et des tragiques événements qui laissèrent dans son âme de profonds et douloureux souvenirs ».

Ici M. Liquier rapporte, d'après M. de Vauzelles , comment le père de Vintimille, chassé de ses possessions d'Italie, vint s'établir dans l'île de Rhodes occupée alors par les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, parmi lesquels ses frères étaient revêtus des plus hautes dignités ; qu'il se maria dans cette île avec l'arcondesse Senasti , descendante des Paléologues , et mourut au siège de Rhodes, entrepris en 1522 par Soliman , empereur des Turcs, en combattant avec les défenseurs de l'île.

» Qui ne sait , ajoute M. Liquier , le résultat lamentable de ce siège furieux , dans lequel , avec l'ardeur et la constance la plus héroïque , l'Ordre, composé de 600 chevaliers et appuyé par 4,600 soldats , soutint , pendant plus de six mois , les assauts réitérés d'une armée innombrable, dont les vides se comblaient incessamment ?

» Les actes de barbarie implacable exercés dans d'autres temps par les successeurs de Mahomet envers leurs ennemis abattus, durent faire craindre les mêmes vengeances pour les vaincus de Rhodes. Telle ne fut pas la conduite de Soliman dans cette circonstance , et le monde chrétien vit avec étonnement un prince réputé barbare témoigner son admiration au petit nombre de chevaliers survivant à la défaite de leur ordre et leur accorder généreusement une capitulation honorable.

» Mais les janissaires, aussi cruels que leur maître

s'était montré humain et généreux, sans respect pour ses ordres, se livrèrent, après la soumission des vaincus, au pillage et à d'affreux massacres. Ayant envahi le domicile de Mme de Vintimille, ils tranchèrent la tête à une de ses filles et la blessèrent elle-même d'un coup de cimeterre.

» L'un des chevaliers recueillit le plus jeune de ses fils tout sanglant, et fidèle aux recommandations du père de cet enfant, son intime ami, qui était mort dans ses bras sur le champ de bataille, il l'emmena en France, où il l'éleva avec un soin paternel.

» Ce généreux chevalier était Georges de Vauzelles, que le conseiller de Vauzelles compte parmi ses ancêtres. Cet enfant, qu'il avait adopté, était Jacques de Vintimille.

» La deuxième partie de l'œuvre de M. de Vauzelles montre Jacques de Vintimille acquérant, dans son adolescence, les connaissances les plus étendues et les plus variées, sous la paternelle direction de son protecteur; étudiant le droit à Pavie sous Alciat; puis suivant Charles-Quint dans son expédition contre Barberousse; et, revenu en France, où il se lia avec plusieurs savants et poètes, spécialement avec l'illustre Clément Marot, obtenant, par plusieurs écrits dont le mérite avait été remarqué, la faveur du chancelier de Lhospital et de François I^{er}.

» C'est à cette faveur que Vintimille dut successivement l'office de conseiller-clerc et celui de conseiller-laïc au Parlement de Bourgogne.

» Cette partie de la carrière de Vintimille est contemporaine des violentes agitations causées en France par la minorité de Charles IX et par les prétentions des princes de Lorraine au trône des Valois.

» Le Parlement de Bourgogne, comme presque tous les Parlements du royaume, avait embrassé

la cause des Guises et avait protesté avec énergie contre l'édit de 1562, qui, entr'autres avantages, autorisait l'exercice du culte réformé hors des centres de population.

» Dans cette délicate conjoncture, Vintimille eut le courage de se séparer de la majorité de sa compagnie, et cette noble conduite eut pour effet de le faire comprendre dans l'expulsion de 1,500 protestants et de quelques autres conseillers, qui, comme lui, s'étaient montrés favorables à l'enregistrement de l'édit, effectuée en vertu des ordres du lieutenant-général Gaspard de Tavannes, devenu depuis l'un des plus ardents instigateurs de la Saint-Barthélemy.

» A quelque temps de là, la situation était changée. La tolérance semblait l'emporter sur les efforts de l'ambition et du fanatisme. Un nouvel édit du 19 mars 1563, qui faisait au culte réformé des concessions beaucoup plus étendues, venait d'être publié, et les nouvelles remontrances du Parlement de Bourgogne demeuraient vaines. Il lui fut enjoint d'opérer l'enregistrement de cet édit et de laisser rentrer dans son sein les conseillers exilés. C'est en vertu de cette décision souveraine que Vintimille remonta sur son siège, qu'il ne quitta plus et où il jouit constamment parmi ses collègues de l'influence la plus étendue et la plus légitime».

Après avoir rappelé divers autres événements intéressants de la vie de Vintimille, M. Liquier raconte, en les résumant, ceux que M. de Vauzelles a signalés comme ayant abreuvé d'amertume les derniers temps de cette vie, la mort de M^{me} de Vintimille et celle d'un ami que Vintimille aimait comme un frère.

« Le chagrin que lui causèrent ces pertes, auxquelles il n'était pas préparé, lui firent chercher des consolations dans la religion. Il embrassa le

sacerdoce, sans abandonner, toutefois, son siège de magistrature, et devint dignitaire de l'Église à divers titres.

» Cette nouvelle carrière ne lui fit rien perdre de ses sentiments de tolérance et de conciliation, et le plus bel éloge qui puisse être fait pour couronner l'histoire de cette vie exemplaire, c'est de rappeler que, après avoir réuni, le 26 août 1572, un consistoire secret, auquel Vintimille prit part, avec toute l'autorité de son caractère et de sa renommée, le grand écuyer Chabert de Charny, qui commandait la province de Bourgogne comme lieutenant-général, se refusa hautement à ordonner les massacres de la Saint-Barthélemy qui lui avaient été commandés et préserva ainsi cette province des horreurs auxquelles tant d'autres furent livrées.

» Vintimille mourut, en 1582, à l'âge de 70 ans. Il eut, avant de quitter ce monde, la consolation d'apprendre la défaite éclatante essuyée, en 1571, par les ennemis des chrétiens dans le golfe de Lépante, et de voir ainsi sa famille vengée des maux dont ils l'avaient rendue victime.

» Outre le poème en latin qu'il composa sur cet événement mémorable, Vintimille est l'auteur de plusieurs écrits, auxquels le temps n'a pas fait grâce, et que M. de Vauzelles, avec un zèle qui l'honore, a pris à tâche d'exhumer de l'oubli, tels que *l'Apologie de Lysias sur le meurtre*, *l'Eratosthène*, *le Siège de Rhodes*, un poème intitulé : *Carmen saturnaliatum*, une traduction en français d'*Hérodien*, etc., etc. Il prit aussi la part la plus active à la refonte de la coutume de Bourgogne.

» Nous devons louer M. de Vauzelles, dit en finissant M. Liquier, d'avoir, avec autant d'exactitude que de talent, réuni dans un cadre unique les traits de cette vie respectable, dont plusieurs écrivains s'étaient partagé les détails en les isolant, et d'avoir ainsi encore plus assuré les souvenirs de

la postérité au magistrat modeste qui unissait un profond savoir à un grand caractère.

» L'Académie doit aussi particulièrement savoir gré à M. de Vauzelles de l'avoir initiée dans les détails intéressants qu'il a rassemblés dans son œuvre biographique; et elle ne saurait mieux faire, je crois, pour répondre à l'hommage de cette œuvre, que d'admettre ce magistrat dans sa compagnie, avec le titre d'associé correspondant; c'est ce que j'ai l'honneur, Messieurs, de vous proposer ».

M. l'abbé AZAIS lit une notice sur Mgr Peschoud, évêque de Cahors, ancien aumônier au collège de Nîmes :

« L'évêque éminent, dit-il, auquel je viens rendre devant vous un dernier hommage ne nous est pas complètement étranger. Il a passé dans notre cité trois des meilleures années de sa vie. Votre secrétaire perpétuel, M. Maurin, dans le bel éloge de M. Nicot qu'il a lu à notre dernière séance publique, rappelait, avec l'affection d'un ami, les souvenirs de science et de piété qu'a laissés M. l'abbé Peschoud dans le Lycée de Nîmes. C'est de ses mains que j'ai reçu, il y a vingt-deux ans, cette aumônerie que sa vertu et son talent rendaient bien difficile à porter pour celui qui était appelé au périlleux honneur de lui succéder. Il a été le collègue bien aimé de quelques-uns d'entre nous dans l'éducation de la jeunesse, et il ne lui a manqué qu'un plus long séjour dans notre cité pour devenir un des membres les plus distingués de notre compagnie. Plusieurs, parmi vous, ont approché M. l'abbé Peschoud comme prêtre; il en est qui ont reçu de ses lèvres le nom d'ami; et quand, en 1843, il quitta ce collège où son rare mérite lui avait valu des sympathies si vives, il nous laissa le souvenir de la dignité de son caractère, de l'élévation de

son intelligence et de tout ce qu'il avait su mettre de cordialité franche et loyale dans ses relations. Il resta toujours nimois par le cœur, et, je le sais, sa pensée aimait à se reporter vers son ancien collège et ses amis de Nîmes avec une affectueuse prédilection. Aussi permettez à celui qui a recueilli son héritage au lycée, qui l'a connu et aimé pendant vingt-cinq ans, et qui portera longtemps dans son âme attristée le coup prématuré de sa mort, d'essayer de faire revivre devant vous cette mémoire si chère et de chercher à vous associer à ses regrets.

» La vie de Mgr Peschoud a été partagée en trois périodes distinctes : le ministère des paroisses, l'éducation de la jeunesse et l'administration d'un diocèse. Tour à tour curé, aumônier et directeur de collège, évêque d'un siège important, il déploya partout, avec les qualités aimables du cœur, un zèle égal à ses lumières ; et nous aimons à saluer en lui, dans ces diverses fonctions, le vrai type du sacerdoce chrétien ».

L'auteur de la notice, après avoir raconté la naissance de Mgr Peschoud à Saint-Claude, dans le Jura, à l'ombre de cette antique abbaye d'où sortirent, au moyen âge, ces colonies de moines qui défrichèrent les vallées et les hauts plateaux de la Franche-Comté, et après avoir retracé le portrait de sa mère, femme forte et généreuse, qui, pendant les tristes jours de la Terreur, déploya un courage héroïque pour venir en aide aux victimes de la Révolution, nous montre le fils de cette courageuse mère au grand séminaire de Besançon, où il eut pour condisciple un jeune lévite dont on admirait la douce et attrayante vertu : c'était l'abbé François Cart, qui devait faire briller plus tard, sur le siège de Nîmes, tout le charme de la douceur et de la piété aimable de S. François de Sales.

Nous voyons ensuite l'abbé Peschoud professeur de philosophie au petit séminaire de Vaud; puis simple curé de village, dans une humble paroisse de montagne; ensuite curé de Salins et principal du collège communal de cette ville.

C'est dans le collège de Salins, qu'il venait de relever, que l'Université le prit pour l'envoyer comme aumônier au collège royal de Nîmes. C'était en 1840. « Ici, continue M. l'abbé Azais, d'autres voix pourraient raconter avec plus d'autorité que la mienne ce qu'il montra, dans ses nouvelles fonctions, de lumières, de mesure et de tact, de douceur insinuante dans ses manières et de charme dans son langage. J'ai retrouvé dans la chapelle du Lycée comme un écho de cette belle parole qui savait présenter, d'une manière si lumineuse et sous une forme si attachante, les hautes vérités du christianisme; et j'ai souvent recueilli de la bouche de l'ancien Recteur de M. l'abbé Peschoud, qui fut aussi le mien, le regretté M. Nicot, et de celle des deux honorables proviseurs qu'il connut au collège et qui sont nos confrères, M. Moriau et M. Deloche, le témoignage de l'admiration et des sympathies que provoqua le rare mérite de ce prêtre éminent.

» Simple et modeste, l'abbé Peschoud vivait au Lycée comme dans un cloître, se répandant peu au-dehors, s'entretenant avec ses livres et formant, avec les chefs de l'établissement et quelques rares amis, ces relations intimes qui furent pour lui un des meilleurs souvenirs de son séjour à Nîmes. Il vit deux proviseurs se succéder au collège, et tous les deux, je le sais, eurent une large part de son affection. Ils surent à leur tour apprécier les rares qualités de l'esprit et de cœur de leur cher aumônier, et leur amitié bienveillante chercha à remplacer auprès de lui la famille absente et à lui rendre plus agréable le séjour du collège.

» L'abbé Peschoud rencontra à Nîmes Mgr Cart

qu'il avait connu au séminaire de Besançon. Le bon Prélat l'accueillit avec joie et reprit avec lui, dans un aimable abandon, le cœur et le langage d'un ancien condisciple ».

Après avoir rappelé les relations de M. l'abbé Peschoud avec le clergé de Nîmes, qui admira son talent, M. l'abbé Azais, ajoute :

« Le séjour du nouvel aumônier au collège royal de Nîmes, fut court : il n'y resta que trois ans. Mais il y laissa une trace profonde que le temps n'a pas effacée. Avant lui un autre aumônier que son mérite devait élever à l'épiscopat, l'abbé Galtier, dont le nom vénéré n'est pas oublié, avait gagné les cœurs des maîtres et des élèves par l'aimable ascendant de sa vertu. L'abbé Peschoud, à son tour, subjuga les esprits par l'autorité de la science. Il mit au service de l'enseignement religieux du collège les belles facultés de son intelligence, et il fit comprendre à ses élèves l'alliance qui devait exister entre la raison et la foi, la vraie philosophie et la religion. Ce fut là sa mission auprès de la jeunesse, et je sais avec quel succès il l'a remplie. Son nom, comme celui de l'abbé G. Goubier et de l'abbé Galtier, ses prédécesseurs, rappelle de précieux souvenirs de zèle et de dévouement ».

M. l'abbé Azais suit l'abbé Peschoud au collège de Pontlevoy, où il déploya, pendant quatorze ans, toutes les qualités d'un administrateur ferme, actif et intelligent; au grand séminaire de Lons-le-Saunier, où il accepta les fonctions de directeur, et à Saint-Claude, où l'appela comme vicaire-général la confiance de deux évêques. Le biographe nous montre, enfin, Mgr Peschoud à la tête du diocèse de Cahors, où il n'a fait, hélas ! que passer, et où cependant il commençait à faire sentir par-

tout l'heureuse et vivifiante influence de son zèle et de sa haute intelligence.

» Le temps ne lui a pas permis de réaliser les projets qu'il avait conçus. Ses forces, épuisées par les fatigues de ses longues visites pastorales, ont trahi l'énergie de son âme; la vie lui a échappé avant l'heure; il succombe, comme son illustre compatriote, Mgr Cart, victime de son dévouement; et il meurt en levant une dernière fois sa main défaillante pour envoyer une bénédiction suprême à son diocèse bien aimé ».

M. l'abbé Azais, en se faisant l'interprète des regrets que cette mort prématurée a laissés à ceux qui avaient connu Mgr Peschond à Nîmes, a voulu rendre avec eux à la mémoire de ce Prélat distingué l'hommage le plus touchant, celui qui vient du cœur.

M. TEULON donne lecture de la traduction qu'il a faite d'une satire de Sulpitia, dame romaine de l'illustre famille des Sulpitius, représentée par Martial comme le modèle de son temps par ses vertus conjugales et ses talents littéraires. Elle avait épousé Calénus; leur bonheur fut troublé par l'édit de Domitien, qui exilait de Rome tous les gens de lettres et tous les philosophes. Son indignation donna essor à sa verve, et c'est à cette occasion que fut composé le seul ouvrage qui nous reste de cette femme célèbre.

Voici la traduction de M. Teulon :

O muse, élève toi jusqu'aux plus hautes cimes ;
 Choisis le mode grave et les accents sublimes.
 C'est à toi que je veux, ô muse, confier
 Mes inspirations pour les fortifier.
 Donne à ma poésie une forme sévère.
 Je quitte le phaléuce à la marche légère,
 Le trimètre iambique, et celui qu'autrefois

D'Hipponax irrité fit entendre la voix.
 Bien plus : tous ces essais de satire nouvelle,
 Ou j'offrais, jeune encor, l'exemple et le modèle,
 Et défiais les Grecs sans autre appui que moi,
 J'y renonce à jamais pour m'attacher à toi,
 A toi qui des neuf Sœurs es la plus éloquente.
 Viens, descends et souris aux vœux de ta cliente.

A quoi songe, dis-moi, le souverain des Dieux ?
 Veut-il bouleverser et la terre et les cieux ;
 Retirer aux humains, aux jours de leur vieillesse,
 Les arts dont il avait embelli leur jeunesse ;
 Leur ôter le langage et même la raison ;
 Les ramener au temps où, sans pain, sans maison,
 Ils erraient en rampant, mornes, à l'aventure,
 Cherchant le gland des bois et les sources d'eau pure ?
 Ou bien, du monde entier protégeant les destins,
 Frappe-t-il seulement la race des Latins ?

Car à quoi Rome enfin doit elle sa puissance ?
 Les lettres, les combats ont fait son existence.
 Après avoir longtemps bravé mille périls
 Contre les étrangers, dans les troubles civils,
 Sur les mers, à Carthage elle porta la guerre,
 Vainquit tous les Etats, soumit toute la terre.
 Comme on voit un athlète immense, glorieux,
 Sur l'arène resté seul et victorieux ;
 Immobile en sa force et las de funérailles,
 Ce peuple, n'ayant plus à livrer de batailles,
 Aux rênes de ses lois enchaînant l'univers,
 Fit des arts de la paix ses plaisirs les plus chers,
 A la Grèce emprunta ses plus doctes usages,
 Et le monde parut gouverné par des sages :
 Tant cet ordre nouveau s'établit cimenté
 Par la douce raison, les mœurs et l'équité !
 C'étaient là ses appuis, et ce fut-là sa gloire.
 Sans eux, de moins d'éclat eût brillé son histoire,
 Et du grand Jupiter l'oracle serait vain,
 Quand il promit à Rome un empire sans fin.

Et voilà qu'un tyran, fléau de la patrie,
 Qu'ont vieilli les excès de la glotonnerie,
 Affaissé sous le poids de son ventre grossier,
 Bannit des écrivains le peuple tout entier.
 Que dis je ? par l'effet de son délire extrême,
 Il fait plus, il bannit la sagesse elle-même.
 Déjà nous désertions les lointaines cités ;
 Nos murs par leurs savants se voyaient visités.
 Et maintenant, pareils aux Gaulois en alarmes,
 Que Camille força d'abandonner leurs armes,
 Nos vertueux vieillards persécutés, proscrits,
 Sont contraints de brûler eux-mêmes leurs écrits
 Pour conserver leur tête. Oh ! quelle faute immense
 Tu commis, Scipion, toi, vainqueur de Numance,
 Vainqueur des Africains, quand, disciple zélé,
 Dans une école grecque on te vit installé !
 Et vous tous, dont les noms ont conquis la louange,
 De soldats orateurs immortelle phalange ;
 Toi surtout, vieux Caton, homme chéri des Dieux,
 Qui demandais souvent s'il ne valait pas mieux,
 Pour que Rome a jamais fût grande, libre, stable,
 Des maux et des revers qu'un destin favorable !
 Ah ! ce sont des revers qu'il faut à nos guerriers.
 Quand l'épouse, captive au sein de ses foyers,
 Quand la patrie en deuil aux combats les excitent,
 Unis, pressés alors, ils accourent, s'agitent,
 Comme un essaim doré dont l'épais bataillon
 Aux guêpes de ses dards présente l'aiguillon.
 Mais le péril passé, l'abeille insouciant
 Néglige ses rayons. Roi, foule confiante,
 Dans un sommeil profond tous dorment à jamais.
 Ainsi Rome se perd dans une longue paix.
 Ce fut-là mon discours à l'aimable Immortelle ;
 Et le moment venu de me séparer d'elle :
 « O Muse, à qui je dois le charme de mes jours,
 A ces infortunés prodigue tes secours,

Lui dis-je : inspire-les ; qu'ils sauvent leurs dieux Lares ,
Tels que Smyrne autrefois à l'aspect des Barbares ;
D'émigrer , comme alors , qu'ils prennent le parti ,
Ou bien suggère-leur un dessein plus hardi ;
Et du moins , en faveur de mon époux , abaisse
Sur Rome et sur Tibur un regard de tendresse » .

La Déesse répond à ces tristes accens :
« Pour mon culte bannis l'effroi que tu ressens .
Le tyran des forfaits a comblé la mesure ,
Et sa mort doit venger une exécration injure .
Nous n'avons point quitté les bosquets de Numa ,
Et la source sacrée où son cœur se forma
Aux leçons de la Nymphe : un si vaste délire ,
Crois-moi , ne peut en nous exciter que le rire .
Mais ta noble douleur assure ton renom ,
Et je te le promets de la part d'Apollon » .

Plus rien n'étant à l'ordre du jour , la séance est
levée.

Séance du 16 décembre 1865.

Présents : MM. Abric , vice-président , (M. Pa-
gézy , président , empêché par un deuil récent) ;
Plagniol , baron de Daunant , de La Farelle , Jules
Salles, Aurès, abbé Azais, Germer-Durand, Ollive-
Meynadier, Viguié, Liotard, Bigot, Courcière, Gas-
pard, Liquier, Causse, de Clausonne, secrétaire-
adjoint, membres-résidants ;

Hippolyte Soulier, membre non-résidant ;

Emile Im-Thurn , Quesnault-Desrivières , D.
Grasset, Irénée Ginoux, associés-résidants.

Le procès-verbal de la séance du 2 décembre est lu et adopté.

M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages suivants qui ont été reçus depuis la dernière séance :

Revue des Sociétés savantes des départements, 4e série, tom. II, août 1865.

Bulletin des séances de la Société impériale et centrale d'agriculture de France, rédigé par M. Payen, 2e série, tom. XX.

Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de Valenciennes, 17e année, tom. XIX, n° 10, octobre 1865.

Bulletin mensuel de la Société protectrice des animaux, tom. XI, n° 10, octobre 1865.

Sujets mis au concours par la Société académique de Saint-Quentin pour 1866 et 1867.

Poésies, par M. Ludovic de Vauzelles.

Discours prononcé (par le même) *à l'audience de rentrée de la Cour impériale d'Orléans*, en 1860.

Alceste, tragédie, par le même.

Polyxène, tragédie, par le même.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 1865.

Catalogue des inscriptions du Musée gallo-romain de Sens, par M. G. Sallins, secrétaire.

Quelques mots sur le libre échange et les grandes industries du Midi, par Amédée Béchard, administrateur des mines du Soulier et président du conseil d'arrondissement de Nîmes.

M. le Président lit une note de M. PAGÉZY, qui signale ce dernier travail comme très-digne d'intérêt, par la manière dont y est traitée la question de l'influence que le libre échange peut exercer, dans

certaines circonstances , sur les grandes industries du Midi. M. *Irénée Ginoux* est chargé de présenter un rapport sur l'ouvrage de M. Béchard. ~

Une autre note de M. PAGÉZY fait connaître à l'Académie une mention très-favorable , contenue dans le dernier numéro de la *Revue des Sociétés savantes* sur une collection de dessins de M. RÉVOIL reproduisant les détails du cloître de Fréjus. La section d'archéologie a regretté de ne pouvoir publier ces dessins pleins d'intérêt et exécutés avec l'habileté ordinaire de M. Révoil ; mais elle a été d'avis de publier , dans la *Revue* , la lettre qui les accompagne , en raison des détails intéressants qu'on y trouvera sur ce monument.

Le même M. PAGÉZY a lu avec intérêt les tragédies de *Polyxène* et d'*Alceste* , par M. Ludovic de Vauzelles , celle-ci précédée d'une préface remarquable sur les tragiques des temps anciens.

M. ABRIC présente le rapport , dont il avait été chargé, sur le Bulletin de la Société libre d'émulation du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure pour les années 1863-1864. « Ce Bulletin, dit-il, contient un seul morceau de poésie ayant pour titre : *Chesterfield, Rivarol, Pie VII, et Chatterton*, et pour auteur M. Léon Vitet, membre honoraire de ladite Société. Composé dans un bon esprit, avec des idées justes, exprimées avec clarté, les vers en sont corrects et faciles. Quoique n'ayant rien de saillant, on les lit avec plaisir.

» Sauf les discours de reprise des travaux de la Société et d'ouverture des cours publics qu'elle patronne, le restant du volume se compose d'une suite de rapports plus ou moins développés, fort succincts pour la plupart, sur des sujets pouvant intéresser les industries de la Seine-Inférieure, mais entièrement étrangers à celles qui nous concernent.

» J'en excepterai cependant trois rapports : 1° sur l'exposition universelle de Londres au point de vue de la préparation comparée des produits chimiques en France et en Angleterre, et de leurs prix de revient respectifs ; 2° sur la falsification des huiles d'olive ; 3° sur les falsifications de la garance et de la garancine : les deux premiers, par M. E. Ducastel, secrétaire du bureau de la Société, et le troisième, par MM. Ducastel, Pimont, Muller et Benner ».

» Ces trois rapports, ayant trait à des produits de nos industries locales ou voisines, pourraient être consultés avec fruit par ceux qui s'en occupent ».

M. *Quesnault-Desrivières* associé-résidant, fait une lecture sur l'imagination. Il montre quels peuvent être les écarts de cette riche faculté, et indique les moyens à employer pour maintenir la mesure et l'équilibre entre elle et les autres facultés de l'intelligence. Ce travail, écouté avec un intérêt soutenu par l'Académie, aboutit à conseiller à l'imagination de chercher dans l'esprit scientifique un équilibre qui la préserve des écarts, et à la présenter comme destinée, lorsqu'elle est bien dirigée, à marcher de concert avec la droite raison et l'élévation du cœur.

M. HIPP. SOULIER, membre non-résidant, donne lecture de la première partie d'une étude où il cherche à suivre les transformations de l'organisation sociale et politique de la nation française. Dans cette première partie qui présente un rapide aperçu de notre histoire de puis l'établissement jusqu'en 1789, il commence par tracer le tableau de la situation qu'amena la conquête, et des inclinations qu'elle développa dans la nation et dans la royauté.

Il expose ensuite le principe et la nature de l'organisation féodale, ses conséquences sociales,

son action sur le régime municipal, et passe à l'affranchissement des communes.

Il présente alors le spectacle de la couronne et de la commune s'appuyant l'une sur l'autre pour opérer cette réaction lente, mais incessamment progressive, qui mine insensiblement le système féodal, et il apprécie l'état du pays à la chute de ce régime.

Après quoi, il esquisse à grands traits les progrès de la royauté, les causes qui frappèrent de stérilité l'essai de représentation nationale par les Etats généraux; et, parvenu à l'avènement de la monarchie absolue, il dit :

« Pendant que la nation française faisait ainsi la triste expérience de son impuissance politique, il s'accomplissait en elle un travail intérieur, désordonné dans ses allures, infécond dans ses résultats, mais qui la disposait à entrer, prête à y occuper la première place, dans le mouvement d'activité morale qui allait s'emparer des sociétés de l'Occident. Le xvi^e siècle approchait, précédé par la renaissance des lettres, les découvertes de la poudre à canon, de l'imprimerie, le perfectionnement de la boussole, qui devaient exercer une si grande influence sur les rapports internationaux, déplacer le siège de la force, développer un commerce d'idées qui changerait la face du monde moral, et doubler le monde physique en y ajoutant un second hémisphère. L'esprit humain fut animé d'une nouvelle vie. En même temps que les richesses intellectuelles des anciens, ensevelies sous les ruines de la société antique et de l'empire de Charlemagne, lui étaient rendues et l'inondaient de torrents de soudaine lumière, le libre examen s'introduisait dans le monde avec la réforme religieuse, venant offrir à la raison de l'homme toutes les institutions sociales pour objet de ses investigations. Et, rap-

prochement remarquable , c'est au moment où le pouvoir absolu prévaut définitivement en France dans l'ordre politique, qu'y éclate ce déchaînement de la liberté morale contre le pouvoir absolu dans l'ordre spirituel .»

Suivent les développements du pouvoir royal , à travers les troubles de la Ligue , de la Fronde , aboutissant à la puissante concentration réalisée par Louis XIV , peinture qu'il termine ainsi :

« Ces immenses moyens ne restèrent point inertes aux mains de la royauté. Elle éleva rapidement la France à un haut degré de puissance et de gloire. Dans l'industrie , dans le commerce , dans les arts de la paix et dans ceux de la guerre , ce siècle fut marqué par d'éclatants progrès. Le royaume s'accrut de provinces importantes ; l'ordre et la régularité pénétrèrent dans son établissement civil. Mais le vice inhérent au système ne tarda pas à se produire. Tout gravit autour du monarque ; la suppression de toute entrave avait favorisé l'essor de son génie , elle le laissa sans frein pour ses passions et ses faiblesses. Dans un prince qui plaçait son trône si près de celui de la divinité , sans rien perdre néanmoins de la fragilité humaine, ses vices comme ses vertus lui paraissaient avoir droit au respect de son peuple. Il étala sur le trône l'immoralité de sa vie privée et voulut communiquer les honneurs royaux aux objets et aux fruits de ses adultères amours. La faculté d'user sans limites avait entraîné l'abus sans mesure. Des désastres militaires, les pertes causées au royaume par ces victimes qui allèrent expier loin de leur patrie le crime de ne point partager la foi religieuse de leur roi et portèrent à l'étranger leurs talents et leurs richesses , annoncèrent le déclin de ce régime épuisant. Sa splendeur n'eut pas même en durée la vie de son fondateur. L'Etat avait reçu de lui sa grandeur , il

partagea sa décadence. Lui-même put constater les tristes fruits de son système, en même temps qu'il se voyait vieillir. Le désarroi complet de ses finances, le déchaînement de l'Europe liguée pour le détruire, la mort frappant autour de lui des coups multipliés et ne laissant qu'un faible enfant pour recueillir son héritage, infligèrent à son orgueil les plus dures leçons, et il put pressentir avant sa mort la ruine de son œuvre ».

Enfin, cette revue historique est close par le tableau de l'état des diverses classes de la nation et de celui de l'esprit public dans cette période; on y trouve les passages suivants :

« Des deux grandes classes dont se formait le Tiers-Etat, la première s'était progressivement décomposée en haute et basse bourgeoisie. Celle-là, après une mésintelligence passagère avec la royauté, s'en était de nouveau rapprochée et prenait de jour en jour une position plus élevée dans l'ordre nouveau qui se fondait. Elle peuplait les parlements, les corps administratifs et judiciaires, occupait fréquemment et non sans distinction les hauts emplois publics, s'enrichissait dans la gestion des finances, et formait, à côté de la noblesse de naissance, une aristocratie d'intelligence et d'argent qui grandissait à mesure que décroissait la première, et déjà leur niveau commençait à se rapprocher. Cette tendance était au reste favorisée par le nouvel esprit qui animait la royauté. Sous un maître commun, source unique des honneurs et de la puissance, les distinctions sociales ne peuvent que s'amoinrir; auprès de sa grande figure, les autres inégalités perdent nécessairement leur relief. Il est d'ailleurs dans la nature du pouvoir absolu de tarir les sources qui font l'homme grand par soi-même. La possession de certains offices conférait déjà la noblesse; la royauté se plut à en décorer ses servi-

teurs. Elle favorisa les alliances entr'eux et les hommes de race qui recherchaient déjà celles des riches financiers. Le talent, la fortune, prirent de jour en jour plus d'importance, et malgré le dédain des vieux blasons pour les armoiries de fraîche date, la noblesse et la bourgeoisie, sans se confondre encore, se rapprochaient de plus en plus et commençaient à porter les mêmes signes extérieurs.

»... Cependant l'esprit de libre pensée qui s'était introduit dans la société française y faisait tous les jours de rapides progrès. A mesure que, dans les mains oisives où il était tombé, le pouvoir central se plongeait dans une inertie croissante, un irrésistible mouvement de vie intellectuelle se produisait dans le pays. Religion, morale, philosophie, politique, organisation sociale, tout ce qui touche à l'homme, à sa nature intime, au monde physique et au monde moral, aux institutions divines comme aux institutions humaines, devint l'objet de recherches avides, d'explorations dirigées en tous sens avec une fiévreuse activité... ».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 30 décembre 1865.

Présents : MM. Pagézy, *président* ; de Labaume, Abric, Girard, de La Farelle, Salles, Aurès, Germer-Durand, Ollive-Meinadier, Vignié, Liotard, Courcière, Liquier, Causse; de Clausonne, *secrétaire-adjoint*, membres-résidants.

Hipp. Soulier, membre non-résidant ;

E. Brun, Im-Thurn, associés-résidants.

Il est donné lecture :

1° De trois lettres de MM. l'abbé Delacroix, Ch. Lenthéric et Grasset, récemment nommés : le premier, membre non-résidant, le second associé-résidant, et le troisième associé-correspondant. Ces messieurs remercient l'Académie de les avoir appelés à concourir à ses travaux, chacun dans la qualité qui vient d'être énoncée ;

2° D'une lettre de la *Société française de numismatique et d'archéologie* pour exprimer le désir de recevoir, par le retour du courrier, les indications susceptibles de prendre place dans son annuaire de 1865, et celui d'entrer en échange de communications avec l'Académie. Il sera répondu que le temps manque pour satisfaire à la première demande, et que l'Académie s'empressera d'ailleurs d'envoyer son volume en retour de l'Annuaire de la Société ;

3° D'une lettre de M. Merfeld, professeur au Lycée impérial, accompagnant l'envoi d'un exemplaire de la Grammaire latine qu'il vient de publier.

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Bulletin de la société des antiquaires de l'Ouest troisième trimestre de 1865 ;

Programme des prix proposés par la société académique de Nantes, pour l'année 1866 ;

Mémoires de la société impériale d'émulation d'Abbeville 1861, 1862, 1863, 1864 et 1865, première partie ;

Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1865 ;

Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie ; documents inédits concernant la Province, t. 5, 1865, 1 vol. in 4° ;

Exposé de la situation de la commune de Montpellier fait au conseil municipal, par M. Jules Pagézy, maire, 1865 ;

Des évacuations sanguines dans les maladies fébriles, par M. le docteur Amédée Aillaud, de Beaucaire, mémoire couronné par l'Académie royale de médecine de Belgique en 1856.

Nouvelle Méthode pratique et facile pour apprendre la langue latine, par M. Merfeld, professeur au Lycée impérial de Nîmes.

En suite de la présentation faite, il y a un mois, par M. Liquier et appuyée par MM. Causse et de Clausonne, il est procédé à un scrutin secret qui aboutit, à l'unanimité, à l'élection de M. Ludovic de Vauzelles, conseiller à la Cour impériale d'Orléans, comme associé-correspondant.

M. HIPP. SOULIER donne lecture de la seconde partie de son étude (voir le procès-verbal de la séance précédente), dans laquelle il passe en revue les changements survenus successivement dans le gouvernement de la France depuis 1789, et présente plusieurs considérations importantes sur les diverses constitutions qui se sont succédé depuis cette époque, et sur les conséquences et l'enseignement pratiques à en tirer pour l'avenir du pays.

M. LIQUIER termine la séance par la lecture d'une traduction en vers de l'ode d'Horace à Mercure.

Mercure, dieu de l'éloquence,
 Qui, des arts enseignant les lois
 Aux humains charmés par ta voix,
 Eclairas leur sauvage enfance ;
 Messager du maître des dieux,
 Je chante ta gloire immortelle.
 De la lyre, fille des cieux,
 C'est toi qui donnas le modèle,
 Et des larcins tu fais tes jeux.

Quand tu dérobas les génisses
 Dont Apollon était pasteur,
 Ce dieu te glaçait de terreur,
 Enfant, pour que tu les rendisses.
 Soudain, privé de trait vengeur,
 Il sourit de tes artifices.
 De Priam tu guidais les pas,
 Lorsqu'il franchissait les barrières
 Du camp des phalanges guerrières
 D'Illion bătant le trépas.
 Dans les demeures bienheureuses,
 Cher aux dieux des lieux souterrains,
 Tu conduis les âmes pieuses,
 Et la verge d'or, par tes mains,
 Des morts aux rives ténébreuses
 Chasse les timides essaims.

Séance du 13 janvier 1866.

Présents : MM. Pagézy, *président* ; Plagniol,
 Fontaines, Abric, de La Farelle, de Daunant,
 Dumas, Aurès, Germer-Durand, Ollive-Meina-
 dier, Bousquet, Azais, Viguié, Liotard, Révoil,
 Bigot, Liquier, Causse ; de Clausonne, *secrétaire-
 adjoint*, membres-résidants.

M. le baron de Rivière, membre non-résidant.

MM. Quesnault-Desrivières, Eugène Brun, Im-
 Thurn, Ir. Ginoux, associés-résidants.

Le procès-verbal de la séance du 30 décembre
 est lu et adopté.

M. le secrétaire transmet à l'Académie les remerciements de M. de Vauzelles , récemment nommé associé-correspondant.

M. le président donne lecture d'une circulaire de M. le ministre de l'instruction publique , du 7 janvier 1866 , faisant connaître les dispositions par lui arrêtées relativement à la tenue de la cinquième réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne , les 4 , 5 et 6 avril prochain , pour les lectures publiques , et le 7 , pour la distribution des récompenses.

Une autre lettre de Son Excellence informe l'Académie de l'allocation d'une somme de 300 fr. à son profit. Le secrétaire est chargé d'adresser à M. le ministre les remerciements de la Compagnie pour cette récompense donnée à ses efforts.

M. Michel , ancien élève de l'école normale, fait hommage à l'Académie d'un cours théorique et appliqué de langue italienne à l'usage des Français.

Ont fait hommage à l'Académie :

1° M. Causse, membre-résidant, d'une brochure intitulée : *Un drame ignoré, ou histoire de la famille Bégon*, lue dans une précédente séance ;

2° M. Ernest Roussel , associé-résidant , d'un *Rapport sur l'Exposition de 1865* ;

3° M. l'abbé Corblet , associé-correspondant , d'un mémoire intitulé : *Exposition de peintures anciennes au Musée Napoléon, d'Amiens* ;

4° M. le docteur Mazel , d'un *Rapport sur le dernier choléra*.

M. Roux Ferrand , membre honoraire , a fait envoi à l'Académie de l'*Annuaire de la Société philotechnique en 1865*. L'Académie remarque avec satisfaction qu'il y a rendu compte du dernier volume de ses Mémoires , et délibère qu'il sera compris dans la distribution annuelle des exemplaires.

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants , reçus depuis la dernière séance :

Programme de la Société Batave de Philosophie expérimentale , de Rotterdam, 1865.

Revue des Sociétés savantes des départements, 4me série, tom. II, sept. et oct. 1865.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, année 1865, 19e vol. 3e trim.

Mémoires de la Société académique d'archéologie , sciences et arts du département de l'Oise. Tom. 8, 3e partie.

Li Belugo d'Antouniolo de Beucaire. — Avignon, 1865. Poésies patoises.

Actes de l'Académie impériale des Sciences , Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, 2me trim. 1865.

L'ordre du jour appelle la nomination d'un président et d'un vice-président pour le premier semestre de 1866. Le scrutin secret, auquel il est procédé à cet effet par dix-neuf membres présents , donne l'unanimité des voix moins une à

M. ABRIC , pour la présidence ;

Et l'unanimité entière à

M. DELOCHE , pour la vice présidence.

M. le trésorier dépose sur le bureau le compte-rendu des recettes et dépenses de l'Académie pendant 1865 , avec les pièces à l'appui. L'examen de ces comptes est confié à une commission composée de MM. Maurin, Germer-Durand et de Clausonne.

M. le baron de RIVIÈRE a entretenu l'Académie de l'*Aquiculture*, mot nouveau, fort dur à l'oreille, mais science ancienne , fort en honneur parmi les gourmets de l'antiquité et encore aujourd'hui fort

cultivée par les Chinois et par les riverains du golfe de Venise.

Elle a pour but la mise en rapport de tous les sols que recouvre l'eau : ruisseaux, rivières, étangs, marais, lagunes, littoral de la mer.

Tous ces terrains, jusqu'aux fossés et aux moindres mares d'eau, mis en rapport en France, comme ils le sont en Chine, pourraient, selon M. le baron de Rivière, augmenter, chaque année, de plusieurs centaines de millions la production nationale de substances alimentaires, en végétaux aquatiques, en poissons, mollusques, crustacés et gibier, s'il en était fait une étude sérieuse ; si des fermes-écoles d'aquiculture, pour chaque nature d'eau, étaient organisées dans les diverses régions de l'empire.

M. de Rivière termine en faisant hommage à l'Académie de la première brochure sur la pisciculture, qu'il a lue, en 1840, à la Société centrale d'agriculture de Paris.

Ainsi qu'il en avait été chargé, M. IRÉN. GINOX rend compte d'un opuscule de M. Amédée Béchard, administrateur des mines du Soulier, intitulé : *Quelques mots sur le libre-échange et les grandes industries du Midi.*

« Il félicite l'auteur de chercher, ailleurs que dans un retour aux errements du passé, la solution des hautes questions industrielles et commerciales qu'a soulevées le traité de commerce fondé sur le libre-échange. Il ne faut pas, dit-il, jeter l'anathème à la protection, parce qu'elle a fait son temps, ni désespérer de la liberté, parce qu'elle rencontre ses épreuves.

» Mais il n'ose pas espérer que les remèdes indiqués par M. Béchard rendront à l'industrie son ancienne splendeur. Il prétend que M. Béchard demande à la protection, mais sous une autre for-

me, ce qu'il ne faudrait réclamer, d'après lui, qu'à l'initiative personnelle des industriels, et que la liberté est encore le meilleur mode de protection à accorder à l'industrie nationale.

» M. le rapporteur examine ensuite, une à une, les solutions proposées par M. Béchard pour nous permettre non-seulement de lutter contre la concurrence étrangère, mais encore de réaliser des bénéfices, solutions qui consistent :

» 1° A établir des usines sur les lieux mêmes de production des matières premières, et par suite à supprimer les frais de transport ;

» 2° A compléter le réseau des chemins de fer, réduire les prix de transport, faire disparaître les tarifs différentiels et les remplacer par des tarifs proportionnels à la distance parcourue ;

» 3° A perfectionner et uniformiser les voies navigables, à supprimer les droits de navigation sur les fleuves, à les abaisser sur les canaux ;

4° A remplacer les droits d'octroi par une taxe directe locale.

» Ce sont-là, dit M. le rapporteur, quatre lettres de change tirées à trop longue échéance au profit de notre prospérité. Quelques-unes, d'après lui, sont même susceptibles d'être protestées, faute d'acceptation.

» On ne transplante pas, dit-il, une industrie comme on ferait l'arbre d'une pépinière ; comme pour l'arbre, la transplantation est d'autant plus difficile que l'industrie a dans le sol des racines plus vieilles et plus profondes ; que si, ajoute-t-il, notre impatience de jouir nous a poussés à transplanter des arbres séculaires, je suis encore de l'avis de ceux qui prétendent que les jeunes seulement plantent des arbres vieux, mais que les vieux plantent des arbres jeunes.

» M. le rapporteur énumère les essais infructueux qui ont été faits dans le sens qu'indique M. Béchard.

» Passant à la deuxième proposition de la brochure, M. Ginoux croit qu'elle contient deux termes qui s'excluent réciproquement.

» On ne peut pas compléter les chemins de fer et réduire les frais de transport, à moins que l'on n'exige ce sacrifice ou de l'État ou des grandes compagnies concessionnaires. Dans la première hypothèse, c'est une prime de circulation intérieure que l'on réclame, en remplacement de la prime d'exportation supprimée par le libre-échange; dans la seconde, on fait payer par l'industrie privée le déficit que le libre-échange coûte à nos manufactures. On a à choisir entre une contradiction ou une injustice.

» A cet égard, M. le rapporteur signale la tendance fâcheuse qu'il y aurait à revenir sur des traités librement débattus, sous le prétexte que les éventualités ont fait meilleure la position de l'une des parties contractantes.

» Il faut, dit-il, vouloir pour tous la liberté et la justice. Prenons pour habitude de respecter les droits acquis, laissons l'aiguille du cadran marquer l'heure fixée pour la durée de ce droit. Sans cela, nous légitimerons toutes les usurpations, toutes les défaillances.

» Pour ce qui est de l'abaissement des droits sur les canaux, de leur suppression sur les fleuves, le dilemme, dit M. le rapporteur, est encore le même.

» Demander le sacrifice à l'État, c'est lui dire de se faire ouvrir d'autres bourses pour payer. Lesquelles? Chacun prétend payer outre mesure. Nous voulons tous demander à l'État et lui accorder le moins possible. La solution sera longtemps difficile à trouver!

» C'est encore une substitution de l'impôt que réclame M. Bécharé à propos des droits d'octroi, dit M. Ginoux, en abordant la quatrième solution de la brochure dont il rend compte.

» Il est possible, dit-il, que les octrois aient fait leur temps, je le crois même. Ils ont déjà contre eux d'être bien vieux, dans un pays où les choses vieillissent si vite. En outre, ils cessent de plus en plus d'être en harmonie avec la rapidité des communications. Mais on aurait tort de croire que certains produits seront affranchis des droits qui les frappent aujourd'hui. Dans le remaniement ou dans l'assiette de l'impôt, toutes les matières imposables à l'octroi le seront à la contribution directe.

» En quoi cette transformation de l'impôt donnerait-elle plus de puissance à l'industrie, pour lutter contre la concurrence étrangère ? S'il y a dégrèvement pour elle, quels sont les produits qu'il faudra gréver ? Car il faudra toujours créer des ressources aux villes, en harmonie avec les besoins de la civilisation ; il faudra toujours les éclairer, les payer, les doter de monuments et d'écoles, et surtout leur fournir les moyens de venir en aide à ceux, qui, par eux-mêmes ou par leur famille, ne peuvent pas subvenir à leur subsistance.

» Les conclusions du rapporteur sont qu'il faut laisser tant qu'on peut à l'initiative individuelle.

» Que chacun sache, dit-il en finissant, que c'est de lui surtout, de son activité, de sa persévérance, de ses recherches des meilleurs procédés, de son intelligence, de ses économies, qu'il doit attendre le succès. L'émulation a fait des prodiges, malgré les entraves ; elle est appelée à en faire de nouveaux, secondée par la liberté. La vie est une lutte permanente contre la nature, l'industrie est un des combats de la vie ! Laissons-la faire, laissons-la passer, et tout s'équilibrera, dans les forces

sociales ; de particuliers à particuliers, de nations à nations, tout rentrera dans l'ordre qu'avait assigné à chaque peuple, comme à chaque individu, le Régulateur suprême de nos destinées ».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 27 janvier 1866.

Présents : MM. Abric, *président* ; Deloche, Maurin, Plagniol, de Labaume, de Daunant, Fontaines, Girard, de La Farelle, Ollive-Meinadier, Aurès, Germer-Durand, Jules Salles, Pagézy, Bousquet, Azaïs, Liotard, Bigot, Causse, Vignié, Tribes ; de Clausonne, *secrétaire*, membres-résidants ;

E. Brun, Im-Thurn, Ginoux, Lenthéric, associés-résidants.

Le procès-verbal de la séance du 13 janvier est lu et adopté.

La correspondance se borne à une lettre du secrétaire général de la *Société havraise d'études diverses*, accusant réception des *Mémoires* de l'Académie 1862-1863, et annonçant que M. Béziers, l'un de ses membres, a été chargé d'en faire le rapport à la Société.

M. DELOCHE a écrit à l'Académie pour lui adresser ses remerciements et son acceptation de sa nomination à la vice-présidence.

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

1° *Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy*, tome XXVI, 1863;

2° *Mémoires d'Histoire naturelle*, tome 1^{er}, plantes, poissons, oiseaux, du département de Saône-et-Loire, publiés par la Société Eduenne, 1865;

3° *Mémoires de l'Académie impériale de Metz*, XLVI^e année, 1864-1865. Lettres, sciences, arts et agriculture;

4° *Mémoires de la Société archéologique de l'arrondissement d'Arvesnes (Nord)*, tome II, 1866;

5° *Compte-rendu de la séance publique de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix*, 1865;

6° *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts du Comice agricole de l'arrondissement d'Orange*. — *Compte-rendu des séances et travaux de la Société pendant l'année 1865*;

7° *Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère*, tome XVI, 1865, novembre;

8° *Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du département de la Charente*, tome XLVII, avril, mai et juin 1865;

9° *Journal d'agriculture pratique et d'économie rurale pour le Midi de la France*, publié par les Sociétés d'agriculture de la Haute Garonne et de l'Ariège. Octobre, novembre et décembre 1865;

10° *A vingt ans*, pièce en un acte et en vers, par M. Evar. Carrance, de Bordeaux.

11° Diverses publications de l'Université royale Frédéricienne de Norwége.

M. de BAUMEFORT, membre non-résidant, a fait hommage à l'Académie d'un mémoire intitulé;

Du caractère des Provençaux, lequel a été couronné par la société littéraire, scientifique et artistique d'Apt.

M. AURÈS lit une note relative à la découverte d'un monument présumé celtique, faite, depuis quelque temps, près du hameau de Montésorgues ou Montusorgues (Gard), sur le faite qui sépare le Gardon de Mialet de celui de Saint-Jean. Le monument se compose d'une série de dalles rectangulaires très-exactement orientées de l'est à l'ouest et posées au milieu d'un champ. Elles paraissent avoir recouvert des tombes. M. Aurès dépose un plan des lieux sur le bureau.

Au nom de M. Amédée AILLAUD, de Beaucaire, membre non-résidant, M. Germer-Durand donne lecture de la note suivante :

« Il est certains mots de la langue populaire, à Nîmes, dont la prononciation offre à l'oreille quelque chose d'étrange et cependant de musical. Je ne sais si cette prononciation est en usage ailleurs que dans cette ville ; on ne la retrouve pas toutefois sur les bords du Rhône. Ces mots sont les suivants : pâle, drôle, sale... que l'on prononce *panle*, *dronle*, *sanle*.

» Pourquoi l'interposition de cet *n*, me suis-je parfois demandé, et quelle en est l'origine ?

» Il y a quelques années que, lisant le *Guide du voyageur dans Arles*, de M. Jacquemin, j'y trouvai la description d'une pierre milliaire que renferme le musée lapidaire de cette ville. Cette pierre, que le préfet du prétoire, Auxiliaris, avait fait placer au milieu du Forum, servait à compter le premier mille d'Arles à Marseille. L'inscription qu'elle porte, et qui en indique la destination, n'étant pas rapportée de la même manière par M. Jacquemin et par M. Clair, je suis allé sur les lieux en prendre la copie et en voici la teneur :

Salvti D D N N
 Theodosio et
 Valentiniano
 P. F. V. ac trivm
 semper Avg. XV
 Cons vir inl
 xiliaris Prae
 to Gallia
 Arelate ma
 aria poni S
 M P 1

» Le mot *inlustris* frappa mon attention. Voulant m'assurer si c'était là un cas unique, une espèce d'idiotisme, je fis quelques recherches dans l'ouvrage de Franç.-Eugène Cuasco, sur les *Inscriptions du musée capitolin*; et, dans le tome premier, je trouvai deux inscriptions analogues à celle d'Arles. Ce n'était donc plus là une prononciation provinciale.

» Sur un autel de Vattius Agarius, autel à quatre pans portant chacun une longue inscription, on lit, à la cinquième ligne de la face postérieure (p. 110, inscr. n° 66) :

Patriam, Senatvm conjvgemque inlvminas.

» Voici le second exemple (p. 195, inscr. n° 111) :

Inlvstri et divinæ Prosæ ::
 Genitæ et venerabili soror ::
 D N Constantini Avg. et
 Amitæ
 :: DNN beatissimorum co ::
 DNFIVVI Constanti
 (Flavii)

» Mais cette orthographe n'est-elle point propre à l'épigraphie? En trouve-t-on des traces dans la langue usuelle? Le *Glossarium ad scriptores mediæ et infimæ latinitatis* renferme un certain nombre

de mots qui prennent indifféremment les deux orthographes. Ce sont les mots suivants : *inlecebrare* — *inlegalis* — *inliquiri* (1) — *inluster* (*illustris*) — *inlutibardus*...

» D'autres mots fournissent l'exemple de la même transformation ; en voici quelques-uns : *Conlateranus* — *conliberti* — *conlibrum* (2) — *conlisum*... Pour ceux-ci, portant le sens d'association et formés de la préposition *cum*, cette orthographe serait plus conforme à l'analogie ; néanmoins les mots correspondants, *collateranus* — *colliberti* étaient d'un usage plus général.

» Cet usage n'appartenait-il pas à la basse latinité et n'était-il pas un signe de décadence ? Nullement ; car on en trouve des exemples dans Térence (3) :

1° Nonnunquam conlacrumabat. (*Andr.* Act. I. sc. 1. v. 82 de la pièce)

2° D. — Adeon' videmur vobis esse idonei

In quibus sic inludatis ? (*Andr.* Act. IV. sc. III. v. 759)

3° Inlusi vitam filæ ! (*Andr.* Act. V. sc. 1. v. 823)

4° ... Conloquetur : aderit una. (*Eun.* Act. II. sc. III. v. 367)

» Les exemples analogues ne sont point rares dans cet auteur ; mais en rencontre-t-on dans les écrivains appartenant à la bonne époque , au siècle d'Auguste ? Juvénal nous permet de répondre affirmativement :

Meliusne hic rusticus infans
Cum matre et casulis et conclusore catello
Cymbala pulsantis legatum fiet amici ? (sat. IX v. 63)

» A l'occasion du *conlacrumabat* de la I^e scène de l'*Andrienne* , le commentateur d'une édition im-

(1) « ... Cum sitiunt atque illis de cælo nihil inliquitur ». Symm., lib. 4, epist. 33.

(2) Espèce de monnaie.

(3) Edition plantinienne de 1602, collationnée sur d'anciens manuscrits par F. Lindenbruchius.

primée à Leipzig en 1738 renvoie au *Songe de Scipion* en citant ce passage: *Complexus me senex conlacrimavit*. Mon édition de Cicéron porte *collacrymavit*.

» Concluons de ces divers exemples , empruntés soit à l'épigraphie , soit à des auteurs de différents siècles , que les Romains mettaient parfois un *n* à la place du premier *l* dans les mots où cette dernière lettre est double. Or , n'y aurait il pas , dans la prononciation nimoise , quelque lointain souvenir de cette orthographe et de cette prononciation romaines? Volontiers on l'admettrait, quand on se rappelle que c'est surtout dans les faubourgs de la ville , où les traditions du langage ont mieux résisté aux envahissements de la langue française, que se retrouve cette façon de prononcer les mots que j'ai signalés ».

M. GERMER-DURAND , à propos de deux inscriptions de Nîmes, offrant le nom de la famille CASVRIA , dont une vient d'être trouvée tout récemment place du Château, et l'autre a été publiée par Ménard (tom. VII , page 264) , lit une note sur les *Cognomina* donnés aux femmes chez les anciens.

Le même membre décrit ensuite un cercueil en plomb, trouvé au mois d'octobre dernier, en creusant une cave, rue de Condé, n° 6.

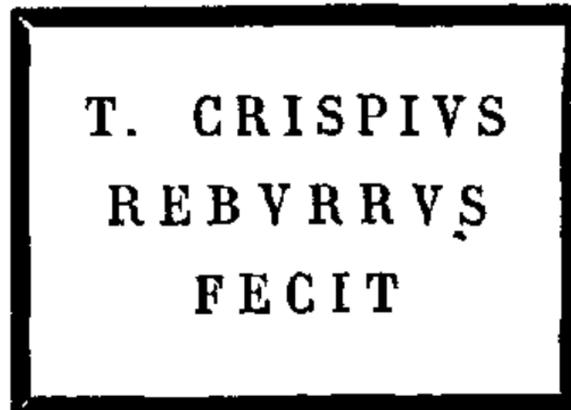
Au nom de son confrère M. H. RÉVOIL absent , M. Germer-Durand lit la note suivante sur une importante inscription et un beau *clypeus* antique , récemment trouvés aux Arènes.

« Une découverte des plus intéressantes vient d'être faite aujourd'hui , dans mon chantier de restauration de l'Amphithéâtre de Nîmes.

» En déblayant les grandes constructions qui se trouvent au milieu de l'Arène, on a mis au jour une

inscription des plus curieuses , en grands caractères d'écriture cursive. Elle est encadrée dans le mur occidental de ces constructions et placée à deux mètres environ en contrebas du sol.

» Elle est ainsi conçue :



» En examinant l'appareil en moëllons smillés qui entoure cette pierre gravée, il est facile de reconnaître qu'elle occupe encore sa place primitive. Il paraîtrait donc certain que c'est là le nom de l'architecte, ou tout au moins du *Redemptor operum* de l'Amphithéâtre, qui a voulu laisser son nom dans les fondations de ce monument.

» Mon honorable collègue, M. *Germer-Durand*, a eu l'obligeance de me communiquer la note suivante :

« Les *Crispii* étaient une famille d'artifices nimois. L'un d'eux avait pour *cognomen* Corinthius (*T. Crispius Corinthius*, Mén. t. VII, p. 387.) — Un autre, fondeur de métaux, (*T. Crispius Primigenius*), a laissé son nom sur plusieurs gros tuyaux de plomb, trouvés à Nîmes à diverses époques : en 1745, au faubourg de la Madeleine ; en septembre 1789, au Cadereau ; en 1824, aux Arènes ».

» On vient également de trouver, dans ces déblais, un *clypeus* en marbre ; sur une des faces de cette plaque, qui affecte la forme d'un antéfixe, sont sculptées les deux têtes d'un faune et d'un

silène, en regard d'un petit autel. Sur l'autre face, dont la sculpture est très-saillante, un aigle, reposant sur un rocher, appuie une de ses serres sur un canthare, que lui présente un personnage aux formes juvéniles et efféminées. On peut donc supposer que ce charmant bas-relief, d'un très-beau travail, représente Ganymède offrant à boire à l'oiseau sacré de Jupiter ».

A la suite de cette lecture, M. GERMER-DURAND communique à l'Académie la première partie d'un travail intitulé : *Recherches sur le Cognomen REBYRRVS*.

M. Eugène Brun, fait un rapport sur deux ouvrages de M. Adolphe Cazalet, intitulés : l'un, *Heures poétiques*, et l'autre, en prose, *Esquisses littéraires et morales*, publié en 1853. Ils respirent tous les deux un véritable parfum d'honnêteté, mérite rare de nos jours en littérature. Le second a paru au rapporteur avoir une valeur réelle par la clarté et la netteté du style, et par certaines allures primesautières qui dénotent de la vigueur et de la verve. M. Brun propose de décerner à M. Cazalet le titre d'associé-correspondant.

M. A. VIGUIÉ lit un travail intitulé : *Du Panthéisme matérialiste*, à propos du livre : *La circulation de la vie* de Moleschott, traduit par le docteur Cazelles.

Après avoir constaté et admiré le progrès des sciences de la nature, M. Viguié ajoute :

« On aurait pu croire que l'étude d'une science particulière qui demande tant de soin, de persévérance et de tension d'esprit, inviterait le savant à se renfermer dans le cercle propre de ses investigations. Il semblait que le chimiste dût rester chimiste, le physicien physicien, l'astronome astronome, et qu'il n'y eût pas de sciences plus pro-

pres que les sciences exactes à produire des spécialistes. Le contraire a eu lieu. Sans doute les savants dont je veux parler en ce moment sont, chacun dans sa sphère particulière, des chercheurs et des initiateurs puissants ; mais ce qui leur donne peut-être un cachet plus original c'est que, partant de ce point particulier de la science qu'ils se sont donné la mission d'étudier, ils ont parcouru tous les autres domaines de la pensée et y ont apporté comme explication universelle la solution spéciale de laquelle ils s'étaient premièrement occupés. C'est sans doute un besoin de notre temps auquel nous ne pouvons pas résister que cette préoccupation, et je dirai volontiers cette passion de l'unité des choses : le courant panthéiste nous saisit et nous entraîne comme malgré nous : le besoin de la synthèse nous gouverne et nous domine. Ceci est particulièrement remarquable chez le chimiste, quand il applique le résultat de ses recherches très-spéciales à la physiologie et à la biologie. Alors il reconstruit le monde, il donne la solution des éternels problèmes qui sont le noble tourment de l'humanité : la pensée, la volonté, la vie, la création, Dieu, rien ne demeure étranger à ce savant possédé du désir de la construction et de l'édification du monde. La science spéciale, agrandie par lui, devient une science générale, une politique, une morale, une religion. Enthousiasmé par les découvertes du laboratoire et surtout de la balance, il le prend de très-haut avec les profanes mortels ; il condamne, d'une façon sommaire, et toutes les religions et toutes les philosophies : il rend des arrêts, des oracles, il prophétise ; en vérité, c'est le délire et l'ivresse de la science, et toutes les questions sont parfois tranchées avec un dogmatisme effrayant.

► Cette tendance peut s'appeler le *panthéisme matérialiste* ou le *positivisme panthéistique*. Elle

apparaît partout, en France comme en Angleterre et en Allemagne : car aujourd'hui les barrières des nations sont renversées et les peuples vivent d'une pensée commune. Un des représentants les plus distingués de cette tendance est sans contredit M. Moleschott, aujourd'hui professeur à Turin, dont le livre allemand *Kreislauf des Lebens*, parvenu à sa quatrième édition, a eu un immense retentissement. Ce livre, écrit d'une façon savante, simple et vive, sous forme de lettres, est destiné à exposer au grand public les vues synthétiques de l'auteur. M. le docteur Cazelles en offre aux lecteurs français une traduction d'un mérite incontestable, et fait précéder son travail d'une préface pleine d'intérêt, où on s'aperçoit bien vite que celui qui l'a écrite est un esprit vigoureux et distingué, complètement initié à tous les secrets de la pensée contemporaine. Je ne crois pas que ma sincère et vive amitié pour M. Cazelles me fasse illusion sur son mérite. Il est de ceux dont on est en droit de beaucoup attendre. Il débute dans le monde littéraire par ce grand travail de traduction ; mais sa pensée se fera jour certainement bientôt dans des œuvres personnelles où il sera plus aisé de saisir le fond même de sa conviction.

» M. Cazelles est un positiviste ; mais le positivisme, qui est plutôt une tendance et une méthode qu'une école proprement dite, abrite aujourd'hui bien des esprits qui ont entr'eux des écarts considérables. M. Cazelles prendrait-il à son compte tous les résultats de M. Moleschott et toutes les affirmations du savant anglais, M. Herbert Spencer, dont il cite avec complaisance quelques passages des *First Principles* ? Rien ne nous autorise à l'affirmer. C'est donc de l'œuvre de M. Moleschott, ou plutôt de la tendance générale dont elle est le signe que nous voulons exclusivement nous occuper ».

M. Viguié expose en détail et d'une manière impartiale la suite et l'enchaînement des idées de M. Moleschott. Le fond du système est le panthéisme matérialiste. Non-seulement la matière gouverne l'homme, mais la matière est la substance une et éternelle qui, par ses développements successifs et par ses combinaisons chimiques, produit tous les phénomènes et tous les êtres de l'univers, jusqu'à l'homme lui-même, et, dans l'homme, jusqu'à la pensée, qui n'est qu'un mouvement de la matière; jusqu'à la volonté, qui n'est que la résultante de certains états physiques antérieurs.

Passant à la critique du système, l'auteur, avant d'aborder le fond de la doctrine, suit M. Moleschott sur le terrain du sentiment et de l'appréciation subjective. Il ne saurait accorder que le monde, sans Dieu, sans liberté, sans espérance, fût, comme le prétend M. Moleschott, plus rempli de grandeur, de beauté et de poésie. Cette prétention de M. Moleschott paraît une ironie cruelle à M. Viguié, qui réfute vivement cette affirmation du matérialisme.

Quant au système en lui-même, M. Viguié le déclare faux et impuissant. Il présente ses preuves à l'appui, en insistant particulièrement sur l'analyse de la pensée et de la volonté, en montrant que le système échoue dans sa tentative de montrer comment la matière devient esprit. Il conclut ainsi son travail :

« Il y a plus à dire contre le système pris dans son ensemble. Le positivisme panthéistique est la prétention d'expliquer le monde au moyen de la matière et de suffire ainsi à toutes les exigences de l'humanité. Cette prétention est mal fondée. Le positivisme est une mutilation de la nature humaine. Il méconnaît et il méprise tout un ordre de faits et de besoins aussi légitimes, aussi impérieux, aussi humains que ceux qu'il lui plaît de

considérer et de reconnaître d'une façon exclusive. Cette méthode est anti-scientifique, parce qu'elle est d'un flagrant arbitraire. De quel droit la science vient-elle me dire que les instincts supérieurs que je sens en moi ne sont pas positifs ? De quel droit les supprime-t-elle ? Pour que la science soit vraie, il faut qu'elle tienne compte de toutes les données fournies par la nature. Or, il y a dans ma nature des faits premiers, souverains, irrésistibles, des intuitions que l'expérience ne fournit pas, des évidences en dehors et au dessus de la matière ; j'ai besoin d'aimer, de me dévouer, de m'élancer au-delà de ce monde, de croire en Dieu, de l'aimer, de l'adorer ; j'ai besoin d'espérer, de saisir la vie éternelle ; j'ai besoin de cela, tout au moins autant que j'ai besoin de manger et de dormir. Ce sont des aspirations qui me dominent, qui m'élèvent et que je ne puis pas étouffer. En vain la science nous dit que toutes ces chimères, qui nous hantent, nous quitteront ; que la terre nous suffit pleinement, - que les exigences matérielles sont seules impérieuses et certaines, qu'il est bon de s'en tenir là. Il faut conter cela aux laupes, pour employer le mot d'un judicieux et spirituel contemporain. Et si nous nous sentons faits pour de meilleures et de plus grandes choses ! Que la science rende compte de ces faits ! Sans quoi, elle demeure arbitraire et étroite ; sans quoi, elle méconnaît les éléments positifs de la nature. Du reste, qu'elle le veuille ou non, l'humanité ne pourra jamais s'associer à la mutilation qu'on lui propose. Il en est de ces besoins supérieurs de l'âme, auxquels on oppose des négations ou des doutes, comme de ces grands fleuves auxquels on oppose des digues pour les arrêter. Irrésistibles, ils les emportent, et leur courant en est à peine ralenti. Quels que soient les conseils des positivistes matérialistes, l'humanité continuera (c'est une loi sou-

veraine) à vivre de ses religieuses aspirations , et à placer sa grandeur et son espérance dans ce qui est invisible et éternel.

» Après ces paroles , que je n'ai pas essayé de rendre moins vives , il ne m'en coûte pas de terminer par un remerciement et par un aveu. Les recherches du genre de celles dont je viens de m'occuper rendent un grand service à la philosophie spiritualiste ; elles la forcent à approfondir les questions , à les poser sous une forme nouvelle et à rectifier au besoin ses solutions. Or , il y a un mal inhérent au spiritualisme classique ; ce mal , c'est le dualisme dont il souffre depuis Descartes ; d'un côté le corps , de l'autre l'âme , trop séparés , trop distincts , dont la division mettrait presque en péril l'unité de l'être. L'homme est avant tout une personne une , il n'est pas une âme plus un corps , ni un corps plus une âme , il est corps et âme à la fois ; cette union , cette pénétration intime , la philosophie française ne l'a pas peut-être poursuivie avec assez de fermeté ; or , il faut que ses efforts tendent à la conception de cette harmonie , de cette unité supérieure ; c'est ce à quoi nous convient et nous obligent par leurs recherches les partisans de la substance une et éternelle. Il n'en demeure pas moins vrai cependant que , si l'homme ne peut être sans le corps , si la pensée ne peut être sans le cerveau , le corps , au sens absolu , n'est pas l'homme , le cerveau n'est pas la pensée ; tout au plus doit-il en être considéré comme l'instrument.

» Vous avez tous présent au souvenir cet immortel dialogue où Platon nous raconte les derniers entretiens de Socrate avec ses amis (*Le Phédon*). Le sage , attendant la mort avec sérénité , parle à ses disciples de cette âme qui ne saurait mourir , et de cette vie future dont il entrevoit et espère la réalisation. Un de ses auditeurs , Simmias , élève

alors , comme scrupule et comme objection , cette pensée , qui est à-peu-près celle des positivistes contemporains : L'âme ne serait-elle pas semblable à l'harmonie d'une lyre ? Sans doute l'harmonie n'est pas la lyre elle-même , mais elle ne saurait exister sans cet instrument matériel. Et si la lyre se brise , l'harmonie , l'âme ne s'évanouit-elle pas par le fait ?

» Oui , dirai-je volontiers , il y a un instrument matériel de la pensée ; nous l'appelons le cerveau. Mais l'instrument ne rend pas par lui-même de mélodieux accords ; il faut qu'un artiste inspiré fasse vibrer la lyre entre ses doigts , pour que l'harmonie s'en échappe. L'âme , ce n'est donc pas cette harmonie, cette résultante des cordes cérébrales : l'âme, c'est l'artiste invisible qui se sert de l'instrument pour produire la pensée , l'harmonie. L'artiste n'est pas l'instrument, ni l'instrument l'artiste. Le cerveau n'est pas l'esprit ni l'esprit le cerveau ; mais il faut les deux pour mettre au jour l'harmonie , la pensée ».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour , la séance est levée.

Séance du 10 février 1866.

Présents : MM. Abric , *président* ; Pagézy , de Labaume, Plagniol, Fontaines, de La Farelle, Teulon, Girard, Aurès, Ollive-Meinadier , Germer-Durand, Liotard , Tribes , Gaspard ; L. Maurin , *secrétaire-perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 27 janvier est lu et adopté.

M. le président dépose sur le bureau :

1° Les *Mémoires de la Société des sciences médicales et naturelles* de Seine-et-Oise, 1863 à 1864. T. 9;

2° La *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de la Société impériale de Valenciennes*. T. 19;

3° Le *Bulletin mensuel de la Société protectrice des animaux*. T. 11, nos 11 et 12, septembre et novembre 1865;

4° L'*Union magnétique, journal de la Société du magnétisme*. Paris, n° 26, octobre 1865;

5° *Compte-rendu des travaux de la Société médicale d'émulation de Montpellier*, par M. Martin, 1864-1865;

6° *Les Annales de la Société d'agriculture de la Rochelle*. 1864, n° 29;

M. EMILE CAUSSE lit un mémoire sur la théorie des terrains salés et sur les moyens pratiques de les rendre à la fertilité.

Après avoir fait une description du phénomène, l'auteur en recherche les causes :

Il y en a deux, selon lui :

1° Une couche d'eau salée souterraine s'élevant à la surface du sol, par la loi mystérieuse de la capillarité;

2° La nature trop compacte, trop argileuse du sol. La connaissance du mal indique la nature du remède.

Tout ce qui interceptera les effets de la capillarité souterraine, tout ce qui divisera le sol, le rendra plus perméable, produira un bon résultat.

L'auteur indique comme remèdes efficaces : les amendements, les labours profonds, les arrosages naturels et artificiels, l'engrais surtout, qui a pour effet de transformer la nature du sol, d'y fixer les influences atmosphériques.

Un bon système de dessalement donnerait pour résultat, selon l'auteur du mémoire, sur la côte septentrionale de la Méditerranée, depuis Perpignan jusqu'à Nice seulement, un revenu annuel de plus de trente millions.

Pourquoi n'entre-t-on pas dans cette voie ?

Les deux causes principales sont : 1° Les préjugés locaux ; 2° l'état fâcheux de l'agriculture.

L'auteur entre ensuite dans des considérations d'un ordre plus élevé, qui touchent, non-seulement à l'agriculture, mais à l'ensemble de la société, à son avenir. Nous ne croyons pas devoir le suivre dans cette voie où l'économie sociale domine.

M. GERMER-DURAND examine à nouveau quatre inscriptions nimoises, déjà publiées par Ménard, et qui sont inscrites sur quatre cippes funéraires que M. Eug. Brun, avocat, associé résidant, vient de donner au Musée de la ville.

A propos de l'une de ces inscriptions, tracée sur la pierre funéraire élevée par une mère (Vératia Valentina) à son fils, L. Atilius Vératianus, M. Germer-Durand essaie de restituer la généalogie de ces deux personnages.

« Une inscription de Beaucaire, dit-il, nous fournit des données qui, combinées avec celles du *titulus* que nous examinons et de quelques autres antérieurement découverts à Nîmes, nous permettent de reconstituer en partie la généalogie de de L. Atilius Veratianus et de sa mère. Cette restitution, qui ne nous a été possible que parce qu'il s'agit de personnages de condition libre, appartenant à deux familles distinguées, est en même

temps incontestable, puisqu'elle s'appuie sur la loi en vertu de laquelle avait lieu la transmission héréditaire — du nom de famille et du surnom du père à la fille d'un côté, — du nom de famille du père et de celui de la mère au fils de l'autre.

<p>Aulus Vêrâtius Sévêrus, <small>eut, de son mariage avec N.,</small> Vêratia Sévéra, <small>qui, de son mariage avec</small> L. Atilius Valérillus, <small>eut</small> L. Atilia Valérilla.</p>	<p>Aulus Vêrâtius Valens <small>eut, de son mariage avec N.,</small> Vêratia Valentina, <small>qui, de son mariage avec</small> L. Atilius Victor, <small>eut</small> L. Atilius Vêratianus.</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

On voit que ce sont deux cousines germaines, *Vêratia Sévéra* et *Vêratia Valentina*, qui ont épousé deux frères, *L. Atilius Valérillus*, et *L. Atilius Victor*.

Du premier mariage naquit une fille, *Atilia Valérilla*, qui, ayant perdu sa mère à *Ugernum*, lui éleva le *titulus* conservé aujourd'hui à l'Hôtel-de-Ville de Beaucaire. A cette époque, *Atilia Valérilla* n'avait déjà plus son père, puisque le nom de celui-ci ne figure pas sur le *titulus*.

Du second mariage naquit un fils, *L. Atilius Vêratianus*. Il reçut les honneurs de la sépulture à Nîmes, où sa mère, déjà veuve, lui éleva le tombeau dont nous donnons l'inscription ci-dessus et dont la pierre vient d'entrer au Musée.

AVLVS. VERATIVS. SEVERVS, le père de *Vêratia Sévéra* et le grand-père maternel d'*Atilia Valérilla*, occupait à Nîmes une haute position : il y avait parcouru successivement toutes les dignités de l'ordre administratif, ainsi que nous le fait connaître son *titulus*, ou du moins ce qui nous en reste : *Omnibus honoribus in colonia sua functi*.

VERATIA. SEVERA, en se mariant avec *L. Atilius Valérillus*, alla sans doute habiter *Ugernum*, puisqu'elle y mourut, et que nous y retrouvons le cippe que sa fille fit dresser sur sa tombe.

L. ATILIVS. VALERILLVS OU VALERIVS. Ce nom ne nous a été conservé par aucun de nos monuments funéraires ou autres ; mais je retrouve le nom et le surnom du père dans le nom et le surnom de sa fille, l'*Atilia Valérilla* de l'inscription de Beaucaire. — Il ne faudrait pas trop s'étonner de voir le *gentilitium* VALERIVS devenir ici *cognomen* ; nous en trouverions de nombreux exemples , sans sortir de notre épigraphie locale.

ATILIA. VALERILLA. Des enfants qui avaient pu naître du mariage de *L. Atilius Valérillus* avec *Vératia Sévéra*, *Atilia Valérilla* était le seul survivant ou habitant *Ugernum* à l'époque où mourut sa mère , puisque aucun autre nom n'est inscrit à côté du sien sur le *titulus* trouvé à Beaucaire.

AVLVS. VERATIVS. VALENS. Puisque la mère de *L. Atilius Vératianus* s'appelait *Vératia Valentina* , elle devait le jour à un membre de la famille *Vératia* portant le surnom de *Valens* ; mais , pas plus que celui de *L. Atilius Valérillus* , nous n'avons retrouvé ce nom sur les pierres découvertes jusqu'ici.

VERATIA. VALENTINA , fille du précédent , épousa un membre de la famille *Atilia* portant le prénom de *Lucius* , puisque le fils auquel elle a élevé le cippe qui nous a fourni l'occasion de cette étude , s'appelle *Lucius Atilius Vératianus*. Or , une inscription de Nimes , que Mévard donne sans aucune indication d'emplacement , nous révèle le nom d'un

LVCIVS. ATILIVS. VICTOR. Nous supposons que ce fut le père de notre *Lucius Atilius Vératianus* ; et , comme il ne participa point , avec *Vératia Valentina* , à l'érection de notre cippe , nous sommes en droit de conclure qu'il était mort.

L. ATILIVS. VERATIANVS fut sans doute l'unique fruit du mariage de *L. Atilius Victor* et de *Vératia*

Valentina ; il y a lieu de penser qu'il mourut jeune, puisque, contrairement à la loi de la nature, ce fut sa mère qui lui rendit les derniers devoirs. On remarquera que, selon l'usage, *L. Atilius* fait suivre le prénom et le nom de famille paternels du nom de famille maternel adjectivé, *Vératianus*.

M. Emile TEULON termine la séance par la lecture de la traduction du dernier acte du *Prométhée* d'Eschyle, qu'il fait précéder de quelques réflexions sur le caractère des vers tragiques de ce poète.

Et plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 24 février 1866.

Présents : MM. Abric, *président* ; Pagézy, Aurès, de Daunant, Germer-Durand, Courcière, abbé Azaïs, Liotard, Bigot, Gaspard, Deloche, Liquier, Em. Causse ; L. Maurin, *secrétaire-perpétuel*.

MM. Eug. Brun, Quesnault-Desrivières, *associés-résidants*.

Le procès-verbal de la séance du 10 février est lu et adopté.

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants adressés à l'Académie :

1° *Mémoires de la Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts*, 10^e volume, 1864-1865 ;

2° *Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère*, tome xvi, décembre 1865 ;

3° *L'Avviso di Dio*, etc. — Opuscules italiens, dédiés à tous les peuples du monde, par « il filantropo italiano Salvatore Fenicia » ;

4° Nos 1, 2, 3 de la *Revue critique d'histoire et de littérature*, publiée à Paris par Franck ;

5° *L'Analyse, compte-rendu mensuel des Institutions scientifiques, littéraires, artistiques et agricoles de la France et de l'Etranger*, par M. le comte Achmet d'Héricourt, n° 2, 15 février 1866.

M. RÉVOIL met sous les yeux de l'Académie les estampages des deux inscriptions de T. CRISPIVS REBVRVS, trouvées dans les substructions de l'arène de l'Amphithéâtre romain ; il montre également à ses confrères les objets antiques découverts dans les déblais de ces substructions. Parmi les plus intéressants, on remarque des fragments de grandes et petites flûtes en os, de petites spatules en bronze, des épingles à cheveux de femme, un fragment de vase en albâtre oriental, un sifflet de théâtre et quelques beaux fragments de poterie. M. Révoil promet à l'Académie de la tenir au courant des nouvelles découvertes qui pourront se faire dans ces fouilles intéressantes.

Notre confrère met en même temps sous les yeux de l'Académie le dessin d'une grande mosaïque qu'on vient de découvrir dans la sacristie de l'Oratoire protestant, nouvellement construit à la place de l'ancien Marché-aux-Bœufs.

M. GERMER-DURAND lit une note détaillée sur trois médailles romaines trouvées dans la piscine des Fumades :

« Les eaux sulfureuses dites des *Fumades*, ou *Fémades* (1) ou *Font-Pudente*, situées sur le ter-

(1) C'est ainsi que ce nom est écrit sur la carte du diocèse d'Uzès publiée, vers 1715, par H. Gautier et J.-B.

ritoire de la commune d'Allègre, délaissées depuis de longs siècles, recommencent, depuis quelque temps, à être visitées par les malades. Des fouilles ont été exécutées, dans ces dernières années, aux environs de la source ancienne, soit pour bâtir des locaux destinés au service des baigneurs, soit pour chercher de nouvelles sources et pouvoir mettre à la disposition du public un plus grand nombre de bains (1).

» Ces fouilles ont donné lieu à la découverte d'une piscine antique, où l'on voit encore deux rangs de gradins taillés dans le rocher. En curant cette piscine, on y a trouvé un certain nombre de médailles romaines, qui ont été en grande partie dispersées. Trois d'entre elles, recueillies par un amateur de Montpellier, m'ont été soumises par notre honorable secrétaire-perpétuel. C'est de ces trois médailles que je viens vous entretenir, en regrettant qu'il ne m'ait pas été donné d'examiner toutes celles qui ont été trouvées dans la piscine. Heureusement les trois seules qui nous sont parvenues sont d'époques assez différentes pour me permettre d'établir que les bains sulfureux des Fumades ont été fréquentés par les Gallo-Romains pendant plus de quatre siècles. Ajoutons que, à 4 kilomètre de *Font Pudente*, se trouve un hameau du nom d'*Arlinde*, qui paraît avoir été, à l'époque gallo-romaine, la principale localité des *Segustones* (2),

Nolin. (Bibliothèque de Nîmes, n° 2595 du Supplément au Catalogue.)

(1) Par suite de ces travaux, l'établissement des Fumades, qui n'avait pu jusqu'ici fournir que 120 bains par jour, pourra, dès cette année, en donner (m'assure-t-on) plus de 1200.

(2) Voir, sur les *Segustones*, le travail de feu Ach. Colson, *Mémoires de l'Académie du Gard*, année 1851, p. 120-125.

comme le hameau voisin de *Suzon* aurait été l'*oppidum* de cette même peuplade, à l'époque celtique. On a découvert, de tout temps, sur le territoire d'Arlande, des inscriptions, des médailles et autres objets antiques. C'est évidemment le voisinage de nos eaux sulfureuses qui avait créé là ce centre de population.

« L'usage antique de jeter des pièces de monnaie » en offrande dans les lacs et les fontaines était, » comme on sait, très-répandu chez les Gaulois (1) », dit M. de La Saussaye, en s'appuyant sur le témoignage de César, de Diodore de Sicile et de Strabon (2). Nous ajouterons que cet usage n'était point particulier à la Gaule, et que, dès la plus haute antiquité, les peuples de l'Italie le pratiquaient aussi. Nous n'en voudrions pour preuve que les précieuses découvertes faites, en janvier 1852, aux bains de Vicarello (Etats-Romains, délégation de Viterbe), les *Aquæ Apollinares* des lunéraires romains. On sait que c'est en curant le bassin de cette source thermale qu'on a trouvé les trois vases itinéraires en argent, connus aujourd'hui sous le nom de *Vases Apollinaires*, et qui ont déjà rendu et rendront encore tant de services à la science de la géographie antique, pour ce qui concerne l'Espagne, la Gaule méridionale et l'Italie; mais ce qu'on sait moins peut-être, c'est qu'on a retiré plus de 500 kilogrammes d'*ææs rude*, plus de 100 kilogrammes d'*ææs grave signatum*, et plusieurs centaines de kilogrammes de monnaie frappée, qui, parlant de l'origine de l'art, descend presque jusqu'à l'extinction du paganisme. Le R. P. Marchi, dans la dissertation par laquelle il a fait

(1) *Numismatique de la Gaule Narbonnaise*, p. 174.

(2) Cæs., *de Bell. gall.*, l. vi, c. 47; — Diod. Sic., *Bibl. hist.*, l. v, p. 305; — Strab., *Geogr.*, l. iv, p. 188.

connaitre au monde savant ces importantes découvertes (1), en tire avec raison cette conclusion :
 « Si l'on considère que l'*æ s rude*, qui fut le premier tribut jeté dans ces eaux,* quoique englouti dans le gouffre plus aisément que l'*æ s grave signatum* et que la monnaie battue, qui trouvaient un lit déjà préparé pour s'y ranger, a été cependant retrouvé en si grande masse, nous ne croyons pas exagérer en avançant que, plusieurs siècles avant la fondation historique de Rome, les Eaux Apollinaires étaient renommées et fréquentées parmi les Etrusques, et qu'il n'y a pas de bains qui puissent nous fournir leurs annales écrites sur des monuments plus authentiques que la longue série de monnaies qu'on a extraites des Eaux Apollinaires ».

» L'établissement thermal d'Arles en Roussillon, connu aujourd'hui sous le nom d'*Amélie-les-Bains*, a donné lieu, en 1846, à des découvertes analogues. En escarpant la roche granitique à travers laquelle coule la principale source, dans le but d'en augmenter le volume, ces eaux, en sortant avec plus d'abondance, entraînent avec elles des médailles romaines et celtibériennes, des inscriptions sur lames de plomb encore indéchiffrées, etc.

» En 1835, aux eaux minérales de Niedernau, près Rottenbourg (Wurtemberg), en creusant dans un endroit voisin de la source actuellement exploitée, on découvrit, à six ou huit pieds de profondeur, une série de monnaies romaines dont la date descendait depuis Trajan jusqu'à Valens, et une statuette d'Apollon, qui semblait montrer du doigt la place où la source antique devait se trouver. On

(1) *La stipe tributata alle divinità delle Acque Apollinari, scoperta al cominciare del 1852*, di G. M., d. c. d. G. — Roma, 1852, in-4°.

y parvint en effet bientôt (1). Les mêmes faits ont été plus ou moins observés dans tous nos établissements d'eaux minérales, célèbres ou non, dans tous ceux qui ont été connus des Gallo-Romains, tels que Vichy, Plombières, Bains (Vosges), Niederbronn (Haut-Rhin), Bourbon-Lancy, Bourbonne-les-Bains, Bagnères-de-Luchon, etc. Les vertus bienfaisantes de ces eaux avaient été, de la part des Gaulois d'abord, puis de la part de leurs descendants civilisés, les Gallo-Romains, l'objet d'un même culte; et la forme ordinaire de leurs offrandes faites à la divinité qui présidait à ces eaux salutaires, à Bélus-Apollon, était aussi la même, savoir: une pièce de monnaie jetée dans la source.

» Dans ce coin reculé de nos Cévennes, où coulent les sources sulfureuses appelées aujourd'hui *les Fumades*, les choses se sont passées comme ailleurs; les baigneurs ont aussi jeté des pièces de monnaie dans la source. Et nous sommes convaincu qu'on les y trouverait en grand nombre, si l'on recrusait ou si l'on élargissait la source antique, celle qui sort du flanc du rocher. Les pièces qui se sont rencontrées dans la piscine, et dont trois sont en ce moment sous vos yeux, ont dû y être entraînées par le cours des eaux plutôt que jetées originellement dans la piscine elle-même.

» Nous allons les examiner et les décrire, en suivant l'ordre chronologique.

» Disons tout d'abord qu'elles ne présentent aucun intérêt au point de vue numismatique, toutes trois étant communes; et que deux d'entre elles, la plus ancienne et la plus récente, ont été, l'une frappée et l'autre coulée, dans la Gaule. La seule raison qui nous les rende précieuses, c'est que de leur

(1) Max. de Ring, *Etabl. rom. sur le Rhin et sur le Danube*, etc.; Paris, Didot, 1846.

présence dans la piscine des Fumades, nous pouvons conclure que ces eaux, exploitées déjà vers l'année 724 de Rome (30 ans avant J.-C.), ont continué de l'être jusqu'en 383 et sans doute encore au-delà.

» La première est une coloniale-impériale de Nîmes, du premier type :

» IMP—DIVI. F. Têtes jeunes et adossées d'Octave à droite et d'Agrippa à gauche ; l'une nue, l'autre avec la couronne rostrale.

» R. COL NEM. Crocodile à droite. Dans le champ, une tige de palmier ornée de bandelettes ; deux rejetons partant à droite et à gauche de la tige.

» D'après M. de La Saussaye, les coloniales-impériales du premier type ont été frappées entre les années 724 et 726 de Rome.

» La seconde pièce est du règne de Néron (54-68 après J.-C.)

» IMP. NERO. CAESAR. AVG. P. MAX. TR. POT. P. P. Tête laurée de Néron, à droite.

R. S. C. Victoire ailée passant à gauche, portant un bouclier où est écrit : S. P. Q. R.

» La troisième pièce est de la première année de l'usurpateur Magnus Clémens Maximus, proclamé empereur en 383, et que Théodose fit décapiter près d'Aquilée, le 28 juillet 388.

» D. N. MAG. MAXIMVS. P. F. AVG. Tête diadémée de Maxime, à droite, avec le paludamentum.

» R. REPARATIO. REIPVB. L'empereur, en habit militaire, debout, à gauche, tenant de la main gauche un globe surmonté d'une victoire, et relevant de la droite une femme tourelée à genoux ».

M. Aurès communique à l'Académie les résultats d'une course à Aubussargues où, sur les indications de M. de Daunant, il s'est transporté pour

visiter un monument celtique. Il a constaté l'existence d'un dolmen, et la présence de casse-têtes mêlés à des ossements humains. Il a même rapporté de son excursion un très-beau crâne qui, soumis à l'examen physiologique d'un de nos confrères, paraît avoir appartenu à un jeune homme de 20 à 22 ans, lequel aurait eu l'un des côtés du visage fracturé par l'une de ces armes de guerre dont un spécimen a été déposé sur le bureau. Près du dolmen, on lui a affirmé qu'il existait une grotte dans l'épaisseur du rocher, où l'on peut se tenir debout. Il a reconnu sur la cime de la montagne des débris de poteries celtiques, indiquant le voisinage d'un *Oppidum* gaulois.

L'Académie, en remerciant M. Aurès de sa communication, le prie de la tenir au courant des découvertes que pourraient amener les fouilles ultérieures.

M. L. MAURIN a lu une notice sur M. Auguste Palet, le confrère éminent que nous avons perdu l'an dernier.

M. LIQUIER a lu une pièce de vers, où, rappelant l'hospitalité dont l'un de ses confrères fut l'objet, il y a bien des années, dans son château de Beauvoisin, il présente une description des plus pittoresques et des plus vraies de la vallée de Nant et et des plateaux qui la dominant, et adresse, à cette occasion, à son vieil ami les témoignages de la plus sincère et de la plus cordiale amitié. L'Académie applaudit avec vivacité à ces sentiments si affectueusement et si bien exprimés.

Et plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 10 mars 1866.

Présents : MM. Abric, *président* ; Fontaine, Pagézy, Aurès, Germer-Durand, Ollive-Meinadier, Bousquet, Azaïs, Maurin, Liotard, Révoil, Bigot, Courcière, Liquier, Causse ; de Clausonne, *secrétaire-adjoint*, membres-résidants.

M. Ginoux, associé-résidant.

Le procès-verbal de la séance du 24 février est lu et adopté.

Il est donné lecture d'une lettre par laquelle M. Hippeau, secrétaire de la section d'histoire et de philologie au Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, demande un aperçu des travaux de l'Académie pendant l'année 1865-1866. L'Académie charge son bibliothécaire d'envoyer à M. Hippeau les procès-verbaux imprimés depuis le mois de novembre.

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants reçus depuis la dernière séance :

1. *Mémoires de la Société Impériale archéologique du midi de la France*, établie à Toulouse en 1834. — Tom. VIII. — 7^{me} et 8^{me} livraisons.

2. *Etude archéologique et historique sur l'Afrique française*, par M. A. de Crozant-Bridier. — broch. in-8°, 1865.

3. *Revue des Sociétés savantes des départements*. — 4^{me} série, tom. II, novembre et décembre 1865.

4. *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de la Société Impériale de l'arrondissement de Valenciennes*. — Janvier 1866.

5. *Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest*. — 4^{me} trimestre de 1865.

6. *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*—nos 48, 49, et 50, 2^{me} 3^{me} et 4^{me} trimestres de 1865.

7. *Bulletin de la Société académique de Boulogne*, année 1865 — n° 4.

8. *Bulletin de la Société protectrice des animaux*. — Janvier 1866.

9. *Notice sur M. Alphonse Perrier*, par M. Chabaud Latour. —

10. *Les dernières années de la Cour des Comptes, Aides et Finances de Montpellier*, par M. A. Germain, professeur d'histoire et doyen de la faculté de Montpellier, broch. in-4°.

11. *Un Psaume en l'honneur de Louis XIV*, publié avec introduction et notes explicatives, par le même, broch. in-4°.

12. *Compte-rendu des opérations et résultats du concours agricole de Nîmes en 1863*, offert par MM. Liotard frères, avec un supplément.

M. AURÈS annonce à l'Académie la continuation des fouilles entreprises à Aubussargues, à l'aide de la subvention accordée par la Commission de la topographie des Gaules.

Il signale, parmi les objets extraits des grottes sépulcrales, deux crânes dolichocéphales ou *crânes allongés*, du type le plus pur, qui ont été transmis à la Société d'anthropologie de Paris, une pointe de lance en silex, et un assez grand nombre de fragments de poterie celtique dont la réunion lui a déjà permis de déterminer les formes de quelques vases.

M. GERMER-DURAND lit une note sur un fragment d'inscription chrétienne qui vient d'être trouvé dans cette même maison de la place du Château où s'était déjà rencontrée l'inscription de M. Casarius, dont il a entretenu l'Académie dans la séance du 27 janvier. Il essaie de restituer cette inscription, d'après le fragment retrouvé, qui ne donne

que le milieu des cinq dernières lignes. La barbarie des caractères, grossièrement gravés à la pointe, et les fautes d'orthographe lui paraissent devoir faire reporter ce fragment aux premiers siècles du moyen-âge.

Le même M. GERMER-DURAND a trouvé matière, dans le dernier numéro de la *Revue des Sociétés savantes*, à deux observations qu'il demande la permission de formuler devant l'Académie :

I

« Et d'abord, je voudrais, dit-il, empêcher qu'une désignation géographique inexacte, pour ne pas dire ridicule, résultat d'une méprise, ne vint à prévaloir dans l'usage, et surtout qu'elle n'acquît cette espèce de consécration que pourrait lui donner un recueil officiel, rédigé par les maîtres de la science, sous les auspices du ministre de l'instruction publique.

» Le procès-verbal de la séance du 13 novembre 1865 du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes (section d'Archéologie), en accusant réception d'une note de notre confrère M. Révoil, relative à la découverte faite, dans la crypte de l'église abbatiale de Saint-Gilles, du tombeau du saint patron de cette localité, a soin d'ajouter entre parenthèses : *Saint-Gilles-les-Bougeries*, sans doute pour distinguer notre *Saint-Gilles* des vingt et un villages de France qui ont pris pour vocable le nom de l'ermite du VII^e siècle.

» Mais qui de vous, Messieurs, a jamais entendu désigner par cette bizarre appellation la petite ville si célèbre dans l'histoire, et qui n'est plus aujourd'hui qu'un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Nîmes ?

» Je n'accuse pas le savant secrétaire de la section d'Archéologie d'avoir inventé « Saint-Gilles-

les-Bougeries ». Il a trouvé ce nom tout fait dans certains dictionnaires classiques de géographie. L'inventeur de cette désignation est M. J.-G. Masselin, ancien chef d'institution de l'Académie de Paris. Ce laborieux compilateur, qui a travaillé longtemps pour la librairie Delalain, a publié en 1843, à cette librairie, un *Dictionnaire universel de géographie*, fort consciencieusement fait et fort utile (je le reconnais), malgré les erreurs qu'il renferme et les omissions qu'on peut y signaler, surtout dans les articles relatifs à la géographie ancienne et à la géographie étrangère.

» En relevant les cartes de Cassini, ou celles des vingt-deux diocèses du Languedoc dressées en 1788 par ordre des Etats, Masselin a cru lire, sur celle du diocèse de Nîmes : *Saint-Gilles les-Bougeries*, et il a enregistré ce nom, en se félicitant sans doute d'avoir conquis cet ἐπίθετον à l'aide duquel on pourrait désormais distinguer la petite ville languedocienne de tous les autres *Saint-Gilles* ; mais c'était une *bévue* (je prends ce mot dans son sens étymologique). En effet, quoique tracés à côté l'un de l'autre sur la carte, les deux noms ne sont pas joints ; de plus, ils sont écrits en caractères différents, l'un plus gros, l'autre plus fin. Le premier désigne la ville qui doit sa naissance à l'abbaye, et le second indique l'emplacement de l'abattoir de cette petite ville, à quelque distance de ses murs, du côté du Petit-Rhône. Un examen trop rapide de la carte et l'ignorance des lieux n'ont pas permis à Masselin de faire cette distinction. Et, comme tous les faiseurs de dictionnaires, suivant l'usage antique, se copient l'un l'autre, il est peu de dictionnaires des communes de France qui, depuis 1843, n'aient pas répété : *Saint-Gilles-les-Bougeries*. Voilà aujourd'hui le ministère de l'instruction publique qui adopte cette désignation !

» Mon humble réclamation suffira-t-elle pour qu'on y renonce , au moins dans les régions officielles ? J'ose à peine l'espérer , moi qui sais que les démarches persévérantes faites par notre confrère , M. Ch. Liotard , auprès du ministère de l'intérieur et de l'imprimerie impériale , pour faire supprimer l'accent circonflexe dans le nom de notre ville n'ont abouti à aucun résultat. C'est ainsi ; les Parisiens prétendent savoir mieux que nous l'orthographe des noms de nos localités, et nous imposer, au nom de la centralisation , les erreurs qu'il leur plaît d'adopter.

II

» Dans le même numéro de la *Revue des Sociétés savantes* , à la page 465 , je trouve un compte-rendu , par M. L. de L. , d'un volume de nos procès-verbaux , déjà fort ancien , celui de l'année 1861-62 (trois autres ont paru depuis). A propos d'une note de M. Pelet sur une inscription trouvée en 1810 dans l'Amphitéâtre et retrouvée par M. Révoil , dans le même monument , en 1861 , celle de COLVMBVS SERINIANVS , publiée pour la première fois dans nos *Mémoires* de l'année 1810 (page 387) et interprétée alors par M. Trélis comme une inscription chrétienne , M. L. de L. , préférant l'explication donnée par notre secrétaire-perpétuel de 1810 à celle que nous proposait , il y a quelques années , notre regretté et savant confrère M. Pelet , croit voir , dans les trois lettres MVR qui composent la première ligne , l'indice d'une inscription chrétienne , déclare inadmissible l'explication du chiffre xxv mise en avant par M. Pelet , et décide carrément que ce chiffre signifie que Columbus « avait » atteint seulement sa 23^e année , quand il est » mort ».

» J'ai en préparation un mémoire sur cette inscription de Columbus et sur quelques autres monu-

ments analogues, également trouvés dans l'Amphithéâtre, mémoire que j'espère pouvoir soumettre prochainement au jugement de mes confrères. Mais, en attendant, je crois devoir saisir cette occasion pour dire dès-à-présent que l'explication tentée par M. L. de L., bien qu'il ait prétendu la mettre sous le patronage du maître actuel de l'épigraphie française (M. Léon Renier), est aussi erronée que celle de MM. Trélis et Pelet. Les trois lettres MVR de la première ligne signifient que cette épitaphe est celle d'un gladiateur *Murmillon* ou mirmillon, et le chiffre xxv exprime le nombre des victoires qu'il avait remportées, et dont la dernière fut celle dans laquelle il trouva la mort, sur l'arène de notre amphithéâtre.

» Permettez moi encore de relever, en finissant, deux fautes typographiques :

PVSSIM pour PISSIM, p. 467, l. 26 ;

Pont-d'Arquiers pour « Font-d'Arquières », p. 468, l. 3 ;
qui certainement doivent être mises au compte des protes de l'imprimerie impériale, si savants (dit-on) et si soigneux ».

M. RÉVOIL dépose sur le bureau des dessins, grandeur naturelle, des mosaïques trouvées aux fouilles de l'Oratoire, et dans une maison voisine, dont il a déjà été question dans la précédente séance.

M. OLLIVE-MEINADIER a la parole pour une communication sur la résolution algébrique de l'équation générale du cinquième degré :

Il s'exprime en ces termes : « Nous avons eu l'honneur de présenter, dans le temps, à l'Académie un travail relatif à la possibilité d'obtenir algébriquement la résolution de l'équation générale du cinquième degré à une seule inconnue, et nous

faisons reposer nos démonstrations sur les principes que nous avons émis dans le mémoire que nous avons publié sur la résolution générale des équations algébriques ; mais cette résolution de l'équation du cinquième degré peut être obtenue *a priori*, et c'est ce que nous nous proposons de démontrer.

» Le mémoire que nous avons rédigé à cet effet n'étant pas de nature à pouvoir être lu en séance académique, il nous suffira d'en faire une courte analyse.

» Après avoir démontré que les racines d'une équation du cinquième degré à une seule inconnue privée seulement de son second terme, $x^5 + ax^3 + bx^2 + cx + d = 0$, sont égales à la somme de quatre fonctions de ses coefficients ; que ces fonctions sont des radicaux du cinquième degré et dépendent en conséquence d'une équation du vingtième degré pouvant être résolue à la manière de celles du quatrième, nous avons établi que l'une des valeurs de l'inconnue était égale à la somme des quatre fonctions de ses coefficients qui entrent dans la composition de toutes ses racines combinées avec l'unité, et que les autres valeurs étaient égales à la somme des mêmes radicaux, composée toutefois de manière que chacun des radicaux dans la même racine et le même radical dans chacune d'elles fût combiné avec une différente racine imaginaire de l'unité.

» Faisant remarquer ensuite que, en élevant successivement, aux diverses puissances dont les degrés seraient marqués par les nombres consécutifs de la suite naturelle des nombres, une racine cinquième primitive de l'unité, on reproduit indéfiniment, et toujours dans le même ordre, les cinq racines cinquièmes de l'unité ; nous avons conclu que, connaissant l'une quelconque des quatre valeurs de l'inconnue dans la formation de laquelle

on peut employer les racines cinquièmes imaginaires de l'unité, il suffira, pour obtenir les quatre autres valeurs de l'inconnue, de remplacer dans celle là chaque racine cinquième imaginaire de l'unité; ou (ce qui revient au même) si l'on a exprimé les quatre racines cinquièmes imaginaires de l'unité en fonction de l'une d'elles, la racine cinquième imaginaire de l'unité dont on aura fait usage, par son carré, son cube et ses puissances successives jusqu'à la cinquième.

» Mais, quelle que soit la racine cinquième imaginaire de l'unité dont on veuille faire usage, il y aura nécessairement une racine de l'équation à résoudre dans laquelle cette racine de l'unité sera combinée avec l'un des radicaux qui entrent dans la composition de toutes les racines que l'on peut désigner d'avance, et cette racine peut être considérée comme pouvant servir à déterminer les autres. Mais, tandis que cette première racine est parfaitement déterminée par la condition que nous venons d'énoncer, lorsque le degré de l'équation à résoudre est exprimé par 3, cette première racine, disons-nous, cesse de l'être, lorsque le degré de l'équation dont la solution est recherchée est exprimé par un nombre plus grand. Il semblerait, en effet, au premier coup-d'œil, que, les fonctions des coefficients dont se composent les racines étant au nombre de 4, on pourrait compléter cette première racine de six manières différentes, puisqu'on peut combiner d'autant de manières les trois autres radicaux qui entrent dans la composition des racines avec les trois racines cinquièmes imaginaires de l'unité dont on n'a point fait encore usage; et qu'ainsi il serait possible de former un pareil nombre de systèmes de valeurs de l'inconnue; tandis que, l'équation ne pouvant avoir que cinq racines, on ne doit en admettre qu'un.

» Cette multiplicité de valeurs a été jusqu'ici, il faut le reconnaître, la pierre d'achoppement contre laquelle sont venus échouer tous les efforts des géomètres ; mais , quelque grave que soit la difficulté, elle peut cependant être résolue au moyen de la considération suivante : Les racines de l'équation du cinquième degré que nous nous sommes proposé de résoudre doivent être égales , avons-nous dit, à la somme de quatre radicaux , fonctions de ses coefficients , et ces radicaux doivent être combinés dans celles de ces racines qui admettent dans leur composition les racines cinquièmes imaginaires de l'unité, avec ces racines de l'unité dans des conditions que nous avons indiquées. Ces racines de l'équation en sont donc des fonctions symétriques, et , sans porter atteinte à leur valeur, on peut attribuer tour-à-tour à chacune des parties dont elles se composent la valeur de chacune des autres , et réciproquement. Mais , pour opérer ce changement, il ne suffit pas de permuter entre eux les radicaux qui entrent dans la composition des racines, il faut encore que chacun d'eux se retrouve combiné avec la même racine de l'unité. Parmi les différentes manières de former les valeurs de l'inconnue, nous devons donc rechercher et n'admettre qu'un système qui satisfasse à cette condition.

Pour atteindre ce but, convenons d'appeler *racines correspondantes de l'unité* par rapport aux quatre racines de l'équation du vingtième degré, résolue à la manière de celles du quatrième degré de laquelle dépendent les fonctions qui entrent dans la composition des valeurs de l'inconnue, les racines cinquièmes imaginaires de l'unité auxquelles deviennent respectivement égales ces quatre racines, lorsque cette équation du vingtième degré est considérée et résolue comme une équation du quatrième degré ; et qu'on suppose tous

ses coefficients égaux à l'unité, et il sera facile de reconnaître que le *seul* système de valeurs de l'inconnue que nous puissions admettre est celui dans lequel la première racine se compose de la somme des quatre radicaux qui entrent dans sa formation, combinés respectivement avec la racine cinquième imaginaire de l'unité correspondante à leur cinquième puissance; de sorte que, si nous désignons par α l'une quelconque des quatre racines cinquièmes imaginaires de l'unité, ce qui nous permettra de représenter ces quatre racines par α , α^2 , α^3 et α^4 , et si nous supposons que ces racines sont respectivement correspondantes aux cinquièmes puissances des radicaux qui entrent dans la composition des racines de l'équation à résoudre, que nous désignerons par P^5 , Q^5 , R^5 et S^5 , nous aurons, pour la première racine de l'équation proposée :

$$x = \alpha P + \alpha^2 Q + \alpha^3 R + \alpha^4 S ;$$

et, pour les quatre autres :

$$x = \alpha^2 P + \alpha^4 Q + \alpha R + \alpha^3 S ,$$

$$x = \alpha^3 P + \alpha Q + \alpha^4 R + \alpha^2 S ,$$

$$x = \alpha^4 P + \alpha^3 Q + \alpha^2 R + \alpha S ,$$

$$x = P + Q + R + S ,$$

en observant que, à raison de l'égalité $\alpha^5 = 1$, tout exposant de α supérieur à 4 peut être abaissé et remplacé par le reste de sa division par 5; et dès ce moment nous pouvons établir cette proposition importante, à savoir, que les racines de l'équation proposée sont égales à la somme des quatre fonctions de ses coefficients qui entrent dans leur composition, combinées respectivement dans chacune d'elles avec une égale puissance pouvant varier de la première à la cinquième de la racine de

l'unité correspondante à leur cinquième puissance.

On tire de l'expression de ces valeurs :

$$x \text{ — } (\alpha P \text{ — } \alpha^2 Q \text{ — } \alpha^3 R \text{ — } \alpha^4 S) \text{ — } 0,$$

$$x \text{ — } (\alpha^2 P \text{ — } \alpha^4 Q \text{ — } \alpha^3 R \text{ — } \alpha^3 S) \text{ — } 0,$$

$$x \text{ — } (\alpha^3 P \text{ — } \alpha^4 Q \text{ — } \alpha^2 R \text{ — } \alpha^2 S) \text{ — } 0,$$

$$x \text{ — } (\alpha^4 P \text{ — } \alpha^3 Q \text{ — } \alpha^2 R \text{ — } \alpha S) \text{ — } 0,$$

$$x \text{ — } (P \text{ — } Q \text{ — } R \text{ — } S) \text{ — } 0;$$

et, si l'on multiplie entre eux les premiers membres de ces égalités, on parviendra à former un polynome qui, ordonné par rapport aux puissances décroissantes de x , devrait nécessairement reproduire le premier membre de l'équation dont il s'agit de fournir la solution, si, à la place de P , Q , R et S , on substituait les valeurs que ces fonctions représentent. On peut donc égaler chacun des termes de ce polynome au terme correspondant du premier membre de l'équation à résoudre; ce qui donnera (en ayant égard, pour opérer les réductions, à la relation $\alpha \text{ — } \alpha^2 \text{ — } \alpha^3 \text{ — } \alpha^4 \text{ — } \alpha^5$ ou $1 \text{ — } 0$, et en continuant à observer que, à raison de l'égalité $\alpha^5 \text{ — } 1$, tout exposant de α supérieur à 4 peut être abaissé et remplacé par le reste de sa division par le nombre 5) les quatre équations suivantes :

$$\text{— } 5 PS \text{ — } 5 QR \text{ — } a,$$

$$\text{— } 5 P^3 R \text{ — } 5 P^2 Q \text{ — } 5 Q^3 S \text{ — } 5 R^2 S \text{ — } b$$

$$\text{— } 5 P^3 Q \text{ — } 5 P^2 S \text{ — } 5 P Q R S \text{ — } 5 P^3 R$$

$$\text{— } 5 Q^3 S \text{ — } 5 Q^2 R \text{ — } 5 R^3 S \text{ — } c,$$

$$\text{— } P^5 \text{ — } 5 P^3 R S \text{ — } 5 P^2 Q S \text{ — } 5 P^2 Q R$$

$$\begin{aligned}
 & + \sqrt[5]{PQR} + \sqrt[5]{PQS} - \sqrt[5]{PRS} - \sqrt[5]{Q} \\
 & - \sqrt[5]{QRS} + \sqrt[5]{QRS} - R - S = d,
 \end{aligned}$$

dont les trois premières peuvent être ramenées à une forme plus simple. En posant en effet :

$a = \sqrt[5]{A}$, $b = \sqrt[5]{B}$ et $c = \sqrt[5]{C}$,
elles deviennent :

$$\begin{aligned}
 & PS + QR = A, \\
 & \sqrt[5]{PR} + \sqrt[5]{PQ} + \sqrt[5]{QS} + \sqrt[5]{RS} = B, \\
 & \sqrt[5]{PQ} - \sqrt[5]{PS} + \sqrt[5]{PQRS} + \sqrt[5]{PR} + \sqrt[5]{QS} \\
 & - \sqrt[5]{QR} + \sqrt[5]{RS} = C.
 \end{aligned}$$

Ces équations présentent cette particularité, qu'elles ne sont point symétriques par rapport aux fonctions P, Q, R et S prises isolément, mais seulement par rapport aux deux couples de valeurs que l'on peut former en n'admettant, dans chaque couple, que deux fonctions dont les cinquièmes puissances ont pour racines correspondantes deux racines conjuguées de l'unité; de sorte que ces équations resteraient les mêmes, quand même on multiplierait chacune des fonctions P, Q, R, S par la racine de l'unité avec laquelle elle est combinée dans l'une quelconque des valeurs de x, mais la même pour toutes.

Il reste maintenant à éliminer, entre les quatre équations que nous avons fournies, trois des fonctions P, Q, R, S qu'elles renferment, pour obtenir la résolvante de l'équation du cinquième degré que nous nous sommes proposé de résoudre; mais quoique, faute de temps, il ne nous ait pas été donné d'obtenir encore cette résolvante, il nous a paru convenable de faire connaître les équations

qui doivent y conduire, dans l'espoir que des géomètres plus habiles ou plus heureux achèveront ce que, jusqu'à ce jour, nous n'avons pas terminé nous-même, et que nos recherches, si elles sont exactes, comme nous aimons à le penser, ne seront pas perdues pour la science ».

M. GINOUX lit la traduction suivante de l'ode d'Horace : *A la Fortune* :

Du riant Antium ô puissante déesse,
Toi qui peux élever du fond de la détresse
Au faite enivrant des grandeurs ;
Qui changes d'un regard la face des batailles,
Et soudain convertis en tristes funérailles
La gloire des triomphateurs.

C'est toi qu'un laboureur poursuit de sa prière,
Tremblant de sa moisson que tu fasses litière ;
Et c'est toi, maîtresse des flots,
Toi qu'un navigateur audacieux supplie,
Lorsque, sur son vaisseau parti de Bythinie,
Il court la mer de Carpathos.

Le Scythe vagabond et le farouche Dace,
Les peuples, les cités, jusqu'à l'altière race
Du Latium, craignent ta loi.
Tyrans dans leur palais, mères des rois barbares,
Ont connu tour-à-tour tes caprices bizarres
Et savent qu'il dépend de toi,

Du revers de ton pied, d'abattre leur colonne,
D'ameuter leurs sujets et de briser leur trône
A ce cri deux fois répété :
Aux armes ! Devant toi, suppôt de ta justice,
Marche, les pleines mains d'instruments de supplice,
La cruelle nécessité.

Là, sont d'énormes clous, là, le coin redoutable,
Là, c'est le plomb fondu, le croc inexorable
Qui traîne un cadavre à l'égout.
L'Espérance te suit. Aussi rare que franche,

La Fidélité seule, avec sa robe blanche,
Ose t'accompagner partout ;

Même lorsque des grands tu quittes les demeures,
Même lorsque du deuil viennent les longues heures ;
Mais la foule des courtisans,
Objet de tes faveurs , la parjure matrone
A ton joug de malheur lâchement t'abandonne
Et tu n'as plus de partisans.

Ils ont bu cependant ton vin jusqu'à la lie !
Fortune, en ce moment son peuple te confie
César, qui va partir demain ,
Pour chercher les Bretons aux limites du monde ;
Veille sur lui, Fortune, en même temps seconde
L'épouvante du nom Romain,

Que notre jeune armée en Orient promène
Des rivages du Nil à la mer Indienne.
De nos fratricides fureurs
Nous voudrions cacher les honteuses blessures !
De quel crime avons-nous conservé les mains pures
Hélas ! dans ces temps de malheur !

Et quels sont les autels sauvés du sacrilège ?
Est-il un seul fléau duquel par privilège
Nous n'ayons pas été frappés ?
Nos fers sont émoussés ; mais la forge s'allume :
Que le Parthe et l'Arabe, à la nouvelle enclume,
Trouvent nos glaives retrempés !

M. L. MAURIN , touché de l'agréable et obligeant témoignage qu'il a reçu de M. Liquier dans la dernière séance , lui adresse ses remerciements sous la même forme d'une épître en vers dans laquelle il se plaît à rappeler les titres qui assurent à la fois à son confrère et sa vive amitié et l'estime publique. L'Académie accueille avec une sympathie marquée cet élégant échange de sentiments vrais et délicats.

Voici les deux épîtres :

M. Liquier à M. Maurin.

Te souviens-tu quand, pleins d'une ardeur entraînant,
 Aux premières lueurs du jour,
 Des monts nous gravissions la pente ;
 Lorsque la meute haletante
 Des sons de sa voix éclatante
 Remplissait les bois d'alentour ?
 Du sommet du roc qui domine
 Les prés et les champs florissants,
 De l'aube, à la cime voisine (1),
 Nous admirions les feux naissants.
 L'air frais enflait notre poitrine ;
 Nous étions libres et contents.
 Que nos cœurs étaient palpitants,
 Quand le lièvre, chassé de colline en colline,
 Venait enfin s'offrir à nos coups foudroyants !...

Qu'est devenu cet heureux temps ?
 Hélas ! la vieillesse chagrine
 A grands pas vers nous s'achemine...
 Ami, nous n'avons plus vingt ans !
 Tu vois encor ces hautes plaines (2)
 Dont les extrémités lointaines
 Vont se perdre dans l'horizon,
 Ces hêtres touffus, ces grands chênes,
 Dont jamais les têtes hautes
 Ne fléchirent sous l'Aquilon,
 Ces bois, rivaux en étendue
 Des vastes champs ensemencés,
 Ces pins l'un par l'autre pressés,
 Arbres géants qui, dans la nue,
 Cachent leurs sommets élancés !
 Tu connais la brise légère

(1) Le mont Saint-Guiral.

(2) Le Larzac et le Causse-Noir.

Qui fait frissonner leurs rameaux ;
 Tu te plaisais sur la bruyère
 A voir se jouer les chevreaux.
 Du lieu la légende naïve ,
 Que le traqueur te racontait ,
 Tenait ton oreille attentive ,
 Et son récit te captivait.
 Il te montrait l'herbe foulée
 Sur une clairière isolée ,
 Où , dans l'hiver , à la veillée ,
 Les sorcières tiennent leur bal ,
 Et l'empreinte au rocher laissée
 Du pied du coursier infernal ,
 Sur la colline traversée ,
 Après sa révolte insensée ,
 Par l'ange ténébreux du mal (1).
 Puis venait l'histoire émouvante
 Du fermier de loups entouré ,
 Et sauvé par l'aide puissante
 Du Saint au pays honoré.
 De temps en temps , ta main savante
 Interrogeait sur ton chemin
 Ou le calice d'une plante ,
 Du grès la paillette brillante ,
 Ou le caillou diluvien .
 Là , c'était un bloc erratique ,
 Des temps monument solennel ,
 Te rappelant ce monde antique
 Où rien n'était que l'Eternel .

 Plus loin , au centre de la plaine ,
 Pour tout explorer plein d'ardeur ,
 D'une cavité souterraine
 Tu calculais la profondeur .
 En vain à ton regard avide

(1) Ce lieu est appelé dans le pays : *Le pas de la mule du diable.*

Le gazon cachait du Druides
 Le dolmen noirci par le temps;
 En vain, de ses bras serpentants,
 La ronce semblait le défendre;
 Ta main au jour savait le rendre
 Et le dévoiler aux savants.
 C'est ainsi que, dans ton printemps,
 Tu n'étais jamais las d'apprendre.
 De ce zèle aujourd'hui laisse-moi te reprendre;
 Au besoin de repos il faut enfin se rendre:
 Ami, nous n'avons plus vingt ans!

Au sortir de l'adolescence,
 Tu conquérais des prix flatteurs;
 Et bientôt à des auditeurs
 Tu faisais part de ta science.
 Des profonds penseurs de nos jours
 Tu leur exposais les systèmes;
 Par toi les plus obscurs problèmes
 A leurs yeux s'éclairaient toujours.

La liberté fut ton idole,
 Non cette liberté frivole
 Dont les traits ne respectent rien;
 Non cette liberté farouche
 Ayant la menace à la bouche,
 Au front le bonnet phrygien;
 Mais la liberté vertueuse,
 Humaine, grande, généreuse,
 Et qui de l'ordre est le soutien.
 Pour cette liberté chérie,
 Pour les lois de notre patrie
 Et pour leurs défenseurs fervents,
 Nous aurions donné notre vie...
 Ami, qu'ils sont loin nos vingt ans!!

Longtemps, dans une œuvre commune,
 La justice nous réunit;

Mais un jour l'aveugle fortune
 Du temple des lois te bannit.
 De cette cruelle disgrâce
 Quand l'Empire effaçant la trace
 A tes collègues te rendit,
 Plus sage que la république,
 Avec feu la raison publique
 A cet acte juste applaudit.
 Depuis lors, auprès d'une mère,
 Que ton cœur chérit et révère,
 Entre les Muses et Thémis,
 Ta famille et d'anciens amis,
 Tu partages ta vie entière.

De nos fraternels sentiments,
 Dans l'âge mûr ou le jeune âge,
 Tu le sais bien, aucun nuage
 N'altéra les rapports constants.
 Ami, j'ai l'espoir légitime
 Que, jusqu'à mes derniers instants,
 J'aurai ton cœur et ton estime...
 Moi, je t'aime comme à vingt ans !!...

—
M. Maurin à M. Liquier.

RÉPONSE.

Ami, nous n'avons plus vingt ans;
 Mais de nos vingt ans il nous reste
 Ce sentiment dont la flamme céleste
 Est à l'abri des injures du temps.
 Ta voix a rappelé dans mon âme attendrie
 Des souvenirs lointains, mais non pas effacés,
 Cette hospitalité bénie
 Que je reçus dans tes foyers,
 Alors que Sirius dévorant nos campagnes,
 Tu m'avais emmené dans tes fraîches montagnes,

Et que , pour y semer sur mes pas l'agrément ,
Ton cœur ne s'épargnait nul effort complaisant .

Je n'ai rien oublié... ni la poursuite ardente
Du lièvre que forçait la mente haletante ,
Ni tes bêtres touffus , les pins à rangs épais ,
Les chênes vigoureux , orgueil de tes forêts ,
Ni la bruyère en fleurs aux couleurs purpurines
Sur la roche celtique au dolmen en ruines ,
Ni le frugal repas , sans nappe et sans couvert ,
Ou le traqueur contait la légende au dessert :
Ici , c'était le pas de la mule infernale ,
Là , le saint qui du loup domptait la dent fatale .

Mais réponds-moi , que sont-ils devenus
Ces joyeux compagnons , partis avant l'aurore
Pour chasser avec nous... hélas ! ils ne sont plus .

Le temps à l'aile qui dévore

A fait le vide dans leurs rangs .

Donnons-leur une larme... ils n'avaient plus vingt ans ,
Alors que , nous guidant de colline en colline ,
Pour lancer la perdrix ils fouillaient la ravine .
C'est notre tour à nous de n'avoir plus vingt ans ,

Ami ; mais encore il nous reste

Ce sentiment dont la flamme céleste

Est à l'abri des injures du temps .

Quand a fui la jeunesse , aux ailes éperdues ,
Qu'on aime à remonter les pentes descendues !

Ah ! si des jours de soie et d'or filés ,

Sous ton toit si vite écoulés ,

Je me montre inhabile à dérouler la trame ,

D'un ingrat souvenir n'accuse pas mon âme .

Je n'ai pas tes pinceaux... et mon humble crayon

Ne peut que devant eux mettre bas pavillon .

Dans un vallon où coule , avec un doux murmure ,

En nappe de cristal une onde fraîche et pure ,

A demi-pente du coteau ,

S'élève un antique château
 Qu'enveloppe un épais ombrage.
 Deux tourelles marquent son âge,
 C'est le dehors ; et le dedans
 Répond à ce signe des temps :
 La gigantesque cheminée,
 La salle immense, écussonnée,
 Aux murs tout de damas tendus
 Des aïeux vénérés les portraits suspendus....
 Mais mieux que tout cela quelque chose m'attire :
 C'est, vieil ami, permets-moi de le dire,
 Le flot respectueux qui, du matin au soir,
 Autour de toi circule en ton manoir.
 Là, je vois ta mère entourée
 Des hommages de la contrée ;
 Son âge autant que ses vertus
 Expliquent ces honneurs rendus.
 Pour toi, si jeune encor, qui donc les sollicite,
 Si ce n'est pas ton précoce mérite ?
 Car le donjon seigneurial,
 En qualité de puissance déchue,
 Ne connaît plus que l'outrage brutal :
 C'est le bon grain qui lève, en toi, que l'on salue.
 Ah ! si je retournais à Nant, quand parmi nous
 Le bon grain a mûri, sans faire de jaloux,
 (Car tu fus toujours simple et par ta modestie
 Tu désarmais tous ceux qu'aurait piqués l'envie),
 Je n'y trouverais pas ceux que j'avais connus ;
 Mais je n'y trouverais rien de changé non plus :
 Si ce n'est un degré plus haut de sympathie,
 Car tout pays est fier de qui le glorifie.
 Ils ne savent pas tout tes bons voisins, je croi ;
 Qui le leur eut appris ? certes ce n'est pas toi.
 Ils ignorent qu'un jour ton nom fut de lui-même
 Proposé pour la Cour de justice suprême ;
 Et que toi, plus surpris que séduit de l'honneur,
 Tu négligeas de faire éclore la faveur.

Ce bonheur orgueilleux qu'on ressent en soi-même
 De voir à ses côtés grandir l'homme qu'on aime ,
 Ont-ils été les seuls à l'éprouver ?... Oh ! non ,
 Quiconque te connaît l'éprouve à l'unisson .
 Ta seule ambition à demi-dévoilée
 Était de nous appartenir ;
 A l'heure où parmi nous elle fut révélée ,
 On s'empressa de l'accueillir ;
 Mais ceux qui l'appelaient songeaient à la conquête
 Du légiste , de l'orateur
 Et de l'habile prosateur ;
 Ils ne se doutaient pas des talents du poète ,
 Qu'à connaître étaient seuls tes amis les plus chers .
 Il n'en est plus de même , aujourd'hui que tes vers
 Sont applaudis de tes confrères .
 En te prêtant l'oreille , il me semblait , naguères ,
 A l'ardeur de tes sentiments ,
 Qu'ils auraient pu se dire : Il a donc ses vingt ans ?
 Moi , j'aurais pu répondre :
 Il est bien vrai qu'on peut confondre ;
 Mais c'est son cœur qui passe dans ses chants
 Et qui n'a pas plus de vingt ans .
 Heureux si , l'amitié me tenant lieu de muse ,
 On pouvait de mes vers en dire presque autant .
 Alors je te dirais , plus que jamais content ,
 (Que ma témérité trouve là son excuse) :
 Ami , nous n'avons plus vingt ans ;
 Mais de nos vingt ans il nous reste
 Ce sentiment dont la flamme céleste
 Est à l'abri des injures du temps .

Séance du 24 mars 1866.

Présents : MM. Abric, *président* ; Teulon, Fontaines, Pagézy, Alph. Dumas, Aurès, Germer-Durand, Ollive-Meinadier, Bousquet, Ch. Liotard, Révoil, Bigot, Courcière, Liquier, Gaspard, Causse; de Clausonne, *secrétaire-adjoint*, membres-résidents.

MM. E. Brun, Ir. Ginoux, associés-résidents.

Le procès-verbal de la séance du 10 mars est lu et adopté.

Il est donné lecture d'une lettre que M. A. Harel a écrite, d'Alais, à l'Académie, pour lui faire part de la mort de M. MARETTE, son proche parent, membre non-résident. L'Académie charge son secrétaire d'exprimer à M. Harel les regrets que lui inspire la perte d'un collaborateur qu'avaient recommandé à ses suffrages ses savants travaux sur l'histoire de la ville d'Alais.

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

1. *Mémoires* lus à la Sorbonne dans les séances extraordinaires du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, tenues les 19, 20 et 21 avril 1865. — Histoire, Philologie et Sciences morales. — Impr. impér., in-8° de 926 pages.

2. *Travaux de l'Académie Impériale de Reims*, — année 1863-1864, — nos 1 et 2.

3. *Revue des Sociétés savantes des départements*. — 4^{me} série. Tom. III. Janvier 1866.

4. *Bulletin de la Société protectrice des animaux*. — Février 1866.

5. *Revue archéologique du Midi de la France*,
— Janv. et févr. 1866 — n^{os} 1 et 2.

6. *Catalogue des Brevets d'invention*, — an-
née 1865 — n^o 11.

7. *Exposition internationale de Pêche et d'A-
quiculture*, — en juillet 1866. (*Société scientifi-
que d'Arcachon.*)

M. le baron de Rivière sera prié de faire un rapport sur cette dernière publication, dont le sujet a fait récemment l'objet de ses recherches. L'Académie charge en même temps son secrétaire de remercier M. de Rivière de l'envoi qu'il lui a fait de son Mémoire imprimé sur ce même sujet de l'Aquiculture, dont il avait donné lecture dans une précédente séance. Les exemplaires déposés sur le bureau seront distribués entre les membres de la Compagnie.

M. Alphonse DUMAS, ayant eu l'occasion de recueillir de la bouche même de M. Demetz, l'un des deux fondateurs de la colonie pénitentiaire de Mettray, des renseignements sur un plus récent établissement, dû également à la chrétienne initiative de M. Demetz, a trouvé là le sujet d'une communication qui a vivement intéressé l'Académie.

Cette création nouvelle, dont l'origine remonte néanmoins aujourd'hui à une dizaine d'années, a pour destination de ramener au devoir les fils de famille qui, bien jeunes encore, se sont laissés entraîner à de graves désordres. Les heureux résultats constamment obtenus dans cette utile maison, désignée sous le nom de *Maison paternelle*, sont pour M. Demetz un encouragement à continuer et développer son œuvre.

M. Dumas a fait précéder son exposé de la Maison paternelle de Mettray de quelques réflexions générales sur l'esprit actuel des jeunes générations.

M. BOUSQUET lit une fable nouvelle en vers , de sa composition, intitulée : *Le Papillon et la Chenille*.

M. AURÈS dépose sur le bureau le plan des fouilles d'Aubussargues et l'accompagne d'explications détaillées.

A cette occasion , M. GERMER-DURAND informe l'Académie que, dans l'excursion qu'il a faite à Aubussargues avec son confrère , plusieurs habitants de ce village se sont empressés de mettre sous leurs yeux divers objets d'antiquité, trouvés, à diverses époques , dans le territoire de cette commune. M. Germer-Durand a pu acquérir de l'un deux une coloniale-impériale de Nîmes, contremarquée IMP. Un autre a mis à la disposition de M. Aurès , pour être offerte à l'Académie, la matrice en bronze d'un sceau du moyen-âge. Ces messieurs proposent d'accorder en retour , à ce dernier, un jeton d'argent. Ils demandent, en outre, que ce jeton d'argent soit donné dans la séance publique du mois d'août , ainsi que ceux qui ont été décernés , dans des cas analogues , par suite de délibérations précédentes. L'Académie décide qu'il sera adressé à cet égard les invitations nécessaires.

L'Académie procède à la nomination de deux commissions : l'une , pour rechercher et préparer le sujet à mettre au concours pour le prix à la fin de l'année ; l'autre , pour régler le choix de celles des lectures faites dans le courant de l'année 1864-1865, qui devront former le volume des *Mémoires* de cette période.

La première de ces deux commissions est composée de MM. de La Farelle, Pagézy, Maurin et Courcière.

La seconde, de MM. de Daunant, Teulon , Maurin , Aurès , Germer-Durand et de Clausonne.

Aux termes du règlement , M. le président fera partie, de droit, de ces deux commissions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 7 avril 1866.

Présents : MM. Abric, *président*; Plagniol, de Labaume, Teulon, Fontaines, Deloche, Pagézy, Ollive-Meinadier, Bousquet, Ch. Liotard, Liquier; Maurin, *secrétaire-perpétuel*; de Clausonne, *secrétaire-adjoint*, membres-résidants;

MM. Em. Im-Thurn, E. Brun, associés-résidants.

Les procès-verbaux de la séance ordinaire du 24 mars et de la séance administrative du 31 mars sont lus et adoptés.

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

1° *Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.* — Tome IX, 1865;

2° *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.* — 3^{me} et 4^{me} trimestres de 1865;

3° *Annales de la Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt.* — 1864-1865, 1^{re} livr.

4° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie.* — Année 1865, n° 4;

5° *Revue des sociétés savantes des départements.* — 4^{me} série, tome III, février 1866;

6° *Bulletins des séances de la Société impériale et centrale d'agriculture de France.* — N^{os} 1, 2 et 3 du tome 1^{er}, 3^{me} série;

7° *Bulletins de la Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers.* — Novembre et décembre 1865;

8° *Bulletin de la Société protectrice des animaux.* — Mars 1866 ;

9° *Rapport sur un mémoire manuscrit de M. le docteur Dumont, relatif à la maladie des sucreries*, par M. le baron Larrey (commission scientifique du Mexique) ;

10° *Congrès scientifique de France.* — 33^{me} session — Amiens — 1^{er} août 1866 ;

11° *Instruction sur les vers-à-soie.* — *Un conseil pratique aux éducateurs*, signé Limagne, instituteur.

M. PLAGNIOL lit une notice sur M. *Grangent*, ancien membre de l'Académie, décédé depuis longues années. Ce travail avait été assigné à M. *Vinard*, lui-même décédé. C'est pour remplir une lacune regrettable que M. Plagniol a songé à présenter à la compagnie un résumé de la vie et des travaux de M. Grangent.

L'Académie écoute cette communication avec un intérêt marqué, et, en remerciant M. Plagniol d'avoir payé ce pieux tribut à la mémoire d'un ancien collègue, elle décide que la notice sera comprise au nombre des lectures qui devront remplir la séance publique du mois d'août.

M. Maurin, au nom de M. le baron de RIVIÈRE absent, donne lecture du rapport suivant rédigé par celui-ci sur l'exposition internationale de pêche et d'aquiculture d'Arcachon :

« Lorsque je crus devoir vous entretenir (le 13 janvier dernier) de l'Aquiculture, j'osais à peine me servir de ce mot que je considérais comme un néologisme fort hasardé; le programme de l'exposition d'Arcachon, sur lequel vous avez désiré que je vous fisse un rapport, m'a prouvé, au contraire, que non seulement le mot, mais la science qu'il représente avaient jeté de puissantes racines parmi

les hommes qui s'occupent des produits aquatiques, et même dans les hautes régions gouvernementales; car cette exposition aura lieu sous les auspices de M. le ministre de la marine, qui en est le président honoraire et a souscrit pour vingt mille francs.

» Ce programme est si bien fait, le rédacteur, M. Lacoïn, directeur de l'exposition, y montre une connaissance si approfondie de toutes les questions qui se rattachent à la culture des eaux; il est si complet, si instructif, que je crois que l'Académie en entendrait la lecture, d'un bout à l'autre, avec plaisir et profit.

» Dans mon petit travail sur l'aquiculture, je demandais des écoles et des fermes-modèles. L'exposition ouverte par la société scientifique d'Arcaçon vaut incomparablement mieux; ce sera une école d'enseignement mutuel, où chacun viendra enseigner ce qu'il sait, apprendre ce qu'il ne sait pas. En aquiculture, *chacun* sait peu de chose, mais *tous* savent beaucoup.

» C'est une très-utile, très-féconde pensée. Le ministre, en la patronant aussi énergiquement, montre une haute intelligence des besoins actuels de la société sous ce rapport.

» Je n'en persiste pas moins à penser que des écoles et des fermes-modèles d'aquiculture pourraient rendre d'importants services. Je crois que leur utilité ressortira, avec évidence, des faits et documents produits à l'exposition.

» Jusqu'ici, depuis l'antiquité, on ne s'est généralement occupé des poissons, des mollusques, des crustacés que pour les pêcher, c'est-à-dire les détruire. Le nombre des consommateurs augmentant, les instruments de pêche se perfectionnant sans cesse, leur rareté deviendrait telle qu'on ne pourrait presque plus s'en procurer, si l'on ne s'occupait enfin sérieusement des moyens de les conserver, de les reproduire ».

M. TEULON lit une imitation en vers du 1^{er} et du 2^e actes du *Prométhée* d'Eschyle.

Cette lecture excite l'intérêt de l'Académie au double point de vue de l'œuvre du poète grec en elle-même et de la manière heureuse dont M. Teulon l'a reproduite dans sa traduction.

M. Eug. Brun fait une lecture sur Saint-Point, village des environs de Mâcon, où M. de Lamartine possède, comme on sait, un château dont il est fait mention plusieurs fois dans ses ouvrages. M. Brun a eu la curiosité d'aller visiter cette demeure, pendant un séjour qu'il a fait récemment dans cette ville. Dans un court préambule, il fait connaître quelques particularités intéressantes sur le caractère et la vie de l'illustre poète, qu'il a recueillies auprès de ses compatriotes. Il décrit le site pittoresque du château, dont il n'a pu visiter que le dehors, parce qu'il le trouva fermé, mais dont le délabrement extérieur lui fait peu regretter d'avoir été privé de la vue de l'intérieur. Il raconte les tristes impressions que firent naître en lui la vue de ce vieux château tombant en ruine faute d'entretien et la tentative de sa restauration demeurée inachevée par la pénurie des ressources de son propriétaire. Après en avoir dessiné, en quelques traits, les dispositions extérieures, il fait la description d'une chaumière élevée dans le fond du parc et des meubles rustiques qui la garnissent. « Des piliers en pierre de taille, qui supportent sa toiture, sont chargés, dit-il, d'une infinité d'inscriptions et de dates, attestant le nombre incalculable de visiteurs qui se sont succédé à Saint-Point pour rendre hommage à son hôte illustre, et si serrées les unes contre les autres qu'il serait impossible d'y en intercaler de nouvelles. Quel témoignage éloquent de l'admiration générale inspirée par le poète, que toutes ces

inscriptions, qui sont comme autant de cartes de visite venues de tous les pays et comme les échos du retentissement de sa gloire ! »

M. E. Brun termine sa lecture par les strophes suivantes, qu'il laissa pour adieux au poète absent qu'il avait eu l'espoir de rencontrer, mais qui venait de partir pour se rendre à sa terre de Maugceau :

Où donc, noble poète, étais-tu, Lamartine,
 Lorsque je suis venu te voir,
 Et lorsque de ton seuil la sonnette argentine
 T'appelait pour me recevoir ?
 Étais-tu couché dans la plaine
 Sous l'ombrage écarté d'un chêne,
 En rêvant quelque chant de ton grand *Jocelyn* ?
 Suivi de ton levrier rapide,
 Sur les monts, d'un pas intrépide,
 Chassais-tu le chevreuil, gibier du châtelain ?
 On dit que d'Apollon tout fils était prophète,
 Et qu'il lisait dans l'avenir ;
 Pourquoi donc n'as-tu pas, ô sublime poète,
 Deviné que j'allais venir ?
 N'étais-je pas un hôte digne
 De boire le jus de ta vigne
 Qui grimpe en échelas sur les flancs du coteau,
 Ou de broyer le biscuit d'orge
 Que tu récoltes dans la gorge
 Du vallon sur lequel est assis ton château ?
 Comme toi, cependant, j'aime la poésie,
 Les chants du poète divin,
 Et je sais, comme toi, savourer l'ambroisie
 Des bons vers comme du bon vin.
 Nous aurions célébré la gloire,
 Par un hommage à sa mémoire,
 De Reboul, qui te doit son immortalité ;
 Et peut-être un son de ta lyre
 Que le souffle du ciel inspire
 M'eût tiré, comme lui, de mon obscurité.

Reviens ; fais sur ses gonds crier la vieille porte
 De ton hospitalier manoir.
 J'ai fait un long voyage ; ordonne qu'on apporte
 Du miel, du lait et du pain noir.
 Comme l'oiseau que Dieu fit naître
 Pour chanter et non point pour paître,
 Le poète frugal se contente de peu.
 Assaisonne ces mets modestes
 De quelqu'un de ces chants célestes
 Que ta muse couvait sous son aile de feu.

Mais non , de tous côtés vainement je t'appelle.
 Le vent emporte au loin ma voix,
 Et dans toute la plaine où perche ta tourelle ,
 Je ne t'entends ni ne te vois.
 Déjà la muette vallée
 Des ombres du soir s'est voilée ,
 Et le pâtre descend de la cime du mont.
 Je reprends mon bâton de route ;
 Je penche l'oreille, j'écoute,
 Et du vallon désert l'écho seul me répond.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour , la séance est
 levée.

Séance du 21 avril 1866.

Présents : MM. Abric, *président* ; Teulon, Fontaines, de Daunant, Pagézy, Salles , Aurès , Germer-Durand, Ollive-Memadier, Bousquet , Azais , Viguié, Liotard, Révoil, Bigot, Courcière, Liquier, Tribes , Gaspard ; Maurin , *secrétaire-perpétuel* , de Clausonne , *secrétaire-adjoint*, membres-résidents.

Eug. Brun , associé-résident.

Le procès-verbal de la séance du 7 avril est lu et adopté.

M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

1° *Bulletin de la Société académique de Laon*, tome xv;

2° *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de l'arrondissement de Valenciennes*, février 1866 ;

3° *Mémoire sur l'emploi médical des eaux minérales de Vals (Ardèche)*, par M. le docteur Tourrette.

M. l'abbé AZAIS lit une notice qu'il a intitulée : *Un ancien maître du collège de Nîmes*. « Le nom de ce maître pieux et dévoué, qui fut, dit-il, en 1643, recteur du collège de Nîmes, est peu connu et a eu peu de retentissement parmi nous, et sa biographie est comme celle de tant d'hommes modestes et dévoués, dont la vie a été sans éclat dans ce monde et dont les œuvres ne sont connues que de Dieu. Et cependant le P. Besson (Joseph) fut à la fois une belle intelligence et un noble cœur, et son talent, autant que ses vertus, lui donne droit à un souvenir d'admiration et de reconnaissance. Il a droit surtout à un témoignage de sympathie de la part de ceux qui ont recueilli son héritage, dans la cité où il enseigna. Pour les maîtres comme pour les élèves du lycée de Nîmes, le nom du P. Besson est un souvenir de famille. C'est un de nos éminents ancêtres, et nous aimons à le saluer comme une de nos gloires domestiques.

» Pour moi, Messieurs, c'est un nom qui m'est doublement cher. C'est celui d'un prêtre qui vécut sous le même toit qui m'abrite, et qui consacra à l'éducation de la jeunesse un zèle et un dévouement qui doivent servir de modèle à ses succes-

seurs. C'est aussi le nom d'un pèlerin de Terre-Sainte qui visitait il y a deux cents ans, avec une foi ardente, les lieux bénis qui rappellent les grands souvenirs de l'Ancien et du Nouveau Testaments, et qui, prenant la plume, retraçait les impressions de son pèlerinage dans des pages pleines de charme et de naïveté. C'est l'ancien recteur du collège de Nimes, c'est l'auteur de l'excellent ouvrage sur la *Syrie et la Terre-Sainte*, que nous allons essayer de faire connaître dans cette étude.

» Joseph Besson naquit à Carpentras, en 1607, fit ses études au collège de cette ville dirigé par les Jésuites, et entra, à l'âge de 16 ans, au noviciat de la Compagnie de Jésus, déjà répandue dans le Midi de la France. Après avoir achevé ses études de théologie, il se livra à la prédication et fit entendre avec succès sa parole dans les principales villes de nos contrées. Il quitta la chaire pour se consacrer à l'éducation de la jeunesse ; et, après quelques années de professorat, il fut envoyé, en qualité de recteur, au collège de Nimes, vers l'an 1645.

» Déjà l'ordre des Jésuites, qui avait embrassé le premier les idées de la Renaissance sur l'étude de l'antiquité et donné pour base à l'éducation de la jeunesse les chefs-d'œuvre de la Grèce et de Rome, dirigeait avec succès la plupart de nos collèges. Après de nombreux obstacles, quelques Pères de la Compagnie étaient parvenus, en 1634, sur la demande de l'évêque Cohon et par ordonnance de Louis XIII, à obtenir le partage de l'enseignement avec les Réformés, dans le collège des Arts de Nimes ».

M. l'abbé Azais nous fait connaître les principaux réglemens qui fixaient ce partage. Ils portent l'empreinte d'un grand esprit de sagesse et de conciliation. Une décision de la chambre de l'Edit de Languedoc, en déterminant ce partage, avait fixé le chiffre du traitement de chaque pro-

fesseur. « Le collège de Nîmes vivait encore sous ce régime, lorsque le P. Besson fut placé à sa tête en qualité de recteur. C'était à la fois un orateur distingué et un habile administrateur. Il avait, ainsi que nous pouvons en juger par l'ouvrage qu'il a composé, un esprit cultivé, une parole élégante et un admirable dévouement pour faire le bien. Il était bon, affectueux, plein de zèle et d'activité, et la douceur paternelle de son gouvernement le fit aimer de tous.

» Je voudrais pouvoir faire revivre ici quelques traits de la physionomie que présentait le collège de Nîmes, sous l'administration du P. Besson. L'enseignement des sciences y avait alors sa chaire spéciale comme celui des lettres. Les classes consacrées à l'étude de la langue latine, à laquelle les Jésuites attribuaient avec juste raison une si grande importance, avaient les mêmes divisions que de nos jours. Les bons Pères plaçaient entre les mains de leurs élèves les mêmes auteurs que l'Université; et, pour initier ces jeunes intelligences à l'amour du beau, ils leur offraient les grands orateurs, les écrivains illustres et les poètes de l'antiquité profane, dont le culte s'est fidèlement perpétué dans l'enceinte de notre lycée. Nous n'hésitons pas à dire, lorsque nous rencontrons la mémoire de ces modestes et savants professeurs du xvii^e siècle : Ce sont nos maîtres et nos modèles.

» J'ai vainement cherché la trace des élèves distingués qui sortirent, à cette époque, de cet établissement et qui furent formés par les soins éclairés du P. Besson. Je suis réduit à des conjectures, et j'aime à me persuader que cette phalange d'esprits d'élite qui jeta, en 1682, les fondements de notre Compagnie, les La Baume, les Graverol, les de Trimond, les Guiran, les Roverié de Cabrières, les Cassagne, avaient senti le contact de cet homme

éminent et avaient puisé auprès de lui l'amour de l'étude et des lettres. J'aime à placer le souvenir du P. Besson auprès de notre berceau, comme le maître bien-aimé de ceux qui furent nos pères.

» Je me demande maintenant ce qui nous reste de l'ancien collège qu'habita le P. Besson. La chapelle actuelle, avec son élégante architecture, et la façade qui est contiguë sont d'une époque postérieure au P. Besson. La première pierre de la chapelle fut solennellement posée, le 23 octobre 1673, par Séguier, évêque de Nîmes; et, cinq ans après, en 1678, l'église fut consacrée. A cette occasion, le régent de rhétorique prononça un discours qui fut admiré.

» Le P. Besson n'a donc pas vu cette église ni les constructions régulières qui entourent la première cour. Mais les hautes et solides constructions qui s'élèvent au Nord et à l'Ouest de la cour des grands, près du boulevard, étaient déjà debout à l'époque du rectorat du P. Besson. Cette partie du lycée occupe la place de l'ancien hôpital de Saint-Marc, qui fut cédé par le Chapitre de la cathédrale pour l'agrandissement du collège. J'aime à croire que cette cour, ces murs, ces vastes dortoirs ont vu le bon P. Besson paraissant au milieu de ses chers élèves, qui se plaisaient à l'entourer de leur amour et de leur respect.

» Son administration dut se prolonger jusqu'en 1650, et il devait être encore à la tête du collège lorsque, en 1649, la peste éclata dans la ville de Nîmes et y fit de nombreuses victimes. L'historien Ménard raconte que les religieux des diverses communautés de la ville se vouèrent généreusement au soin des pestiférés et que quelques-uns périrent victimes de leur dévouement. Le P. Besson dut préluder alors à ces soins généreux qu'il devait plus tard prodiguer aux pestiférés d'Alep, et se former, en face du fléau, à cette admirable et

touchante charité qu'il devait faire bientôt éclater en Syrie. Aussi, pour cette âme dévouée et ardente, la vie du collège ne pouvait suffire ; il fallait un plus vaste théâtre à son zèle, et il soupirait après les fatigues et les périls des missions étrangères. Ses pieux désirs allaient bientôt être exaucés, et le chemin d'un lointain apostolat allait s'ouvrir devant lui ».

M. l'abbé Azaïs nous montre le P. Besson obtenant, après de vives instances, la faveur de se consacrer à l'œuvre des missions, s'embarquant à Marseille, abordant à Jaffa, visitant Jérusalem, parcourant la Terre Sainte, évangélisant les populations catholiques du Liban, et allant s'enfermer dans la ville d'Alep ravagée par la peste, afin de se vouer aux soins des pauvres pestiférés. Il tomba victime de son dévouement, et cette mort héroïque fut le digne couronnement de son apostolat.

Notre confrère apprécie, en terminant, la valeur littéraire de l'ouvrage du P. Besson : *La Syrie et la Terre-Sainte*. C'est la description fidèle des lieux saints de la Palestine et des missions du Liban. Le style est plein de charme et de naïveté ; l'on y sent déjà la grâce, la correction, l'élégance et la noblesse de la langue du siècle de Louis XIV ; et, quoique ce livre ne soit pas l'œuvre d'un littérateur, on ne peut s'empêcher d'y reconnaître un vrai mérite littéraire, qui a d'autant plus de prix qu'il s'ignore complètement lui-même.

M. L. MAURIN, autorisé par le Bureau, donne lecture de la première partie de l'*Avant-propos d'un Dictionnaire analogique et étymologique des idiomes méridionaux*, qui sont parlés de Nice à Bayonne et des Pyrénées aux départements du Centre.

L'auteur de ce travail a désiré jusqu'à-présent garder l'anonyme, et le soumettre, en cet état,

au jugement de l'Académie. La lecture de la seconde partie est ajournée à une autre séance.

M. BIGOT lit à l'Académie une imitation en vers patois de la fable du *Savetier et du financier* de Lafontaine. Cette pièce sera comprise au programme des lectures de la prochaine séance publique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance publique du 28 avril 1866.

Cette séance a eu lieu, à huit heures du soir, dans la grand-salle de l'Hôtel-de-Ville, en présence d'un public nombreux et choisi.

En l'absence de M. le Préfet, président d'honneur, qui a adressé à l'Académie l'expression de son regret d'être retenu par les opérations et les tournées du conseil de révision, la séance a été ouverte par M. Abric, *président*. Etaient présents : MM. Teulon, Fontaines, de Daunant, Plagniol, Salles, Aurès, Germer-Durand, Ollive-Meinadier, Viguié, Liotard, Révoil, Bigot, Liquier, Gaspard, Causse ; Maurin, *secrétaire-perpétuel* ; de Clausonne, *secrétaire-adjoint*, membres-réridants ;

Canonge, membre honoraire ;

Quesnault-Desrivières, Ern. Roussel, Eug. Brun, Ginoux, Lenthéric, associés-résidants ;

Ludovic de Vauzelles, conseiller à la Cour impériale d'Orléans, associé-correspondant.

M. Balmelle, premier adjoint à la Mairie, assistait à la séance.

M. le président a lu un discours, dans lequel il a exposé les raisons qui ont engagé l'Académie à se mettre deux fois au lieu d'une, dans le courant de l'année, en communication avec le public, et il a fait ressortir le prix qu'elle attachait à ces rapports plus fréquents avec lui. Il a ensuite passé rapidement en revue les diverses sortes de connaissances scientifiques et littéraires qui forment le champ ordinaire de ses études et de ses travaux.

M. Em. TEULON a lu une imitation en vers d'un fragment de la tragédie de *Prométhée*, d'Eschyle.

M. J. SALLES a fait part à l'assemblée de quelques détails extraits de la relation d'un voyage récent en Espagne. Il lui communique plus particulièrement ses observations sur un tableau du célèbre peintre Murillo, qui l'a extrêmement frappé au musée de Madrid, et il s'attache à définir le caractère du talent qui distingue ce grand artiste.

M. L. MAURIN a donné lecture, à la place de M. J.-C. BOUSQUET, retenu chez lui par un deuil de famille, d'une fable intitulée : *Le Papillon et la Chenille*.

M. Ch. LIOTARD a intéressé l'assemblée par la lecture de ses Observations philologiques sur diverses incorrections et abus de langage, dont il a été déjà rendu compte dans le procès-verbal de la séance du 8 avril 1865.

Enfin, M. A. BIGOT a terminé la séance par une imitation piquante, en vers patois, de la fable du *Savetier et du Financier*, de La Fontaine.

Séance du 5 mai 1866.

Présents : MM. Abrie, *président*; Deloche, Fontaines, Pagézy, Salles, Auès, Germer-Durand, Olive-Meinadier, Bousquet, Viguié, Liotard, Bigot, Courcière, Gaspard, Causse; Maurin, *secrétaire-perpétuel*; de Clausonne, *secrétaire-adjoint*, membres-résidants;

Quesnault-Desrivières, associé-résidant.

Le procès-verbal de la séance du 21 avril et celui de la séance publique du 28 sont lus et adoptés.

Il est donné lecture de la correspondance :

Le rédacteur de la *Revue des Provinces* informe l'Académie que le numéro d'avril de ce périodique contient un long article sur ses *Mémoires*, et il demande en retour notre sympathie pour sa publication. M. Germer-Durand est chargé de répondre, et de se procurer un exemplaire de ce numéro.

M. le docteur G. Brouzet, de Nîmes, adresse à l'Académie un Mémoire ayant pour titre : *Des indications et des contre-indications de la réunion immédiate, après les amputations des membres et les opérations en général.*

M. Pons, de Montpellier, conseiller municipal à Bès, près le Vigan, a écrit à l'Académie pour lui envoyer une pièce de vers, intitulée : *Esmeralda.*

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

1° *Mémoires de l'Académie impériale de Caen.*
— année 1866 ;

2° *Mémoires de la Société littéraire de Lyon;*

3° *Journal d'agriculture pratique et d'économie rurale pour le Midi de la France*, publié par les Sociétés d'agriculture de la Haute-Garonne et de l'Ariège. — Janvier, février et mars 1866 ;

4° *Bulletin de la Société impériale des Antiquaires de France.* — 3^e et 4^e trimestres de 1865 ;

5° *Un mot sur l'éducation de la jeunesse*, par M. Benoid-Pons ;

6° *Revue archéologique du Midi de la France*
— numéro 3. — Mars 1866 ;

7° *Annuaire de la Société libre d'émulation de Liège.* — année 1866.

En outre, MM. *Causse* et *Bigot* ont fait hommage à l'Académie :

Le premier, de son *Mémoire sur la théorie des terrains salés et des moyens pratiques de les rendre à la fertilité*, lu dans la séance du 10 février dernier ;

Le second, de la deuxième édition de son recueil de poésies patoises, ayant pour titre : *Li Bourgadieiro.*

M. le président adresse les remerciements de l'Académie à MM. *Causse* et *Bigot*, présents à la séance.

M. OLLIVE-MEINADIER rend compte d'une instruction sur les vers-à-soie, qui avait été soumise à son examen :

« Au moment où les propriétaires et les fermiers vont se livrer à l'éducation des vers-à-soie, M. *Limagne*, instituteur, croit devoir leur donner quelques conseils pratiques. Passant en revue ce qui est arrivé depuis l'invasion du cruel fléau qui

ravage en France l'industrie séricicole, il fait d'abord remarquer que les éducateurs ont renoncé à faire eux-mêmes leurs graines, persuadés, jusqu'à un certain point avec raison, que, dans les endroits infestés par la maladie, le grainage ne devait produire que de mauvais résultats; que, par suite naturelle, le commerce et l'industrie se sont donné la main pour aller chercher dans des contrées lointaines la précieuse semence que refusait le sol natal; qu'on a d'abord préconisé et débité les graines d'Italie, puis celles de la Grèce, de l'Anatolie, de la Macédoine, de la Thessalie, d'Andrinople, de Bukarest, etc.; mais que toutes ces graines, ou presque toutes, n'ont abouti qu'à deux résultats certains: à enrichir les spéculateurs et à ruiner bon nombre d'éducateurs.

» Plus tard, ajoute M. Limagne, des négociants se sont imaginé de faire des essais avec des graines précoces, toujours puisées à des sources étrangères; mais les résultats, qui devaient être magnifiques, ont été presque nuls. Les industriels qui avaient fourni ces graines ont insinué qu'elles étaient mal menées par les éducateurs; et, en fin de compte, ils ont déclaré qu'elles ne pouvaient s'acclimater en tels ou tels endroits.

» Après avoir fait passer les éducateurs par l'Italie, la Grèce et l'Anatolie, ils veulent les entraîner vers l'extrême Orient, jusque dans le Céleste-Empire, et ils viennent leur proposer la graine de la Chine, qui a été introduite en France par une grande maison de Lyon. Bien que l'insuccès de cette graine ait déjà été constaté et ait été attribué, à tort ou à raison, au mode d'importation, soit par la voie de terre soit par la voie de mer, d'autres maisons sérieuses vont tenter de nouvelles expériences sur elle, en la faisant arriver par la Sibérie, et doivent, dit-on, donner le dernier mot sur la possibilité d'acclimater la race chinoise. Il est

probable que ce dernier mot sera, comme les premiers qui ont été donnés, c'est-à-dire : *échecs sur échecs*.

» Une autre société en commandite, loin d'être effrayée de la déconfiture de ses devancières et de la ruine de toutes les races de l'Orient que l'on avait tant vantées, est en train d'organisation pour importer de nouvelles graines de Chine ; mais une maison séricicole du département de Vaucluse, que M. Limagne s'abstient de nommer, a déjà jugé l'avenir de cette société ; et elle fait observer avec raison qu'une trop grande entreprise de grainage, ou une expérience en grand, ne doit pas être plus heureuse que celles qui ont été déjà faites sur des échelles fort restreintes.

» Mais voici encore, d'après M. Limagne, des spéculateurs d'un nouveau genre. Les uns proposent d'employer, à la place des races qui s'éteignent, une nouvelle race de vers à-soie qui se nourrissent de feuilles de ricin ; les autres vont essayer l'acclimatation de vers-à-soie qui s'accommodent parfaitement de la feuille de chêne. La société impériale, qui s'est chargée de cette dernière race, vient de confier à M. Guérin-Méneville, l'un de ses membres, une certaine quantité d'œufs de vers-à-soie de chêne, pour en suivre les phases diverses et en étudier le développement.

» Il est à désirer que la Société impériale réussisse dans les essais qu'elle va entreprendre ; mais il est fort douteux qu'on obtienne des résultats satisfaisants, surtout dans les contrées méridionales, où la variabilité du climat et les perturbations atmosphériques auront sur tous ces essais une influence désastreuse. Pour conjurer un état de choses si désespérant, quel remède peut-on employer ? M. Limagne en voit deux seulement : ils sont simples et bien faciles à employer ; mais, pour réussir, ils ont besoin que l'agriculture s'arme de patience et de courage.

» Avant de les indiquer, M. Limagne croit devoir entrer dans quelques préliminaires, qui sont, selon lui, de la plus haute importance et fort instructifs pour tout éducateur qui désire son intérêt et l'intérêt de tous.

» Il rappelle que l'année dernière, à l'époque de la montée des vers-à-soie, il avait fait connaître, par la voie des journaux, les tristes résultats qu'avait donnés l'éducation régulière, intelligente et parfaitement soignée de plusieurs fermiers au quartier de la Jullienne. Pour son propre compte, il avait dit que ses vers-à-soie, après être bien éclos, avoir bien mué et surtout bien mangé, étaient devenus magnifiques; mais que leur état de prospérité n'avait été qu'apparent, et qu'au moment de la montée ils étaient restés au bas de la bruyère, livrés à l'inertie la plus complète. Il ajoutait que ceux que l'on avait partagés en deux n'offraient dans l'intérieur qu'un liquide verdâtre et pas un brin de soie. D'un commun accord avec un de ses amis, habile physionomiste en pareille matière, il n'a pas hésité à attribuer l'impuissance de ces insectes à la mauvaise qualité de la feuille, ou, pour mieux dire, à la dégénérescence du mûrier, qui ne produit plus que de larges feuilles, bonnes et nutritives pour le développement du vers-à-soie, mais totalement dépourvues de l'élément soyeux.

» L'opinion de M. Limagne a été partagée par un savant botaniste et consciencieux sériciculteur, qui, tout en s'occupant de sciences à Alger, a également observé de près la maladie des vers-à-soie. M. Poirier écrit d'Afrique, et prétend, comme M. Limagne, que le mal n'est pas dans le mauvais agencement des magnaneries, mais plutôt dans le principe nutritif; que, par suite de la taille intempestive imposée tous les ans aux mûriers, pour avoir ce qu'on appelle des branches gourmandes,

on altère insensiblement la constitution des arbres. Ces branches nouvelles, en donnant aux feuilles un large développement, les rendent plus herbacées et plus chargées d'eau de végétation. La feuille ne contient pas alors les sucs nourriciers dont l'insecte a besoin pour exsuder cette soie dont la nature l'a si richement pourvu, et il périt alors sans rien produire. Pour remédier au mal, M. Poirier conseille de laisser pousser les mûriers en liberté ; on obtiendra ainsi une feuille plus petite, qui, en raison de sa petitesse et de sa mince surface, est très-substantielle, très-favorable à la santé des vers-à-soie et propre à leur faire rendre le plus de soie de bonne qualité.

» En attendant que l'on puisse suivre le conseil de M. Poirier, voici ce que se propose d'entreprendre, ce printemps, M. Limagne, et ce qu'il engage les agriculteurs à imiter, si cela leur convient.

» Il va prendre deux qualités différentes de graines, l'une française, l'autre étrangère. Après les avoir mises à éclore le même jour, il formera pour chacune cinq échantillons distincts :

» Le premier sera conduit avec de la feuille de mûrier sauvage ;

» Le second avec celle de mûriers taillés depuis huit à dix ans ;

» Le troisième avec celle de mûriers taillés depuis trois à quatre ans ;

» Le quatrième avec la feuille de mûriers petite et mince de l'année courante ;

» Le cinquième avec des feuilles larges et épaisses de cette même année, prises au hasard sur toutes sortes d'arbres.

» Les échantillons, étant ainsi placés et menés à part, M. Limagne conduira le reste des deux graines comme par le passé, en suivant les règles adoptées

par son fermier, dont les soins ne laissent rien à désirer.

» Si d'autres agriculteurs veulent bien se donner la peine d'imiter son exemple, il pense qu'on aura, à la fin de la campagne, six termes de comparaison bien établis pour les deux catégories de graines, et que, quand le moment de la montée sera venu, on verra quel est l'échantillon qui aura le mieux réussi. Serait-ce par hasard, comme il y a lieu de le croire, celui qui aura été mené avec la feuille dont l'arbre n'a pas été taillé? Il n'y aurait plus à balancer; dès ce moment, coûte que coûte, il faudrait se résoudre à ne plus tailler les arbres et à les laisser pousser en liberté.

» Voilà le premier moyen; le second n'est ni moins important ni moins décisif, et demande encore plus de courage que le premier. C'est de prendre la ferme résolution de faire soi-même sa graine, et une fois pour toutes de fermer sa porte et ses yeux à tous ces marchands de graines, à tous ces colporteurs ambulants qui abusent de la confiance publique.

» M. Limagne ne se lasse pas de le répéter, il n'y a plus que ces deux moyens pour régénérer la sériciculture: ne plus tailler les arbres après la cueillette de la feuille, et faire soi-même sa graine. Hors de là, point d'amendement, plus d'espoir, rien que d'amères déceptions et tôt ou tard la ruine complète du commerce de la soie, à moins que, dans un avenir prochain, la Providence ne nous réserve quelque secours imprévu.

» Ainsi, dans quelques années, quand le canal de l'isthme de Suez sera achevé, des relations intimes s'établiront sans doute avec les Chinois. Alors les habitants du Céleste-Empire viendront, ou réformer notre industrie séricicole en nous apportant les lumières de leur expérience, ou la détruire complètement par la concurrence, en couvrant nos

marchés de leurs produits. Dans ce pays-là, on ne connaît ni gattine, ni muscardine, ni aucune de ces maladies qui désolent les vers-à-soie, parce que les Chinois laissent croître librement les mûriers et ne les soumettent point à l'horrible mutilation de la taille, qui a été inventée par quelques barbares de l'Europe.

» M. Limagne termine son opuscule par une notice historique du mûrier ».

M. Maurin reprend la lecture, commencée à la précédente séance, de l'avant-propos du *Dictionnaire étymologique des idiômes méridionaux*, par un anonyme.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

-
Séance du 19 mai.

Présents : MM. Deloche, *vice-président*, occupant le fauteuil de la présidence en l'absence de M. Abric ; Teulon, Fontaines, Pagézy, Salles, Aurès, Germer-Durand, Ollive-Meinadier, Bousquet, Viguié, Liotard, Bigot, Liquier, F. de Clausonne *secrétaire-adjoint*, membres-résidants ;

Quesnault-Desrivières, Brun, associés-résidants ;
Guillaume Guizot, associé-correspondant.

Le procès-verbal de la séance du 5 mai est lu et adopté.

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

1° *Etude sur le littoral français de la Méditerranée au point de vue piscicole*, par M. Léon Vidal, membre actif de la Société de statistique de Marseille ;

2° *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 1^{er} trimestre de 1866 ;

3° *Extrait de la Revue de Toulouse contenant une notice sur Sulpicia*, par M. Edw. Barry.

Il est procédé à un scrutin secret dont le résultat est la nomination, comme associé-correspondant, de M. Ad. Cazalet, chef d'institution à Orthez, présenté à une précédente séance par MM. Viguié, Aurès et Bigot.

M. TEULON donne lecture de la partie d'un travail de M. Barry, extrait de la *Revue de Toulouse* de mai 1866, contenant des détails intéressants sur la vie et les ouvrages de Sulpicia, la même dont il a déjà entretenu l'Académie dans la séance du 2 décembre, en lui communiquant sa traduction en vers d'une satire composée par cette femme distinguée, à l'occasion d'un édit de Domitien qui exilait de Rome les gens de lettres et les philosophes.

M. GASPARD soumet à l'Académie une notice biographique et littéraire sur maître Adam Billaut, menuisier de Nevers. En racontant les faits principaux de cette existence singulière (1602-1662), il essaie d'éviter également les appréciations complaisantes et les sévérités injustes; et, s'il laisse à l'homme la responsabilité de ses actes, il en demande toujours l'explication, quelquefois l'excuse, aux mœurs de l'époque et aux circonstances, dont la critique ne peut se dispenser de tenir compte.

Il insiste sur l'humble naissance d'Adam Billaut, sur son éducation incomplète, sur son obscur métier, sur ses relations habituelles pour faire com-

prendre et les lacunes de son talent et les erreurs de sa conduite, mais aussi pour lui faire honneur de ses qualités littéraires et morales.

Le poète s'est déjà révélé dans le menuisier par diverses pièces, et surtout par une assez touchante *épitaphe* à sa mère, quand l'abbé de Marolles le découvre et le présente aux princesses de Gonzague. Admis familièrement au château de Nevers, Adam Billaut commence à former des projets ambitieux. Les éloges l'enivrent, et, dans un voyage à Paris, il sollicite et obtient une pension de Richelieu. Dès lors il oublie son pays, son métier, sa famille, pour vivre au milieu des grands, jusqu'au jour où, fatigué de cette existence agitée et dépendante, il revient au logis et reprend son travail avec sa liberté. Les *Chevilles*, son premier ouvrage, consacrent sa réputation (1644). Mais son génie poétique s'affaiblit avec les années, et la décadence est visible dans son nouveau recueil, le *Vilebrequin*. En proie à une vieillesse prématurée, il perd ses protecteurs les plus dévoués, se voit ravir les faveurs qu'il tenait de leur bienveillance, et ne peut survivre à la douleur que lui cause la mort d'un fils bien-aimé (1662).

En somme, malgré ses travers et ses défauts, l'homme mérite qu'on le juge avec indulgence. M. Gaspard l'établit dans cette première lecture, et il se propose de montrer prochainement qu'en dépit de son ignorance et de ses incorrections, le poète n'est pas toujours indigne de toute estime ni même de toute admiration.

M. AURÈS dépose sur le bureau une certaine quantité de lames, pointes de flèches et autres instruments divers, en silex taillé, trouvés récemment dans un dolmen près de Grailles, commune de Campestre.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 2 Juin 1866.

Présents : MM. Abric, *président*; Teulon, Deloche, de Daunant, Salles, Aurès, Germer-Durand, Ollive - Meinadier, Liotard, Bigot, Liquier, Causse, F. de Clausonne, *secrétaire-adjoint*, membres-résidants;

Eug. Brun, Ch. Lenthéric, associés-résidants.

Le procès-verbal de la séance du 19 mai est lu et adopté.

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

1° *Bulletin de l'Académie Delphinale.* — Un vol., 1866 ;

2° *Mémoires lus à la Sorbonne*, dans les séances des 19, 20 et 21 avril 1866.—*Archéologie* ;

3° *Bulletin de la Société départementale d'Archéologie et de Statistique de la Drôme.* — 1866;

4° *Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry.* — Année 1865;

5° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie.* — Année 1866.—n° 1 ;

6° *Revue des Sociétés savantes des départements.*—4° série,—tome III.—Mars 1866 ;

7° *Nouveaux Mémoires de la Société des Sciences, Agriculture et Arts du Bas-Rhin.*—1866;

8° *Bulletin de la Société d'Agriculture du département de la Lozère.*—Janvier et février 1866;

9° *Bulletins de la Société académique d'agriculture de Poitiers.*—Janvier, février et mars 1866 ;

10° *Bulletin de la Société protectrice des animaux.*—Avril 1866 ;

11° *De l'armement des Romains et des Celtes à propos de la guerre des Gaules*, par Léon Fallue, lauréat de l'Institut ;

12° *Annales de la Société d'agriculture du département de la Charente* ;

13° *Vaste port de Refuge ouvert à tous les navigateurs à l'embouchure du Rhône*, par M. le baron de Rivière.

M. GERMER-DURAND informe l'Académie de la fin de l'impression du volume de ses *Mémoires*, année 1863-1864, qui contient la *Statistique* des travaux de l'Académie, de 1804 à 1860, dressée par M. Pagézy, et dépose en même temps sur le bureau le nombre d'exemplaires nécessaire pour la distribution aux Membres de la Compagnie.

Il est donné lecture de la correspondance :

M. Dusan, directeur de la *Revue Archéologique du Midi*, écrit de Toulouse pour annoncer l'envoi des trois premières livraisons de cette récente publication, et pour exprimer le désir de recevoir, comme élément de son travail, une analyse des procès-verbaux de nos séances, en ce qui peut concerner l'archéologie. L'Académie charge M. Germer-Durand d'envoyer à M. Dusan le dernier volume de ses *Mémoires*, et de lui adresser au fur et à mesure les feuilles imprimées de nos *Procès-Verbaux*. M. Germer-Durand lui demandera, en retour, la continuation de l'envoi de son journal.

M. le Secrétaire-perpétuel L. MAURIN a écrit une lettre où il annonce l'intention arrêtée de se démettre du titre et des fonctions dont il avait été investi. Il remercie l'Académie de la confiance qu'elle lui avait témoignée, et exprime son profond regret de ce que des motifs impérieux lui interdisent de sui-

vre ses travaux avec l'assiduité qui serait nécessaire pour pouvoir remplir la mission d'en rendre compte.

Cette communication est accueillie avec un sentiment de peine très-prononcé. Bien que la lettre de M. Maurin ne laisse guères d'espoir de le voir revenir sur sa détermination, l'Académie charge une députation, composée de son président, du vice-président et du secrétaire-adjoint, de se rendre chez lui pour lui exprimer le prix qu'elle attachait à son concours, et, en le remerciant des services rendus, obtenir encore celui de rédiger le compte-rendu de l'année courante et de le lire à la prochaine séance publique.

M. LIQUIER lit une pièce de vers ayant pour titre et pour sujet : *La délivrance de Prométhée*. L'idée lui en a été inspirée par les lectures que M. Teulon a faites à l'Académie de sa traduction en vers français de l'œuvre du poète grec. La scène de cette délivrance est placée, dans la pièce de M. Liquier, à l'époque de la mort du Christ. Elle suppose qu'elle s'est réalisée alors avec l'anéantissement des dieux du paganisme, selon les prédictions que, dans sa tragédie de *Prométhée enchaîné*, Eschyle a mises dans la bouche du Titan.

M. GERMER-DURAND remet à l'Académie le numéro de la *Revue des Provinces* qu'il avait été chargé, dans une précédente séance, de demander au rédacteur de cette publication, et il donne lecture de l'analyse qui y est insérée du volume de nos *Mémoires* pendant l'année 1863. La plupart des travaux de cette époque y sont mentionnés et favorablement appréciés.

Au nom de M. Eugène ARNAUD, associé-correspondant, pasteur de l'Eglise réformée à Crest (Drôme), le même M. Germer-Durand termine

la séance par la lecture d'un savant et intéressant mémoire sur le *Caractère de la poésie hébraïque*, où l'auteur, résumant les ouvrages les plus célèbres écrits sur cette matière, Rob. Lowth, Herder, de Wette, Ewald et autres, démontre que le caractère spécial de cette poésie ne consiste pas dans la mesure ou le mètre, comme cela a lieu pour la poésie grecque ou latine, mais dans une certaine disposition symétrique de phrases et de périodes.

Quant à la langue même de la poésie, elle s'éloigne de la prose, soit par des formes et des significations de mots distinctes, soit par des tournures grammaticales particulières.

« La poésie hébraïque, dit M. Arnaud, se rencontre non-seulement dans les livres poétiques proprement dits, comme *Job*, les *Psaumes*, les *Proverbes*, le *Cantique des cantiques*, mais encore dans les livres historiques, où elle revêt la forme d'hymnes et de bénédictions, et dans les écrits des Prophètes.

» Elle est, en général, bien plus libre dans ses allures que la poésie grecque et la poésie latine. Son rythme ne dépend point d'une mesure régulièrement déterminée, non plus que du nombre des syllabes qui composent le vers : il consiste uniquement dans l'harmonie symétrique des divers membres ou parties du vers. Ce rythme, libre dans son originalité et sa diversité, et aussi riche qu'harmonieux, s'appelle le *Parallélisme des membres*. Il se traduit dans une opposition réciproque et régulière des vers hébraïques, ou dans l'alternance de groupes de deux vers exprimant une pensée complète, laquelle se développe en plusieurs membres ou parties de vers. Cette disposition parallèle des phrases et des périodes ne tient pas compte des lois ordinaires de la poésie métrique : elle est exclusivement subordonnée

à l'euphonie et au rapport symétrique ou logique que les idées ont entre elles ».

L'auteur distingue ensuite, avec Lowth, trois espèces de parallélismes : le *synonymique*, l'*antithétique* et le *synthétique*, et donne des exemples bien choisis pour faire distinguer chacune de ces variétés. Avec de Wette, il distingue un parallélisme *rhythmique*, que Lowth a fait rentrer dans le *synthétique*.

Quelques auteurs ont pensé que la poésie hébraïque, indépendamment de l'harmonie de la pensée et du parallélisme des membres, connaissait aussi la mesure et une cadence régulière ; M. Eugène Arnaud n'est point de cet avis. En revanche, il reconnaît, dans la poésie hébraïque, l'existence de la strophe.

Outre la spécialité de son rythme, la poésie hébraïque a encore une langue qui lui est propre. « Elle a, dit M. Arnaud, des mots et des locutions à elle ; et, dans les expressions qui lui sont communes avec la prose, elle se permet des licences plus ou moins considérables, tant sous le rapport de la signification des termes que sous celui de leur disposition syntaxique. Le même fait se reproduit, il est vrai, dans toutes les langues ; mais dans aucune il n'est aussi saillant que dans la langue hébraïque ».

Le mémoire se termine par quelques notions sur le développement historique de la poésie hébraïque.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 16 juin 1866.

Présents : MM. Abric , *président* ; Fontaines , de Daunant , Pagézy , J. Salles , Aurès , Germer-Durand , Ollive-Meinadier , Bousquet , Azais , Vignié , Liotard, Révoil, Liquier, Causse, Maurin, *secrétaire-perpétuel* , de Clausonne , *secrétaire-adjoint* , membres résidants ;

Al. de Lamothe , Eug. Brun , associés-résidants.

Le procès-verbal de la séance du 2 juin est lu et adopté.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Cazalet , qui remercie l'Académie de sa nomination en qualité d'associé correspondant.

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants , reçus depuis la dernière séance :

1° *Du désordre dans la science de l'homme et de la société* , par M. J.-M.-C. Prévost ;

2° *Actes de l'Académie impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux*. — 27^e année, 1865 ;

3° *Bulletin de la Société d'Histoire naturelle du département de la Moselle*. — 10^e cahier, 1866 ;

4° *Annales de la Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure*. — 2^{me} semestre de 1865 ;

4° *Mémoires d'Histoire naturelle*. — Tom. II ; *Catalogue des Lépidoptères du département de Saône-et-Loire* , par A. Constant ; — *Publication de la Société Eduenne* , 1866 ;

6° *Bulletins de la Société d'agriculture de Boulogne-sur-Mer.* — Octobre, novembre et décembre 1865 ; janvier, février et mars 1866 ;

7° *Bulletins des séances de la Société impériale et centrale d'agriculture de France*, nos 4 et 5, compte-rendu mensuel, rédigé par M. Payen, secrétaire perpétuel ;

8° *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, 2^me semestre de 1865 ;

9° *Bulletin de la Société protectrice des animaux.* — Mai 1866 ;

10° *Bulletin de la Société académique de Boulogne.* — Année 1866, n° 1 ;

11° *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de la Société impériale de Valenciennes* — Avril 1866 ;

12° *Du goût et du charme des relations sociales*, par M. J. de Séranon. — Aix, 1866 ;

13° *Monographie de la façade de la cathédrale de Nîmes*, par Adrien Peladan fils ;

14° *Droit municipal dans les temps modernes.* XVI^e et XVII^e siècles. — Par M. Ferdinand Béchard.

15° *Catalogue des Brevets d'invention.* — Année 1865, n° 12 ;

16° *Description des machines et procédés, pour lesquels ont été pris des brevets d'invention*, tome 52^me, 1 vol. in-4°.

M. le président, au nom de la commission chargée de s'occuper du concours pour le prix à décerner en 1867, propose le sujet suivant, qui est adopté par l'Académie, et qui sera porté à la connaissance du public dans la forme ordinaire : *Etudes historiques de l'établissement et de l'exploitation des chemins de fer ; de leur situation actuelle et de leur avenir, de leurs résultats au point de vue de la richesse publique et privée ; enfin, de leur influence sur nos relations intérieures et inter-*

nationales, tant sous le rapport moral et intellectuel que sous celui de l'agriculture, du commerce et de l'industrie.

L'Académie a fixé, à la prochaine séance du 30 courant, la nomination d'un président et d'un vice-président pour le 2^e semestre de 1866.

M. H. RÉVOIL rend compte à l'Académie de la découverte de divers objets antiques trouvés près de Courbessac (Gard), dans deux auges sépulcrales.

Après avoir montré à l'Académie quelques-uns de ces objets, destinés à la toilette des femmes dans les thermes antiques, et mis sous les yeux de ses confrères les dessins des autres ustensiles réunis dans ces deux tombes, notre confrère donne quelques explications sur la destination de ces divers ustensiles.

« Ces trois vases en bronze, dit-il, sont des *scaphia*; ils appartiennent à la même catégorie d'ustensiles que les *pateræ* ou *philæ*. Le *scaphium* est énuméré par Juvénal parmi les objets qui servaient à la toilette d'une femme romaine. Quel rôle y jouait-il? On a hésité longtemps à le déterminer jusques au jour où on découvrit, à Pompéï, un trousseau composé de vases semblables avec des *strigiles* et un *unguentarium*, enfilés dans un anneau en bronze.

» Les *scaphia* découverts à Courbessac, ayant à l'extrémité de leur poignée une entaille qui servait à les enfiler au trousseau, le *strigilis* en fer trouvé dans la seconde tombe et portant aussi les traces d'une rainure, le *strigilis* en ivoire et la petite fiole en verre (*unguentarium*), complètent la série des objets découverts à Pompéï et réunis sous le même anneau. C'est ainsi qu'on les portait en se rendant aux thermes.

« *La patère*, dit M. L. Barré, dans le texte explicatif de l'ouvrage sur Herculanium et Pompéï,

devait servir dans les thermes à verser l'eau chaude sur les membres du baigneur, pendant qu'il se lavait sur les bords de la vasque du laconium (placée à l'extrémité de la chambre du caldarium.)—Sans aucun doute l'étrille et la patère faisaient alternativement leur office, et l'on humectait la peau pour mieux la polir ».

» Ensuite avec l'élégante spatule en bronze que voici, on retirait les parfums de l'*unguentarium* pour se frictionner avec des préparations odoriférantes ».

Des observations qui précèdent, M. Révoil conclut que les deux auges de Courbessac renfermaient les cendres de deux femmes : l'une jeune fille et l'autre sans doute sa mère ou sa sœur. « Il est, en effet, démontré par la présence des *scaphia* dans ces deux sépultures, et en s'autorisant du texte de Juvénal, que ces ustensiles appartenaient à la toilette des femmes romaines.

» M. le Maire de Nîmes vient d'acquérir ces objets précieux pour l'archéologie : le musée de Nîmes n'aura plus à envier au musée de la ville d'Avignon ces spécimens curieux d'objets destinés au service des thermes : on les trouvera désormais réunis dans ses riches vitrines ».

M. E. BRUN donne lecture d'une pièce de vers où il attaque avec vigueur les tendances matérialistes de l'époque. L'étendue de ce morceau ne nous permet pas de l'insérer en entier. Nous en extrayons les principaux passages. En voici le début :

Jouissons, jouissons, s'est écrié notre âge !
 Car je n'ai pas de lendemain ;
 Je suis né sous un ciel que sillonne l'orage ;
 Les abîmes sont mon chemin.
 Je n'ai pu me bâtir une demeure stable ;
 La tempête emporte dans l'air
 L'abri que je me dresse, en tremblant, sur le sable,

Comme la tente du désert.
 J'ai rêvé vainement un nouvel évangile ;
 J'ai scruté, d'un regard profond,
 Le destin des humains sur ce globe d'argile,
 Et n'en ai pu sonder le fond.
 L'autre âge, mon aïeul, fa'igué de détruire,
 M'a légué, par son testament,
 Difficile entreprise ! un monde à reconstruire,
 Et je n'en suis qu'au fondement.
 Je suis las de combattre et déserte la lice :
 D'autres combattront après moi.
 Je veux jour, avant que l'on m'ensevelisse ;
 Le plaisir est ma seule loi !
 Que le monde aille ou non au gré de mon envie,
 Laissons-nous mener par le sort.
 Jour est le seul bien, le seul bien de la vie !
 Il n'est plus rien après la mort !

L'auteur passe ensuite en revue les différentes formes qu'affecte le matérialisme de nos jours : le désir immodéré des richesses, la passion du jeu, l'amour effréné du luxe et des jouissances sensuelles, la prépondérance de la fortune sur le mérite et la naissance, le mouvement général qui emporte toutes les classes de la société vers le bien-être physique.

Le siècle, enivré de ses nombreuses découvertes dans le domaine de la matière, s'écrie :

Que tous les éléments confessent ma puissance !
 Vents, écoutez ma voix avec obéissance.
 La nature m'a révélé
 De son livre profond les plus secrets arcanes ;
 Et de l'œuvre divine à mes regards profanes
 Le mystère s'est révélé.
 J'ai pesé l'ange et Dieu, le monde et les atomes.
 Des superstitions j'ai chassé les fantômes.
 De mon compas audacieux

J'ai mesuré le cercle où roulent les planètes.
 J'ai vu vagabonder de nouvelles comètes
 Dans le vaste désert des cieux.
 Je monte la vapeur et je vole avec elle.
 Ma parole franchit l'espace en un coup d'aile.
 Sous mon char à l'axe de feu ,
 J'aplanis les hauteurs , comme des cataclysmes ,
 Je transperce les monts , je disperse les isthmes ,
 Et de l'homme j'ai fait un Dieu !
 Je suis le Démon et le frère de l'ange ;
 Pour embellir le monde , à mon gré je le change.
 Je brave , pour me divertir,
 L'enfer , le vieil enfer , avec ses vains supplices ,
 Et je métamorphose en un lieu de délices
 La terre qui doit m'engloutir.

VIII

Siècle dur , siècle impie . arrête , tu blasphèmes !
 Sur ton front orgueilleux fument les anathèmes.
 Une implacable ardeur de lucre te poursuit.
 La fortune est le dieu que ton vil cœur adore ;
 L'amour des voluptés tristement te dévore ,
 Et tu cherches sans cesse un bonheur qui te fuit.

Dans les désirs fougueux de gain qui te tourmentent ,
 Tu fraudes les dons purs du Ciel qui t'alimentent ;
 Tu trompes sans pudeur la foi du genre humain ,
 Et la Mort , débitant les poisons que triture
 Ton coupable trafic pour notre nourriture ,
 S'assied à ton comptoir , la balance à la main.

De tes rudes sueurs la terre est inondée ,
 De funèbres chagrins ton âme est obsédée ,
 Mille besoins urgents t'assailent à l'envi ,
 Tu tressailles au sein d'éternelles paniques ,
 Tu brises tes enfants entre tes mécaniques ,
 Et ton amour du gain n'est jamais assouvi.

Ton temple est une usine , et la houille enflammée
 Te sillonne le front de sa noire fumée.
 Ton génie est un jet des flammes de l'enfer ;
 Tu souffles les fourneaux , tu plonges dans les mines ,
 Du gaz pestiféré , la nuit , tu t'illuminés ,
 Et tu ne dors jamais sur ta couche de fer.

Un malaise profond angoisse tout ton être ,
 Et tu sens dans ton cœur incessamment renaître
 Les désirs dévorants dont il est embrasé.
 La coupe du bonheur trompe ta soif avide ,
 Et nulle volupté ne peut combler le vide
 Que l'absence de Dieu dans ton cœur a creusé.

De l'obscur avenir le spectre t'épouvante ;
 Tu ne peux reposer sous la tente mouvante
 Que tu te construisis en un jour de terreur.
 Le prolétariat menace tes richesses ,
 Et des ides de juin les hordes vengeresses
 Te poursuivent encor de leur sinistre horreur.

Malheureux ! que te sert cette science altière ,
 Qui te fait dominer sur la nature entière ?
 Le lendemain pour toi n'est pas même certain.
 Sous leurs vices pompeux croulent tes vains systèmes ,
 Et tu n'as pu résoudre un seul des grands problèmes ,
 Que , lorsque tu naquis , te posa le Destin.

Tu déserces de l'art le culte magnanime ;
 Nul souffle inspirateur , nulle foi ne t'anime.
 Tu rampes sous les pieds de maîtres absolus.
 Ton génie affaibli tombe en décrépitude ,
 Et tu ressens au cœur la froide langueur
 Qui précède la fin des mondes dissolus !

M. E. Brun trace ici le tableau des morts précoces et des infirmités qui suivent l'abus des jouissances physiques , puis il continue et finit de la manière suivante :

Ah ! vous voulez jouir ! Eh bien ! serrez vos rangs !
 Le prolétaire aussi veut être de la fête.
 Il veut de vos festons se couronner la tête
 Et se rassasier à la table des grands.
 Vous avez nié Dieu, le grand vengeur du crime ,
 Ce Dieu qu'on lui prêchait de craindre et d'adorer ;
 Il n'est plus sur la terre aucun droit légitime ,
 Et vos biens sont à lui , s'il peut s'en emparer.
 Vous avez excité ses ardeurs sensuelles ;
 Il crève de travail et ne peut s'assouvir ;
 Il convoite vos biens, richesses criminelles,
 Et, pour les gaspiller, il veut vous les ravir.
 Du banquet social il assiège les portes ,
 Il en dispersera les convives blasés ,
 Et, de vos garnisons repoussant les cohortes,
 Il accourra s'asseoir sur vos sièges brisés.
 D'un pouvoir chancelant le bras seul vous protège.
 La crainte de sa chute est votre cauchemar.
 On ne peut affermir un monde sacrilège ;
 Vieux Romains, embrassez les genoux de César !

Foyer sacré des nobles flammes ,
 O Foi , descends du firmament !
 Relève nos serviles âmes
 De leur trop long abaissement.
 Notre âge infortuné t'implore.
 Comme un lumineux météore,
 Eclaire la profonde nuit
 Que les noires ombres du doute
 Répandent au loin sur la route
 Où le doigt de Dieu nous conduit.
 Suscite-nous quelque messie ,
 Qui des sommets de la raison
 A notre pensée obscurcie
 Découvre un nouvel horizon.
 Les dogmes antiques s'affaissent,
 Les barrières du mal s'abaissent.

Les méchants sont démuselés,
 La tempête au loin s'amoncelle
 Et la société chancelle
 Sur ses fondements ébranlés.
 Raffermissa sa base tremblante.
 Change la tente vacillante
 Qui nous sert d'abri passager
 En monument impérissable,
 Qui ne porte plus sur le sable
 Et qui puisse nous protéger ;
 Où les grands et les petits s'aiment ;
 Où, sous les rayons d'un beau ciel,
 Des peuples tranquilles essaient
 Comme dans une ruche à miel.
 Que la Liberté, ton image,
 Déchirant enfin le nuage,
 Descende du Ciel comme toi,
 Et de l'équité fraternelle
 Inaugure l'ère éternelle
 Sur notre monde plein d'effroi !

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 30 juin 1866.

Présents : MM. Abric, *président* ; de Daunant, Pagézy, J. Salles, Germer-Durand, Ollive-Meinaudier, Azaïs, Liotard, Viguié, Courcière, Liquier, de Clausonne, *secrétaire-adjoint*, membres-résidants ; Eug. Brun, associé-résidant ; Guill. Guizot, associé-correspondant.

Le procès-verbal de la séance du 16 juin est lu et adopté.

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants , reçus depuis la dernière séance :

1^o *Revue des Sociétés savantes des départements*. — Tome III , avril 1866 ;

2^o *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*. — Tome 6^{me} , 1^{er} trimestre de 1866 ;

3^o *Bulletin de la Société d'agriculture , sciences et arts de la Sarthe*. — Tome X , 1865-1866 ;

4^o *Bulletin de la Société des sciences naturelles et historiques de l'Ardèche*. — N^o 2 , 1863-1864-1865 ;

5^o *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*. — 4^{me} trimestre de 1865 ;

6^o *Annales de la Société impériale d'agriculture , industrie , sciences , arts et belles-lettres du département de la Loire*. — Tome IX , année 1865 , 3^{me} et 4^{me} livraisons. — Juillet , août , septembre , octobre , novembre et décembre ;

7^o *Catalogue des Brevets d'invention*.

Il est procédé à la formation d'une commission pour l'examen des mémoires qui ont traité le sujet mis au concours , l'année dernière , pour le prix , et qui ont été adressés à l'Académie au nombre de six. Sont nommés membres de cette commission : MM. Pagézy , Germer-Durand , Azaïs , Viguié et Liquier , sans compter M. le président , qui en est membre de droit , aux termes du règlement.

L'ordre du jour appelle la nomination d'un président et d'un vice-président pour le 2^o semestre de 1866. MM. Deloche et Alphonse Dumas sont élus à l'unanimité des suffrages.

M. LIQUIER lit une traduction en vers de l'ode d'Horace : *Solvitur acris hiems* , à Sextius :

Devant les doux zéphyr's l'hiver fuit ; les prairies ,
 Longtemps par les frimas blanchies ,
 Se parent de vives couleurs.
 Le printemps de retour sème partout les fleurs
 Sur nos campagnes rajeunies.
 La plage rend aux flots les barques des pêcheurs ;
 Les troupeaux sans regret quittent leurs bergeries
 Et le foyer plaît moins aux laboureurs.
 L'astre des nuits planant à la voûte céleste ,
 Déjà Vénus préside aux danses de sa cour ,
 Et se joignant aux nymphes en ce jour ,
 Les Grâces , au maintien modeste ,
 Frappent d'un pied léger la terre tour à tour ;
 Tandis que le Cyclope , en sa caverne ardente ,
 Fait jaillir des fourneaux la flamme étincelante.
 Ceignons nos fronts du myrte vert ,
 Ou de fleurs au brillant calice.
 Au faune , qui nous est propice ,
 Des bois sous le sombre couvert ,
 D'agneaux ou de chevreaux offrons un sacrifice !
 La pâle mort , égale dans ses lois ,
 Heurte aux portes de la chaumière
 Et du palais altier des rois ;
 Mesure ton espoir sur ta brève carrière ,
 Heureux Sextius ; chez les morts
 Bientôt t'entraînera la Parque impitoyable ;
 Tu connaîtras ces sombres bords
 Qu'en ses récits nous peint la fable ;
 Pour toi plus de banquets où , par les dés alors ,
 Tu sois fait le roi de la table.
 Là , ton jeune ami Lycidas ,
 Que nos jeunes hommes admirent ,
 Que déjà nos vierges désirent ,
 A tes yeux ne s'offrira pas .

M.. VIGUIÉ , à la place de M. Maurin retenu chez
 lui par un deuil de famille et par sa santé , achève

la lecture de la préface d'un *Dictionnaire étymologique des idiômes méridionaux*, par un anonyme. L'académie a écouté cette lecture avec intérêt et y a trouvé les traces d'un travail consciencieux.

M. Ch. LIOTARD donne lecture d'une étude dont le but est de faire connaître les sources où ont puisé les auteurs de quelques chefs-d'œuvre du siècle de Louis XIV.

A propos des reproductions ou réimpressions d'une foule d'écrivains oubliés du xv^e et du xvi^e siècles, il est amené à signaler l'intérêt et l'utilité des recherches littéraires rétrospectives pour remonter à l'origine de certaines œuvres modernes, et pour constater les transformations successives de la pensée et du langage.

« On est allé peut-être un peu trop loin ou un peu trop bas en popularisant, par de nouvelles éditions, Gaultier-Garguille et Tabarin; mais les beaux travaux de M. Guessard et de M. Littré démontrent, par d'heureuses compensations, les mérites et les avantages de ce genre de recherches.

» Le volume des poésies de Rivaudeau, sorti, en 1859, des presses d'Anbry, fournit à M. Liotard l'occasion d'une intéressante comparaison entre la tragédie d'*Aman*, du gentilhomme Poitevin, et la tragédie d'*Esther*, de Racine.

» La lecture de quelques scènes de la tragédie du xvi^e siècle permet, sinon d'affirmer, du moins de conjecturer fortement que cette œuvre ne saurait avoir été ignorée de Racine.

» Racine, dans sa préface d'*Esther*, donne, comme une innovation de sa part, l'introduction du chœur antique au milieu des péripéties de la tragédie moderne.

» L'emploi du chœur, les situations où il intervient, les idées qu'il exprime se rencontrent dans

l'Aman, de Rivaudeau, antérieur de plus de cent ans à *l'Esther*, de Racine.

» Jodelle n'avait-il pas d'ailleurs fait le même usage du chœur, dans les tragédies de *Cléopâtre* et de *Didon*.

» On a fait les mêmes rapprochements, au moins pour diverses scènes, entre plusieurs chefs-d'œuvre de Molière et certains chapitres de Rabelais ; on a retrouvé, dans le *Pédant joué* de Cyrano de Bergerac, la fameuse scène de la Galère, des *Fourberies de Scapin* ».

Mais c'est surtout à propos de La Fontaine que M. Liotard met en relief « les emprunts aux vieux auteurs, on pourrait dire, les heureux plagiats de l'illustre bonhomme, qu'il avoue du reste avec une complète franchise. L'édition avec commentaires de Ch. Nodier avait commencé de curieuses révélations à ce sujet. Un livre moins connu, publié par l'abbé Guillon, vingt ans à-peu-près avant le commentaire de Nodier, avait affiché la prétention d'indiquer toutes les origines des fables de La Fontaine. Ce livre a pour titre : *La Fontaine et tous les fabulistes, ou La Fontaine comparé avec ses modèles et ses imitateurs*.

» Ni l'un ni l'autre n'ont tout dit cependant : un des chapitres des *Récréations philologiques*, de Francis Génin, relève deux erreurs et quelques oublis dans Ch. Nodier ».

M. Liotard apporte encore d'autres indications sur le même sujet, qui paraissent avoir échappé à ses savants prédécesseurs.

Il signale notamment plusieurs reproductions des sujets traités par La Fontaine dans les *Emblèmes* d'Alciat, dans l'ouvrage macaronique de Merlin Coccaïe, et dans le livre, fort rare, attribué à Théodore de Bèze, intitulé : *Le Réveille-matin des François et de leurs voisins*, publié en 1594 à

Edimbourg, espèce de pamphlet historique sous forme de dialogues.

Enfin, après avoir restitué à Ch. Nodier la découverte de la fable : *Le Gland et la Citrouille* dans les *Facéties du baron de Gratelard*, un des émules de Tabarin, découverte dont s'est fait honneur M. Victor Fournel, dans une récente publication sur les *Spectacles forains* du vieux Paris, M. Liotard donne lecture d'une paraphrase du *Lion et du Moucheron*, insérée, à l'insu des commentateurs déjà cités, dans le roman peu connu : *Les Amours de Clitophon et de Leucippe*, de l'auteur grec Achille Tatius.

Il pense que ces trouvailles pourront réjouir, comme lui, les esprits délicats et les raffinés en bibliophilie.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 14 juillet 1866.

Présents : MM. Deloche, *président* ; Abric, de Daunant, Pagézy, Dumas, Aurès, Germer-Durand, Ollive-Meinadier, Bousquet, Azaïs, Viguié, Liotard, Bigot, Liquier, Gaspard, Causse ; de Clausonne, *secrétaire-adjoint*, membres-résidants ; Quesnault-Desrivières, Eug. Brun, A. de Lamothe, associés-résidants ;

Guil. Guizot, associé-correspondant.

Le procès-verbal de la séance du 30 juin est lu et adopté.

En prenant place au fauteuil , M. Deloche propose à l'Académie de voter des remerciements à M. Abric , qui l'a précédé dans la présidence , pour le zèle persévérant qu'il a mis à l'accomplissement de sa tâche. — Adopté à l'unanimité.

M. le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Brétignère , qui exprime sa satisfaction et sa reconnaissance d'avoir été placé dans la catégorie des membres titulaires non-résidants.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. de Cray , qui accompagne l'hommage à l'Académie d'une *Esquisse historique du plain-chant*. M. l'abbé Azais est invité à faire un rapport sur le travail de M. de Cray.

M. le président dépose sur le bureau les autres ouvrages , reçus depuis la dernière séance :

1° *Mémoires de la Société académique d'agriculture , des sciences , arts et belles-lettres du département de l'Aube.* — 3^e série , tom. II , 1865 ;

2° *Bulletin de la Société d'agriculture , industrie , sciences et arts.* — Tom. xvii^e , mars et avril 1866 ;

3° *Le Breviari d'amor de Malsre Ermengaud* , suivi de sa *Lettre à sa sœur* , publié par la Société archéologique , scientifique et littéraire de Béziers. — *Introduction et Glossaire* , par Gabriel Azais , secrétaire , tome second ;

4° *Bulletin de la Société archéologique , scientifique et littéraire de Béziers.* — 2^e série , tom. IV , 1^{re} livraison , 1866 ;

5° *Canto del cavaliere Fenicia.* Napoli , 1866 ;

6° *Catalogue des Brevets d'invention.* Année 1866 , n^o 2 ;

7° *Description des machines et procédés pour lesquels des brevets d'invention ont été accordés*

sous le régime de la loi du 5 juillet 1844, publié par les ordres du Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics. Paris, 1866.

M. PAGÉZY, qui continue ses études sur le progrès contemporain, a soumis aujourd'hui à l'Académie celle qui a pour objet la *liberté commerciale*.

« Comme depuis longtemps, à l'égard du commerce, deux systèmes très opposés, la *protection* et la *liberté*, divisent les économistes, l'auteur a jugé nécessaire de faire connaître d'abord leur origine, leur véritable nature; et cela dans l'intérêt de la clarté, attendu que, par un abus de mots, les applications sont par trop souvent incertaines, surtout lorsqu'il s'agit de la liberté.

» A cet égard, dans la deuxième partie de son mémoire, M. Pagézy fait connaître que c'est, il y a vingt ans, en Angleterre, alors que le gouvernement était livré à une crise intérieure par la misère des ouvriers et par l'habileté d'une faction ultra-libérale, qu'on fit abroger les lois sur les céréales, et qu'on établit ainsi les premiers éléments du libre échange, sans toutefois le mettre en pratique d'une manière complète, mais seulement pour améliorer, par l'abaissement des prix, la triste situation des travailleurs.

» Aussi voilà pourquoi, dans sa troisième partie, M. Pagézy démontre, par des citations à l'égard de l'Angleterre, et, pour la France, par un examen détaillé des traités de commerce conclus de 1860 à 1864 et par un accroissement du produit des douanes, que le libre-échange n'existe pas; qu'il n'y a qu'un système mixte, avec lequel l'arbitraire et le monopole peuvent facilement cheminer à l'abri d'une liberté hâtarde. Et ce qui le démontre, c'est que le véritable créateur du libre-échange en Angleterre, le célèbre Cobden, a dit, avant de quitter ce

monde : *Que le libre-échange n'est encore que l'échange esclave.*

» Dans la quatrième partie de son étude, M. Pagézy ose réfuter un savant sénateur (1), qui n'a pas craint de présenter la liberté du commerce comme devant améliorer graduellement l'état moral et politique des nations, surtout en arrêtant les guerres et en constituant la paix, ce rêve séduisant de l'abbé de Saint-Pierre.

» Quant aux sympathies du commerce pour la paix, voici ce que pensait le savant Adam Smith, au XVIII^e siècle, très à l'inverse de M. Michel Chevalier : *Le Commerce qui, pour les nations comme pour les individus, devrait être un lien d'union et d'amitié, est devenu la source la plus féconde des animosités et de la discorde. L'ambition capricieuse des rois et des ministres n'a pas été plus fatale au repos de l'Europe que l'impertinente jalousie des commerçants et des manufacturiers.*

» Donc telle était la grave influence du commerce au siècle dernier, où il fut cause de deux grandes guerres ; et, pour prouver que sa volonté pacifique est encore dominée par ses intérêts, il suffit de faire connaître qu'il y a peu de temps que, dans divers pays, on a vivement regretté que la guerre fratricide des Etats-Unis fût à son terme, attendu que le coton allait devenir trop bon marché, car on en avait à vendre ».

Enfin pour démontrer, surtout par des faits, le peu d'influence de la liberté commerciale dans l'intérêt du repos de l'Europe, M. Pagézy a dit : « Par la plus étonnante des contradictions politiques, il se trouvait qu'en pleine paix, il y a quelques mois, dans les divers Etats du vieux continent, l'effectif des armées était plus élevé que

(1) M. Michel Chevalier, en 1861.

quand , sous Napoléon 1er , cet immortel amant de la victoire , l'Europe était en feu et devenait sa conquête. Cette situation anormale , Napoléon III l'a parfaitement comprise ; mais , en 1866 , il en a vainement signalé les dangers , en proposant la réunion d'un congrès aux grands et aux petits Etats. Probablement il y en avait alors qui avaient intérêt à renouveler , au XIX^e siècle , ces guerres des temps passés , dans lesquelles les prétentions dynastiques , les besoins de l'ambition , les haines , l'orgueil ou le dépit étaient les principales causes , mais où les intérêts réels des peuples n'étaient pour rien .

» Malheureusement , peu de temps après , l'Autriche et la Prusse nous en ont déjà donné l'exemple , en ravageant le Danemark , dans le prétendu intérêt de l'indépendance des duchés de l'Elbe , à l'égard desquels , au lieu de la liberté , on a reproduit les infamies politiques dont , au siècle dernier , la Pologne fut victime .

» Aujourd'hui , c'est bien pis encore ; et ce qui vient démontrer que les prétentions et les inimitiés des princes tiennent souvent peu compte du maintien de la paix dans l'intérêt des peuples , c'est la grave situation dans laquelle se trouve l'Europe par des déclarations de guerre qu'il serait impossible de justifier .

» L'influence du commerce international et de ses nombreux traités a donc été , dans l'intérêt de la paix , complètement négative ; et , quant à sa véritable liberté , les intérêts financiers de l'Angleterre et de la France sont si bien fortifiés par les grands produits des douanes qu'on les conservera longtemps . Ce qui crée également de nombreux obstacles au libre-échange , c'est la permanente contradiction des diverses puissances pour leurs intérêts matériels , civilisateurs et politiques ; car , malgré la grande habileté diplomatique de Napoléon pour

arrêter la guerre , l'antagonisme continuera parmi les princes jusqu'au moment où les peuples , par l'heureuse influence des merveilleuses communications qui les rapprochent , feront progresser leurs sympathies dans l'intérêt de la paix ; ce qui , un jour , pourra faire équilibre aux despotes de ces nouveaux temps ».

En terminant, M. Pagézy déclare que, malgré la gravité de sa critique à l'égard de ceux qui ont élevé l'influence du commerce au-delà de la vérité, il éprouve pour lui une sincère affection ; car il connaît toute son importance dans l'intérêt de la France et de notre belle cité ; et ce qui le prouvera, c'est qu'il fera un peu plus tard l'examen du monopole dans l'intérêt du plus grand nombre des commerçants et des industriels.

M. Guill. Guizot communique à l'Académie un extrait ou résumé des lectures qu'il a faites , cette année, au collège de France, sur *Montaigne*. Il signale le contraste qui existe entre la difficulté de sympathiser toujours avec le fond des idées , souvent contradictoires , de ce célèbre écrivain , et l'attrait incontestable qu'il a cependant si facilement inspiré de tout temps aux hommes des opinions les plus diverses. Il le représente comme insaisissable en quelque sorte dans sa pensée , si incertaine et si variable , mais s'emparant essentiellement de ses lecteurs par le charme d'un style auquel il attribue la principale cause de ses succès. Aussi bien , il regarde un tel charme comme ayant quelquefois ses dangers ; et, après avoir fait un rapprochement à cet égard avec Rabelais , Bossuet et Voltaire, qui, chacun à leur tour, ont exercé, comme Montaigne , une si grande influence sur leur siècle par leur talent d'écrivain, quoique dans des genres assurément très-différents , il conclut qu'il est à propos de se tenir en garde , et de se défendre , en

creusant jusqu'au fond, du prestige de la forme qui souvent égare. Il finit en présentant Montaigne comme un enchanteur qu'il faut savoir exorciser.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 28 juillet 1866.

Présents : MM. Deloche, *président*; Pagézy, Azais, Germer-Durand, Aurès, Ollive Meinadier, Bousquet, Viguié, Liotard, Bigot, Liquier; de Clausonne, *secrétaire-adjoint*, membres-résidants;

Eug. Brun, associé-résidant.

Le procès-verbal de la séance du 14 juillet est lu et adopté.

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants reçus depuis la dernière séance :

1° *Actes de l'Académie de Bordeaux*, 4° trim., 1865 ;

2° *Bulletin de la Société archéologique de Nantes* ;

3° *Académie de la Rochelle* ;

4° *Journal d'agriculture pour le midi de la France* ;

5° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie* ;

6° *Bulletin de la Société protectrice des animaux* ;

7° *Bulletin de la Société archéologique de Béziers* ;

8° *Annales de la Société de la Charente* ;

9° *Bulletin de la Société médicale d'émulation de Paris* ;

10° *Discours* , par M. G. de Félice ;

11° *Société d'émulation de Montbelliard* ;

12° *Bulletin des travaux de la Société de Saint-Jean-d'Angély*.

M. l'abbé AZAÏS lit le rapport suivant sur la brochure de M. de Cray, ayant pour titre : *Esquisse historique du plain-chant* :

« Un double mérite distingue l'*Esquisse historique du plain-chant*, dont un de nos compatriotes, M. de Cray, a fait hommage à l'Académie. C'est, d'abord, d'avoir su résumer en quelques pages ce qui, sous la plume des auteurs spéciaux, était devenu la matière de plusieurs volumes. C'est, en second lieu, d'avoir su rendre cette esquisse intéressante, en évitant la sécheresse et la monotonie qui sont l'écueil ordinaire des résumés.

» Le travail de M. de Cray sur le plain-chant, est à la fois historique et critique. C'est un tableau des principales phases par lesquelles est passée la musique religieuse à travers les siècles, et une appréciation intelligente des divers caractères qu'elle a revêtus et des travaux des grands maîtres sur cet art.

» Quelle est l'origine du plain-chant ? Il remonte au berceau même de l'Église. « Avec le christianisme, dit Lamennais (1), naquit un art nouveau, non pas quant aux principes généraux et inaltérables donnés par la nature même, mais quant au modèle idéal qui en déterminait la forme et le caractère. Quoiqu'on ait dit, il y a lieu de penser que les emprunts faits aux chants grecs et juifs furent très-peu nombreux. Les idées auxquelles ils se rapportaient et qui les avaient inspirés,

(1) *Esquisse d'une philosophie*. Tom. III.

différait trop de celles que le Christ était venu répandre sur la terre. Il dut se produire, dès l'origine, des mélodies simples, austères, empreintes tout ensemble, et du génie de la doctrine qui allait renouveler le monde, et des sentiments de foi, d'espérance, d'enthousiaste ardeur et de tristesse qu'éprouvèrent les premiers croyants, en butte à d'atroces persécutions et contraints de cacher au fond des catacombes les mystères de leur culte proscrit ».

» Ces mélodies primitives, qu'entendirent les catacombes, étaient d'abord spontanées, instinctives et sans aucune règle. Il fallait les soumettre à certaines lois qui fussent en rapport avec les croyances et le but moral de la religion chrétienne. C'est ce qu'entreprit S. Ambroise, à Milan. Il nous apprend lui-même, dans une lettre écrite à sa sœur, qu'il règle la tonalité et le mode d'exécution des psaumes et des cantiques; et S. Augustin nous dit la profonde impression que produisait sur son âme la grande voix du peuple chantant dans l'église de Milan les louanges du Seigneur.

» Voici S. Grégoire-le-Grand qui vient achever, deux siècles après, l'œuvre commencée par S. Ambroise. « Il ne s'occupa pas seulement de » rythme, comme avait fait le saint évêque de Milan, mais il s'attacha à former un chant égal, » soutenu et grave ». Ce fut le plain-chant, *cantus planus*, ainsi appelé *plane* ou *ferme* à cause de son expression, et auquel la postérité a donné le nom de *chant grégorien*.

» A la même époque, vivait S. Isidore de Séville, auteur d'un ouvrage sur la musique, intitulé : *Sententiæ de Musica*, dans lequel il est fait mention, pour la première fois, de la symphonie ou harmonie des consonnances, et de la diaphonie, c'est à-dire de l'harmonie dissonante.

» Au ix^e siècle, le moine Huchalde composait un traité complet de musique élémentaire et inventait un système imparfait de notation, au moyen de huit signes diversement tournés ou inclinés pour indiquer l'élévation ou l'abaissement.

» Ce fut un autre moine, Gui d'Arezzo, qui substitua, deux siècles plus tard, aux neumes ou signes jusqu'alors en usage, les notes de la gamme moderne, dont il emprunta la dénomination aux premières syllabes de l'hymne de S. Jean-Baptiste :

*Ut queant laxis
Resonare fibris
Mira gestorum
Famuli tuorum
Solve polluti
Labi reatum.*

» On montre au voyageur qui visite la ville d'Arezzo, non loin de la maison où Pétrarque reçut le jour, celle où naquit le célèbre inventeur de la gamme. On a tracé sur le marbre une portée de quatre lignes noires avec les notes empruntées à l'hymne de saint Jean; ingénieux hommage rendu à la mémoire du moine qui fit faire un si grand pas au chant religieux.

» C'est à-peu-près à cette époque que remonte l'*Antiphonaire* de Montpellier, découvert par M. Danjou et qui a exercé la sagacité de plusieurs de nos savants, tels que MM. Vetel, Joseph d'Ortigue, Vincent, de l'Institut, et Félix Clément. Ce qui fait l'intérêt de ce manuscrit, c'est qu'il est bilingue, c'est-à-dire qu'il a une double notation sur deux lignes en signes différents, l'une en neumes et l'autre en lettres. Cette double notation a servi à jeter quelque jour sur la science si obscure des neumes.

» A dater du xiii^e siècle, le plain-chant entre dans une triste période de décadence. Il dépouille

son caractère grave et austère pour se faire léger, sensuel et profane. C'est l'époque des troubadours et des ménestrels, et avec eux le genre frivole fait irruption dans le sanctuaire. « Dans la plupart des églises, dit un écrivain, le chant grégorien avait disparu presque complètement, et une musique toute profane, bruyante, remplie de réminiscences mondaines, et sous laquelle il n'était plus question du sens des paroles, avait envahi les plus augustes basiliques. La voix humaine n'y paraissait plus que comme un instrument destiné à produire des sons plus ou moins habiles (1) ».

» Le Pape Marcel II, ému d'un si grave abus, songea à proscrire entièrement la musique des églises. Heureusement la Providence tenait en réserve, pour désarmer le rigide Pontife, un homme doué d'un génie profondément liturgique et dont les ressources étaient à la hauteur de sa mission. Louis Palestrina, que la postérité a proclamé le prince de la musique, fut chargé de composer une messe où la grandeur et la majesté du culte divin seraient conciliées avec les exigences de l'art. De cette épreuve dépendaient les destinées de la musique chrétienne. Palestrina se mit à l'œuvre avec une ardeur égale à sa foi dans l'avenir de l'art religieux. Sa messe achevée, il la fit exécuter en présence du Souverain-Pontife, qui fut ravi de la simplicité, de l'onction et de la beauté saisissante de cette composition. La cause de la musique sacrée était désormais gagnée. Palestrina venait de démontrer que, non-seulement le genre musical pouvait créer encore des merveilles dans les régions mystiques de la liturgie, mais que les mélodies grégoriennes étaient susceptibles de s'enrichir en majesté, en onction suave, développées par de nouveaux moyens puisés dans les mêmes inspirations ».

(1) Rohrbacher, *Histoire de l'Eglise*.

Après avoir fait quelques citations , le rapporteur ajoute :

« Je me borne à indiquer les principaux traits de cette intéressante esquisse. Je ne connais point le langage de la science musicale , et j'ai dû m'attacher à la portée historique de ce travail. Quant à l'auteur, on le reconnaît aisément, le domaine de la musique lui est familier ; il en connaît les mystères et il en parle parfaitement la langue. Il est surtout un admirateur éclairé de la musique religieuse , et son esquisse n'est autre chose qu'une appréciation intelligente et pleine d'intérêt de l'art chrétien.

• En rendant hommage au travail de M. de Cray, qu'il me soit permis de m'associer à toutes ses sympathies pour la Maîtrise de la Cathédrale, cette œuvre de prédilection de notre Evêque , qui sait si bien interpréter les compositions des grands maîtres et qui initie le public aux chefs-d'œuvre de la musique sacrée ».

A la suite de ce rapport, MM. l'abbé Azaïs , Deloche et Germer-Durand présentent M. de Cray comme candidat pour le titre d'associé-résidant , et signent cette présentation sur le registre.

M. PAGÉZY termine sa lecture , commencée dans la séance précédente , sur la liberté commerciale. Dans cette cinquième partie, où il s'agit de l'action du gouvernement à l'égard du commerce, il expose combien l'exagération réglementaire pourrait nuire au libre-échange.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour , la séance est levée.

Séance du 11 août 1866.

Présents : M. Abric, président la séance à la place de M. Deloche, absent : MM. Pagézy, Jules Salles, Aurès, Ollive-Meinadier, Viguié, Charles Liotard, Causse, de Clausonne, *secrétaire-adjoint*, membres-résidants ;

Ern. Roussel, Eug. Bran, Ir. Ginoux, associés-résidants ;

Bosc, associé-correspondant.

Le procès-verbal de la séance du 28 juillet est lu et adopté.

M. le président communique à l'Académie la lettre d'invitation, qu'il a reçue pour elle, aux services religieux qui seront célébrés, le 15 courant, à la Cathédrale et au grand-Temple, à l'occasion de la fête de S. M.

Il est donné lecture :

1° D'une lettre de M. le secrétaire de la Société polymathique de Vannes, qui exprime le désir de recevoir les volumes de nos mémoires publiés depuis 1863 ;

2° D'une autre lettre du président de la Société d'agriculture et de commerce de Caen, contenant l'envoi d'un *bon* pour retirer le bulletin des travaux de cette société, année 1865.

Ces deux objets seront recommandés par M. le secrétaire aux soins de M. Germer-Durand.

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

1° *Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes*, revue ;

2° *La Civilisation*, journal ;

3° *Bulletin de la Société d'agriculture, belles-lettres et sciences de Poitiers*, nos 106 et 107, avril et mai 1866 ;

4° *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*, deuxième trimestre 1866 ;

5° *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*, deuxième trimestre de 1866 ;

6° *Coup-d'œil général sur la langue sémitique*, par Eug. Arnaud, pasteur, associé-correspondant ;

7° *Misère et Charité dans une petite ville de France, de 1560 à 1862*, essai historique et statistique sur les établissements et institutions de bienfaisance de la ville de Bourg, par le docteur E. Ebrard, associé de l'Académie, Bourg, 1866.

M. Pagézy est invité à faire un rapport sur ce dernier ouvrage.

M. CAUSSE communique à l'Académie le discours qu'il se propose de prononcer à la prochaine distribution de prix de l'école primaire d'Aiguesvives.

M. Eug. BRUN donne lecture d'une pièce de vers le *Pont-du-Gard*. Ce morceau est réservé pour la prochaine séance publique.

M. de Clausonne, au nom de MM. Alphonse DUMAS et MAURIN, communique à l'Académie l'allocution que le premier se propose de prononcer à la séance publique, où il est appelé à occuper le fauteuil de la présidence, en l'absence de M. Deloche, et le compte-rendu, rédigé par le second, des travaux de l'Académie pendant l'année 1865-1866.

M. VIGUIÉ lit le rapport de la commission chargée d'examiner les mémoires envoyés au concours pour le prix. Ces mémoires sont au nombre de six, contenant les monographies des communes de Re-

moulins, de Beaucaire, de Sauve, d'Aimargues, de Pont-Saint-Esprit, et des recherches historiques sur l'ancien évêché d'Arrisitum. M. le rapporteur exprime la satisfaction que la commission a retirée du résultat général du concours. Les mémoires envoyés méritent tous des éloges pour le travail studieux dont ils portent l'empreinte. De semblables études présentent un intérêt véritable et jettent un jour utile sur l'histoire de nos contrées.

La commission a distingué particulièrement la notice sur Remoulins, à laquelle elle propose d'accorder le prix, et celles sur Pont-Saint-Esprit et sur l'ancien évêché d'Arrisitum, qui lui ont paru l'une et l'autre mériter une mention honorable.

Les conclusions de la commission sont mises aux voix et adoptées. Il est procédé, en conséquence, à l'ouverture des trois plis cachetés relatifs à ces trois mémoires. Celui sur Remoulins a pour auteur M. Charvet, agent-voyer dans cette commune, dont il est originaire.

Le mémoire sur Pont-Saint-Esprit, M. L. de Villeperdrix ;

Le mémoire sur Arrisitum, M. Clamens, instituteur communal, à Sauve.

M. Bosc, informe l'Académie de l'achèvement du buste de M. Auguste Pelet, dont l'exécution lui avait été confiée par le conseil municipal. Il invite les membres présents à venir examiner son ouvrage et à lui présenter leurs observations.

L'Académie reçoit cette communication avec l'intérêt que méritent le souvenir d'un membre qui a tenu une si excellente place dans son sein, et le talent de celui qui a été chargé d'en reproduire et graver les traits sur le marbre. Elle exprime le vœu que sa prochaine séance publique puisse servir d'occasion à l'inauguration du buste, et décide que

cette idée sera soumise à l'agrément de l'autorité municipale.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 25 août 1866.

Présents : MM. Pagézy, président la séance en l'absence de M. Deloche, Liotard, Causse, Bigot, de Clausonne, secrétaire - adjoint, membres résidants ;

Ern. Roussel, Eug. Brun, associés-résidants.

Le procès-verbal de la séance du 11 août est lu et adopté.

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants reçus depuis la dernière séance :

Revue des sociétés savantes des départements, 4^e série, tome III, mai 1866 ;

Distribution des récompenses accordées aux sociétés savantes, le 7 avril 1866 ;

Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, 1^{re} année, 1866, 2^e livraison ;

Bulletin de la Société d'agriculture, industrie sciences et arts du département de la Lozère, tome XVII, 1866, mai et juin ;

Bulletin des séances de la Société impériale et centrale d'Agriculture de France, 3^e série, tome 1^{er}, nos 6 et 7 ;

Annales de la Société littéraire scientifique et

artistique d'Apt (Vaucluse), 2^e année, 1864-1865 ;

Bulletin de la Société protectrice des animaux, juillet 1866 ;

Sujets mis au concours pour 1867 par la Société académique de Saint-Quentin.

M. Liotard informe l'Académie que M. le Maire s'est associé pleinement à la pensée de faire entrer l'inauguration du buste de M. Auguste Pelet dans le programme de la prochaine séance publique.

Vu l'absence des membres du bureau pendant la semaine prochaine, MM. Aurès et Causse sont chargés de la démarche officielle qu'ils convient de faire auprès de M. le Maire pour cet objet. Ils le sont aussi de porter à MM. les membres du Conseil général, dans la personne de son président, le vœu de l'Académie de les voir honorer la séance publique de leur présence, et de s'entendre avec lui pour la fixation du jour et de l'heure.

Le programme des lectures est arrêté comme suit :

1. *Allocution de M. Alphonse Dumas, vice-président ;*

2. *Compte-rendu des travaux de l'Académie pendant l'année 1865-1866, par M. L. Maurin ;*

3. *Notice sur la maison paternelle de Mettray, par M. Alphonse Dumas ;*

4. *La délivrance de Prométhée, pièce de vers, par M. Liquier ;*

5. *Notice sur M. Grangent, par M. Plagniol ;*

6. *Le Pont-du-Gard, pièce de vers, par M. E. Brun ;*

7. *Rapport sur le concours, par M. Viguié ;*

8. *Lecture du programme pour le prix de 1867 ;*

9. *Inauguration du buste de M. Auguste Pelet*
exécuté par M. Bosc.

La lecture d'un travail de M. *Cazalet*, associé correspondant, à Orthez, sur la vie de Reboil et sur ses œuvres, est ajournée au mois de novembre.

M. CAUSSE lit le fragment suivant d'un travail non encore terminé, relatif à un épisode qui se serait passé au château de Saint-Privat, dans le XII^e siècle:

« Guillaume Capestaing, célèbre troubadour du XII^e siècle, avait été appelé, à la suite d'Alphonse I^{er}, roi d'Aragon et comte de Provence, dans une fête qui se donnait à Saint-Privat; il devint subitement amoureux de Marguerite, fille de Raymond V, comte de Toulouse; dans cette situation morale, il chante, en s'accompagnant de sa mandoline, des couplets en l'honneur de la Provence, sa patrie d'adoption, et des Hautes-Alpes, son pays natal. On aperçoit dans le dernier morceau une déclaration d'amour habilement voilée; j'ai essayé de traduire cette œuvre poétique de la manière suivante :

PREMIER CHANT

En l'honneur de la Provence.

Provence bien-aimée ! Dieu a jeté sur toi un regard d'amour ; ton ciel est bleu ; tes montagnes sont bleues ; la mer baigne tes côtes embaumées ; des fleuves, des rivières, des fontaines jaillissantes te pressent mollement de leurs ceintures d'azur et semblent s'éloigner de toi à regret ; des maisons semblables à des palais, des églises somptueuses, des clochers dont la cime touche le ciel se mirent dans tes eaux ; tes champs se couvrent d'une verdure luxuriante ; que te manque-t-il, ô ma Provence bien-aimée ?

Douze siècles se sont écoulés depuis que tu as reçu dans ton sein sainte Marthe, sainte Marie, sainte Magdelaine, les glorieuses compagnes du Christ, échappées,

par un miracle d'en-Haut, à la fureur des Phariséens, et douze siècles n'ont pu lasser la vénération des peuples !

Tes rois, tes comtes, tes guerriers ont refoulé dans les sables du désert, d'où ils n'auraient jamais dû sortir, les féroces sectateurs de Mahomet.

Tu as donné l'hospitalité à un pauvre troubadour, enfant déshérité du monde, descendu dans tes plaines du haut des Alpes glacées. Que ma langue se dessèche, que mon salut éternel périsse, le jour où je cesserai de te témoigner ma reconnaissance, de t'entourer de mon amour !

Que Dieu veille sur toi et te préserve des fléaux, ô ma Provence bien-aimée !

DEUXIÈME CHANT.

En l'honneur des Alpes.

Mont Vésule, mont Genève, géants de mon pays natal, salut ! que les accents du troubadour, portés sur les ailes de la reconnaissance, arrivent jusqu'à vous à travers l'espace !

Quelle est la main puissante qui vous a dressés vers le Ciel ?

De vos fronts blanchis par les neiges descendent des fleuves qui vont porter au loin l'abondance et la vie ;

Sur vos flancs ravins a été déposé mon berceau ;

C'est là où vivent mon vieux père et ma bonne mère ;

Hier encore j'aurais pu dire : *C'est là où je veux mourir !*

Ce vœu ne m'est plus permis !

J'espère, du moins, que, lorsque mon cœur aura cessé de battre, une main pieuse mêlera ma cendre à votre cendre, ô mon père et ma bonne mère bien aimés !

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance publique du 1^{er} septembre 1866.

Cette séance a eu lieu, à quatre heures du soir, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, en présence de MM. les membres du conseil général du département et du conseil municipal, spécialement invités.

La séance a été présidée par M. le préfet, président d'honneur. Étaient présents : MM. Alphonse Dumas, vice-président, Ollive-Meinadier, Aurès, Bousquet, Révoil, Bigot, Causse, de Clausonne, secrétaire-adjoint, membres résidants ;

Canonge, membre honoraire ;

Quesnault-Desrivières, Eugène Brun, Ginoux, associés-résidants ;

Bosc, associé-correspondant.

M. Balmelle, premier adjoint à la mairie, assistait à la séance.

M. Alphonse DUMAS, vice-président, a ouvert la séance par le discours d'usage.

M. de Clausonne a lu le compte-rendu des travaux de l'Académie pendant l'année, rédigé par M. L. MAURIN, qu'un deuil récent de famille et un état un peu souffrant de santé retiennent chez lui en ce moment. « Cette dernière circonstance, a dit » M. de Clausonne, a malheureusement influencé » M. Maurin au-delà de ce que nous eussions » voulu ; et, tout en restant attaché de cœur à l'Académie, il a cru devoir se démettre des fonctions » de secrétaire-perpétuel, qu'il a craint de ne pas

» pouvoir remplir avec assez de suite. Cet héritage de M. Nicot nous avait paru lui être dévolu à juste titre, et nous regretterons longtemps que nos instances ne lui aient pas persuadé d'avoir plus de confiance en ses forces ».

M. Alphonse DUMAS a lu une notice intéressante sur la maison paternelle de Mettray, nouvel appendice de ce remarquable établissement pénitentiaire, où M. Demetz prodigue depuis longtemps tant de dévouement intelligent et de généreuse philanthropie. La maison paternelle est spécialement et heureusement destinée à recueillir et à former au bien les jeunes enfants auxquels pourraient être appliqués les moyens de correction autorisés par l'article 373 du Code Napoléon, en cas de sujets de mécontentement graves donnés à leurs pères.

M. Aurès a donné lecture, à la place de M. LIQUIER, absent, d'une pièce de vers intitulée : *La délivrance de Prométhée à l'avènement du christianisme*. Cette œuvre a été inspirée à M. Liquier par la traduction du *Prométhée* d'Eschyle, que M. Teulon avait lue à l'Académie. L'auteur représente la venue et la mort du Christ comme ayant réalisé les prédictions que le poète grec avait mises dans la bouche de son héros enchaîné.

M. de Clausonne a lu une notice de M. PLAGNIOL, absent, sur *la vie et les travaux de M. Grangent*, ancien ingénieur en chef du département du Gard, qui a longtemps et honorablement compté dans les rangs de l'Académie, où il était entré dès l'époque de sa réorganisation, en 1804. Ce pieux hommage à la mémoire d'un de ses membres les plus distingués n'avait pu, par l'effet de circonstances particulières, prendre place à l'époque où M. Grangent lui fut enlevé. M. Plagniol a réparé avec bonheur cette lacune regrettable.

M. Eug. BRUN a lu une pièce de vers sur le Pont-du-Gard, où l'on a remarqué plus d'une généreuse pensée et d'une patriotique inspiration.

M. Bigot a donné lecture d'un rapport très-complet de M. VIGUIÉ sur le concours pour le prix. La substance et les conclusions de ce travail ont été déjà consignés dans le procès-verbal de la séance du 11 août. M. Charvet, auteur du Mémoire sur Remoulins, a été invité à s'approcher du bureau pour entendre proclamer le succès qu'il a obtenu. Un retard, qui n'est pas le fait de l'Académie, a empêché de lui remettre, séance tenante, la médaille d'or de la valeur de 300 fr. qui lui est due.

M. le vice-président Dumas a lu le programme suivant pour le concours de 1867 :

« Étude historique et générale de l'établissement
 » et de l'exploitation des Chemins de fer ; de leur
 » situation actuelle et de leur avenir ; de leurs ré-
 » sultats au point de vue de la richesse publique et
 » privée ; de leur influence sur nos relations inté-
 » rieures et internationales, tant au point de vue
 » moral et intellectuel qu'au point de vue de l'agri-
 » culture, du commerce et de l'industrie.

» Les œuvres des concurrents devront être adres-
 » sées, affranchies, au secrétariat de l'Académie,
 » avant le 1^{er} juillet 1867, et porter une épigraphe
 » ou devise, reproduite dans un pli cacheté,
 » contenant le nom et la demeure de l'auteur.

» Le prix offert par l'Académie consiste en
 » une médaille d'or de la valeur de 300 fr. »

La séance de ce jour recevait un intérêt particulier de l'inauguration annoncée du buste de M. Auguste Pelet : « Messieurs, a dit M. le vice-président Dumas, en prenant une dernière fois la parole, à la solennité de sa séance publique l'A-

cadémie a désiré en joindre une autre qui lui tient fort à cœur, celle de l'inauguration du buste de feu M. Auguste Pelet, l'un de ses membres, dont elle déplore la perte qui lui semble encore toute récente.

» La pensée de perpétuer sa mémoire au milieu d'une ville dont les magnifiques antiquités avaient été l'objet de son étude constante et presque passionnée, s'offrit tout d'abord à l'esprit de ses confrères affligés; ils la communiquèrent à l'autorité municipale, et le Conseil de notre cité, s'associant tout entier au vœu de l'Académie, en a rendu la réalisation possible par une généreuse allocation, spontanément accordée.

» M. Bosc, l'artiste choisi pour sculpter le marbre destiné à reproduire les traits de notre regretté confrère, a dignement répondu à l'attente de l'Académie et du Conseil municipal, qui ne doutent point que l'unanimité du sentiment public ne confirme leur favorable appréciation; et c'est d'abord à vous, Messieurs du Conseil général, que nous nous empressons de venir la soumettre ».

M. le vice-président a alors invité M. Bosc à écartier le voile qui couvrait le buste, et une salve d'applaudissement a accueilli cette œuvre de notre compatriote, dont l'habile ciseau a buriné sur le marbre, avec une puissance de vérité et de vie qui a enlevé et enlèvera tous les suffrages, les traits qu'il avait pris la charge de reproduire.